MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80139-1

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

TITLE: MEMOIRES SUR LOUIS XVII

PLACE: PARIS

DATE: [1907]

Master Negative #
91-80139-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.035
L929

Eckard, Jean, 1761-1839.
Mémoires sur Louis XVII (Mémoires d'Eckard. - Souvenirs de Naundorff) Illustrés d'après les estampes du temps. Préface de m. Jules Lemaitre ... introduction et notes de Maurice Vitrac et Arnould Galopin. Paris, Michel [1907]
2 p. l., iii, 233, [2] p. incl. front., illus., plates, ports., facsims., geneal. table. 20cm.
(Nouvelle collection de mémoires historiques)

211797

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 7.25.91 INITIALS Jeannine
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

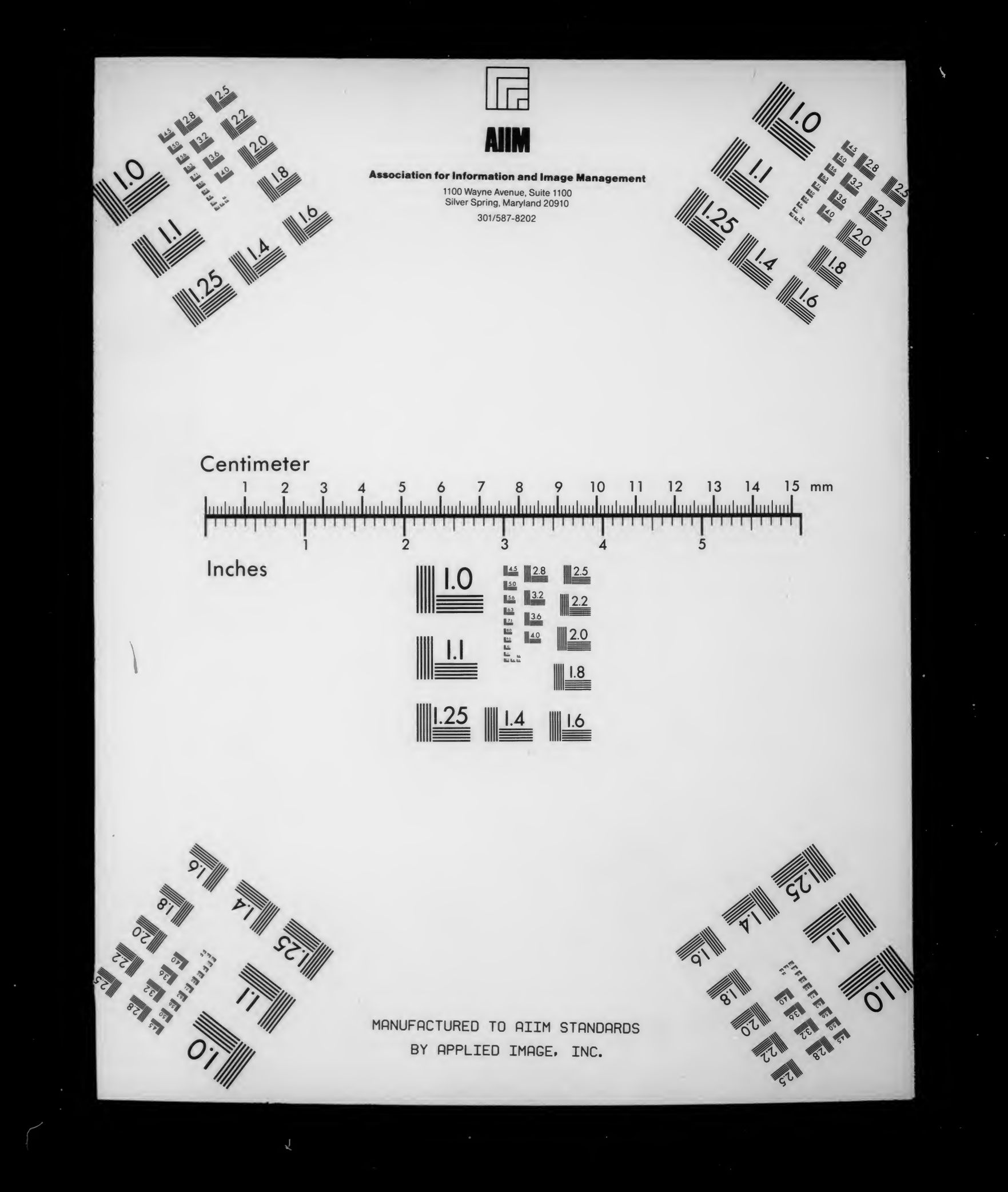
AIIM
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202
Centimeter
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm
1 2 3 4 5
Inches
MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

LOUIS XVII

NOUVELLE COLLECTION
de
MÉMOIRES HISTORIQUES

ALBIN MICHEL, 22 Rue des Mathurins

MEMOIRES

SUR

LOUIS XVII

(Bibl. nat.)

Portrait de Louis XVII
peint par Kucharsky en 1792.

MÉMOIRES

SUR

LOUIS XVII

(MÉMOIRES D'ECKARD. — SOUVENIRS DE NAUNDORFF)

Illustrés d'après les estampes du temps

PRÉFACE

DE

M. JULES LEMAITRE

de l'Académie Française

Introduction et Notes

DE

MAURICE VITRAC ET ARNOULD GALOPIN

PARIS

NOUVELLE COLLECTION
DE MÉMOIRES HISTORIQUES

ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
59, RUE DES MATHURINS, 59

Tous droits réservés.

944.035
L929

gift of
W. T. Bush
5-2-34

PRÉFACE

Une des caractéristiques de notre temps paraît bien être la curiosité, et surtout la curiosité des petites choses. A-t-elle été développée par les journaux? Ou bien est-ce elle qui les a tournés de plus en plus vers l' « information », le « reportage » et l' « interview »? L'un et l'autre sans doute, et d'ailleurs il n'importe guère.

Appliquée au passé, cette curiosité a fait de nos jours le succès des *Souvenirs* et des *Mémoires*. C'est que les mémorialistes faisaient du journalisme sans le savoir. Ils notaient le détail des événements et présentaient les grands hommes dans le privé. Et, s'ils y ont mis souvent du parti pris ou quelque arrière-pensée, cela ne les distingue pas de leurs confrères d'aujourd'hui.

Une autre cause de leur succès, c'est que les *Mémoires* sont souvent aussi tragiques ou aussi comiques que les inventions des romanciers, et ont sur elles cet avantage d'être vrais, ou à peu près. Or, le public actuel se pique volontiers d'aimer la réalité et ce qu'il appelle les « drames vécus ».

Ainsi s'est répandu le goût de l'histoire, au moins de la petite histoire et de l'anecdote, agréable matière à controverse et à conversation. Mais il faut dire qu'en même temps se sont propagées quantité d'erreurs et de légendes qui souvent furent l'œuvre des partis et des passions politiques.

Comment donc satisfaire à ce goût pour l'histoire intime des siècles passés, tout en respectant la vérité historique? MM. Maurice Vitrac et Arnould Galopin, les deux érudits bien connus, ont imaginé ceci :

Après avoir choisi un événement ou un personnage célèbre, demander à un contemporain son témoignage, à l'acteur lui-même sa confession, les contrôler par d'autres témoignages du temps, les compléter par les nombreux documents que la critique a, depuis trente années, exhumés des bibliothèques et des archives.

Et ce n'est pas tout. On a consulté les vieilles estampes : les plus curieuses et les plus rares ont été tirées des cartons où elles étaient enfouies. Et ainsi les dessins des contemporains, en mettant sous nos

yeux le décor, le costume, le geste, ont éclairé le récit et l'ont rendu plus vivant.

Telle a été l'idée de MM. Maurice Vitrac et Arnould Galopin. Ils l'ont déjà très heureusement réalisée dans une série de volumes sur *Fouché, la Famille royale au Temple, la Régence, Sous la Terreur, 1814, Madame de Pompadour, l'Impératrice Joséphine, le duc de Lauzun,* etc. Nous attendons avec impatience la suite de cette reconstitution familière par les *Mémoires*, les confidences et l'image.

JULES LEMAITRE.

Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin.

INTRODUCTION

L'ouvrage que nous publions comprend deux parties, tout à fait distinctes et, peut-on dire, opposées.

Les Mémoires *d'Eckard sur la captivité et la mort de Louis XVII forment la première, les* Souvenirs *de Naundorff la seconde. Il n'est pas inutile d'indiquer les raisons qui ont déterminé un tel choix.*

Le travail d'Eckard sur le Dauphin, quoique ancien déjà, est de premier ordre. Les historiens qui se sont occupés de Louis XVII y ont très largement puisé et l'on peut dire qu'il a été la base de toutes les recherches postérieures. Il n'en pouvait être autrement. Eckard, en effet, ne s'est pas contenté de rechercher tous les documents imprimés et ma-

nuscrits qui pouvaient avoir trait à son sujet, il a interrogé minutieusement nombre de survivants de l'époque révolutionnaire, il a tenu de bouches autorisées des détails qui fussent sans lui restés inconnus. Pour être juste, il convient d'ajouter que plusieurs historiens ont, par la suite, ajouté à ce premier fond et que les travaux de Beauchesne, de Chantelauze et de la Sicotière n'ont pas laissé que d'apporter une contribution utile à l'histoire de Louis XVII. Les notes nous ont permis de compléter autant qu'il était nécessaire le texte d'Eckard. Ainsi complétée, une réédition des Mémoires *d'Eckard présente assez bien le monument élevé par des historiens éminents à la mémoire de l'enfant du Temple. Ces historiens, et de Beauchesne plus qu'aucun autre, ont fait preuve d'une ingéniosité merveilleuse dans les recherches, ont mis en œuvre des matériaux de premier ordre. On se rendra compte qu'ils n'ont eu qu'un objet, la recherche patiente de la vérité, et qu'ils ont été soutenus dans cette tâche souvent ingrate par un amour profond pour cet enfant aux boucles blondes dont les dernières années furent un calvaire, et qui descendit dans la tombe à dix ans, ayant connu toutes les douleurs et senti déjà la lassitude de vivre.*

Cette première partie, c'est la vie du Dauphin écrite par des historiens qui ne s'attachent qu'aux faits établis et qui n'admettent d'autre vérité que celle qui s'appuie sur des documents certains, soumis aux règles de la méthode critique. C'est l'histoire que les partisans de l'évasion ou de la survivance traitent dédaigneusement d'officielle. S'ils entendent par là que, sous tous les régimes, tous les écrivains, venus des pôles les plus opposés de la pensée et qui se sont fait un nom dans l'histoire, n'ont point admis l'évasion comme possible et n'ont jamais cru à l'identité de Naundorff et du Dauphin, ils ont raison. Mais il convient d'être juste à l'endroit des « évasionistes » et des « survivantites ».

Quelques-uns ont dépensé un labeur énorme et, pour soutenir leur thèse, essayé de renouveler l'histoire entière depuis la Révolution. Leur effort n'a pas répondu à leur attente, ils ne sont point arrivés après plus d'un demi-siècle de travail à apporter une preuve historique de leurs affirmations. A peine, et dans un pays où les « dames voilées » trouvent encore créance, ont-ils rencontré quelques esprits ingénus pour les suivre. Ils n'ont pas réussi. Et cela tient à ce que, même s'ils n'avaient pas eu contre eux la vérité, leur méthode historique est mauvaise. Leur erreur critique a été double. Ils ont cru qu'il suffisait d'accumuler des témoignages de troisième ou de quatrième main pour déterminer la certitude : des milliers de témoignages sans valeur n'en acquièrent point d'être justaposés : 0 + 0 = 0. Ils ont enfin envisagé la survivance comme une hypothèse, et voulu démontrer qu'elle s'appliquait dans la suite du temps aux réalités historiques. C'est un principe scientifique vrai qu'une hypothèse qui s'adapte aux faits est une vérité, mais seulement si cette hypothèse est la seule que les faits ne contredisent point. C'est là une méthode propre aux sciences naturelles et inapplicable en histoire, car d'une part les réalités historiques ne se prêtent pas à l'expérimentation, de l'autre elles n'ont pas la rigidité des réalités physiques. Cependant, et ce témoignage rendu aux efforts des Naundorffistes, dont quelques-uns sont sincères et désintéressés, il nous a semblé plus direct et plus simple de rééditer les Mémoires *mêmes de Naundorff. Telle est la matière de la deuxième partie de ce livre. On y verra, rapportée par lui-même, la vie du prétendu Dauphin de 1795 à 1830. C'est, à ce qu'il semble, le plus terrible témoignage contre la cause de Naundorff.*

Outre l'impossibilité matérielle de l'évasion telle qu'il la rapporte, on lira en effet le récit que Naundorff fait de sa vie, de 1795, date prétendue de l'évasion, à 1810, moment

où il arrive à Berlin. Il n'est pas de romancier d'imagination assez débile pour créer fable aussi ridicule. Car accepter le roman grotesque de ses pérégrinations, de ses maladies et de ses incarcérations en des lieux inconnus est chose impossible à l'esprit le moins prévenu. Il est inadmissible qu'un homme puisse ignorer ce qu'il a fait de 10 à 25 ans ; c'est donc que Naundorff a voulu le taire. Mais, bien mieux, on peut, et on a relevé dans son invraisemblable récit, des lacunes, des incohérences, des contradictions. Si Naundorff a imaginé des fables enfantines, s'il a volontairement laissé dans l'ombre cette partie de sa vie qui était le lien nécessaire entre le récit de son évasion et ses prétentions postérieures, c'est que pour cette période il n'a pu trouver de récits ou de témoignages pour le guider dans son roman, qu'il ignorait tout de la Vendée où il dit avoir été, tout de l'Italie où il aurait vécu, et que, livré à ses seules facultés, il n'a pu imaginer que de ridicules mensonges. Par là tout s'effondrerait, eût-on accepté le récit de son évasion, notoirement faux et moins ingénieux que bien d'autres, imaginés par quelques-uns des 25 faux Dauphins qui se sont essayés au même rôle.

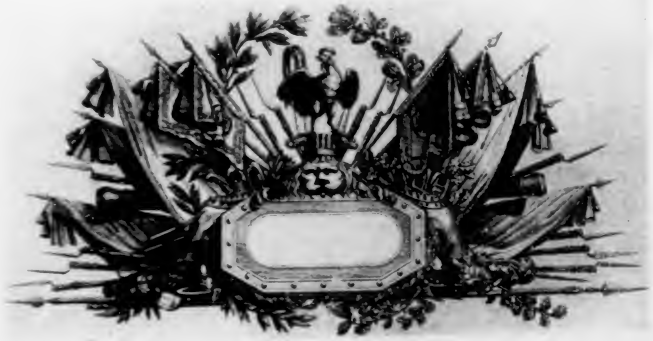

PREMIÈRE PARTIE

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LOUIS XVII

(Cabinet des estampes.)

Derniers adieux de Louis XVI à sa famille.

MÉMOIRES SUR LOUIS XVII

Louis XVII n'a vécu que dix ans et quelques mois; il n'a porté que fort peu de temps le titre de roi, sans exercer les augustes fonctions. De là quelques publicistes ont inféré que sa vie ne présentait que peu de matériaux à l'écrivain jaloux de la retracer.

Il serait difficile néanmoins de trouver dans l'histoire, tant ancienne que moderne, un sujet qui donnât, d'une manière plus horrible, plus intéressante et plus certaine, la mesure de la méchanceté des hommes et du néant des grandeurs.

LOUIS-CHARLES DE FRANCE naquit à Versailles le 27 mars 1785 ; le même jour, il fut présenté au baptême par Monsieur, frère du roi, et par Madame Elisabeth pour la reine de Naples. Après la cérémonie, le prince ayant été reconduit dans ses appartements, M. de Calonne, contrôleur-général des Finances et grand-trésorier des Ordres du Roi, lui porta le Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté lui avait conféré, au moment de sa naissance, le titre

de duc de Normandie, qui n'avait pas été donné aux fils de France depuis Charles, quatrième fils de Charles VII, successivement duc de Berry, de Normandie et de Guyenne, et qui mourut à Bordeaux en 1472.

Louis XVI (1791).

Plusieurs écrivains, notamment M. de Montjoye, ont avancé, en parlant du jeune prince, que le roi lui avait donné le titre de duc de Normandie en souvenir des témoignages d'allégresse et d'amour qu'il avait reçus dans cette province

lors du voyage qu'il fit à Cherbourg. Mais le départ de Louis XVI pour aller visiter les travaux magnifiques qu'il avait ordonnés dans ce port, n'eut lieu que le 21 juin 1786, quinze mois après la naissance de LOUIS-CHARLES.

L'enfance de LOUIS-CHARLES n'offrit rien de remarquable. Il n'attira les regards qu'au moment où la France éprouva la perte de son frère. Le Dauphin, qui avait atteint l'âge où il commençait à réaliser les belles espérances que l'on avait conçues de lui, mourut à Meudon le 4 juin 1789, emportant les regrets de la cour et de tout le royaume : heureux sans doute de quitter la vie au moment où le bonheur commençait à fuir pour longtemps la famille royale.

Gravé par Hillemacher, d'après Fragonard.

Louis-Joseph-Xavier-François, fils aîné de Louis XVI.

Par cette mort, le duc de Normandie devint héritier présomptif de la couronne. Il prit alors le titre de Dauphin, que les fils aînés des rois de France ont toujours porté depuis la cession que Humbert II, dauphin de Viennois, fit de ses Etats à Philippe de Valois, en 1349.

Le nouveau Dauphin était âgé d'un peu plus de quatre ans. Sa taille était parfaitement dessinée, sa figure noble et riante, sa tête couverte de beaux cheveux qu'on laissait flotter sur ses épaules; dans ses regards se peignait la bonté

de Louis XVI, et l'on y entrevoyait déjà la dignité de la reine. Plein de grâces et de vivacité, il courait chaque matin dans les jardins de Versailles pour cueillir des fleurs qu'il venait déposer sur la toilette de sa mère avant qu'elle fût levée. Quand le mauvais temps l'empêchait d'apporter son bouquet, il disait tristement : « Je ne suis pas content de moi, je n'ai rien fait aujourd'hui pour maman; je n'ai pas mérité son premier baiser. »

Le roi jugea convenable de cultiver dans son fils des goûts si près de la nature, et qui étaient si propres à développer les forces de son corps. Il lui consacra un terrain, au-devant des appartements, sur la terrasse du château. On donna au jeune prince tous les instruments nécessaires au jardinage : il y passait le temps de ses récréations.

Jamais la reine ne perdait ses enfants de vue. Dans le temps où la calomnie la supposait entièrement livrée aux plaisirs, elle employait la plus grande partie de ses moments à ses devoirs de mère. Tous les jours, à 10 heures, une sous-gouvernante lui amenait ses enfants : ils recevaient en sa présence les leçons de leurs divers maîtres. Les heureuses dispositions du Dauphin répondaient à de si tendres soins; il annonçait dès lors le germe des plus grandes qualités, et il aurait retracé sans doute toutes les vertus des augustes auteurs de ses jours.

Peu d'enfants ont montré un esprit aussi précoce; le trait suivant en est la preuve. Un jour, veille de la fête de la reine, Louis XVI voulut qu'il fît pour sa mère un bouquet extraordinaire et qu'il composât lui-même son petit compliment. « Mon papa, répondit le prince, j'ai une belle immortelle dans mon jardin, je ne veux qu'elle pour mon compliment et pour mon bouquet; en la présentant à maman, je lui dirai : « Je désire, maman, que vous ressembliez à cette « fleur. »

On n'admirait pas moins la grâce et la finesse de ses réparties. Un jour, étudiant sa leçon, le Dauphin s'était mis à siffler; son précepteur, l'abbé d'Avaux, l'en réprimandait.

La reine survint et lui fit quelques reproches. « Maman, reprit-il, je répétais ma leçon si mal que je me sifflais moi-même. » Un autre jour, dans le jardin de Bagatelle, emporté par sa vivacité, il allait se jeter à travers un buisson de rosiers. « Je courus à lui, dit M. Hue : « Monseigneur, m'écriai-« je en le retenant, une seule de ces épines peut vous crever « les yeux ou vous déchirer le visage. » Il se retourna et, me regardant d'un air aussi noble que décidé : « Les chemins « épineux, me répondit-il, « mènent à la gloire. »

Madame de Polignac.

Pourquoi faut-il que des détails aussi intéressants soient désormais entremêlés du récit de malheurs sans nombre comme sans exemple! La Révolution éclata. Après la prise de la Bastille, plusieurs personnes, connues par leur attachement à la cour, furent massacrées. Parmi les familles désignées à la fureur du peuple, aucune n'avait plus à redouter que celle des Polignac : elle jouissait de faveurs trop marquées pour n'avoir point excité l'envie. Craignant pour les jours de la duchesse de Polignac et de sa famille, la reine leur ordonna de s'éloigner. La duchesse refusa d'y consentir; la reine insista, et Mme de Polignac obéit. Sous le prétexte d'aller prendre les eaux, elle se retira en pays étranger; mais comme la gouvernante des enfants de France ne peut s'absenter, elle donna sa démission. La reine choisit Mme la marquise (aujourd'hui Mme la duchesse) de Tourzel pour remplir ces importantes fonctions.

Dans les derniers jours de septembre, l'orage qui se for-

mait depuis longtemps à Paris menaça de venir fondre sur Versailles (1). Les circonstances d'un repas donné par les gardes du corps du roi et que Sa Majesté, ainsi que la reine et M. le Dauphin, avaient pendant quelques instants honoré de leur présence, servirent de prétexte pour donner le signal de l'insurrection. Le 5 octobre, la populace des faubourgs s'ameuta et se mit en route : elle arriva entre quatre et cinq heures du soir dans les avenues du château. Peu

(Bibl nat.)

Le départ pour Versailles au 5 octobre.

d'heure après, des phalanges de brigands s'emparèrent des appartements. Tremblant pour les jours de son fils, le roi courut à la chambre de ce précieux enfant et fut obligé, pour se dérober à la vue des séditieux, de passer par un souterrain obscur. Il emporta ce prince dans ses bras; au milieu du trajet, la bougie qui l'éclairait s'éteignit. Arrivé à tâtons dans son appartement, il y trouva la reine qui s'y était sauvée, ayant passé à la hâte un jupon et jeté un manteau de lit sur épaules. Madame Royale, Monsieur, Madame, Ma-

(1) Pour la première partie des *Mémoires* de Eckard, où les journées d'octobre, la vie aux Tuileries, le 10 août et la captivité de la famille royale au Temple sont rapportés de façon sommaire, *et par un royaliste intransigeant*, nous renvoyons aux notes de l'édition du *Journal de Cléry* que nous avons publiée récemment.

dame Elisabeth et la marquise de Tourzel s'y étaient aussi réfugiés. La famille royale ainsi réunie attendit avec moins de terreur le sort qui la menaçait.

Enfin, des détachements de la saine partie de la garde nationale, que des ordres perfides avaient jusqu'alors tenus dans l'inaction, arrachent quelques gardes du corps des mains des assassins; ils les conduisent au château et chassent les brigands des appartements : les jours de Louis XVI et de la reine furent en sûreté. La Fayette, monté chez le roi, lui demanda au nom du peuple de venir, dès ce jour, fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs alarmantes les dangers du refus. Forcé de consentir à tout, le roi parut sur le balcon et annonça lui-même qu'il allait partir avec toute sa famille pour la capitale. *Que la reine se montre !* demandèrent quelques voix. La reine s'avanca, tenant d'une main M. le Dauphin et de l'autre Madame Royale. Un cri effroyable se fait entendre : *Point d'enfants !* Quel vœu ! La reine l'a à peine entendu qu'elle rentre avec ses enfants, les dépose entre les bras du roi, reparaît seule sur le balcon et promène majestueusement ses regards sur la multitude. Le peuple, frappé d'admiration, applaudit. Les chefs des séditieux furent déconcertés.

Louis-Charles, Dauphin de France.

On ne laissa pas même le temps de faire quelques préparatifs pour le départ. A une heure, le roi, la reine, le Dauphin, Madame Royale, Monsieur, frère du roi, Madame,

Madame Elisabeth et la marquise de Tourzel montèrent en voiture. Pendant le trajet, ou plutôt pendant ce supplice qui dura sept heures, ils eurent pour cortège des trains d'artillerie, des brigands armés de piques, couverts de boue et de sang, des femmes ivres, échevelées, chantant des obscénités ou poussant des cris affreux.

Louis XVI vint occuper les Tuileries qui n'avaient point

Courvoisier del. Durau sculpt.

Le château des Tuileries vu de la terrasse des Feuillants.

été habitées par nos rois depuis la minorité de Louis XV. Rien n'était prêt pour recevoir le roi, et la disposition des appartements était bien loin de procurer les commodités dont peut jouir tout particulier qui a de l'aisance. Ce château devint en quelque sorte la prison de la famille royale.

La présence de cette auguste famille parut ramener le calme dans Paris. Pendant quelques jours, le peuple poussa jusqu'à l'extravagance les transports de joie : « Plus de disette, s'écriait-il, nous avons avec nous le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » C'était sous ces noms qu'il osait désigner le roi, la reine et M. le Dauphin.

Peu de temps après l'arrivée du roi, l'Assemblée nationale crut devoir se rendre auprès de Leurs Majestés pour leur offrir des témoignages de respect. De l'appartement du roi, les députés passèrent à celui de la reine. Après avoir répondu au compliment du président, cette princesse, prenant dans ses bras l'héritier du trône, le montra à l'Assemblée. Les cris de *Vive le roi ! Vive la reine ! Vive M. le Dauphin !* furent répétés avec enthousiasme. Marie-Antoinette fut un instant distraite du sentiment de ses malheurs.

Mais bientôt les mouvements recommencèrent Le 4 février 1790, Louis XVI se rendit à l'Assemblée nationale pour l'inviter à joindre ses efforts aux siens, afin d'éclairer sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égarait « Ce bon peuple, dit le roi, qui m'est si cher et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines ! » Sa Majesté sortit de la salle au milieu des applaudissements.

Une députation reconduisit le roi jusqu'au château. La reine, tenant M. le Dauphin par la main, vint au-devant de lui.

« Je partage, dit-elle à la députation, tous les sentiments du roi : je m'unis de cœur et d'esprit à tout ce que lui dicte son amour pour ses peuples. Voici mon fils, je l'entretiendrai toujours des vertus du meilleur des pères. Je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique et à maintenir les lois. J'espère qu'un jour il en sera le plus ferme appui. »

Cette séance, qui aurait dû produire le meilleur effet, irrita les factieux : ils agitèrent de nouveau la populace. Dans ces moments d'alarme, la reine s'oubliait entièrement pour ne s'occuper que de ses enfants. La nuit du 13 avril 1790 en fournit la preuve. Les séditieux parlaient d'emporter le château de vive force et proféraient contre Sa Majesté des menaces effrayantes. Quelques coups de fusil furent tirés. Le roi se lève et court chez cette princesse; il ne la trouve point dans son appartement; il entre chez le Dauphin et là il la voit tenant cet enfant chéri pressé contre son sein. Il

lui dit : « Madame, je vous cherchais et vous m'avez bien inquiété. — Sire, répondit la reine, j'étais à mon poste ». Quel tableau attendrissant !

On procura au Dauphin un petit jardin qui faisait partie de l'enceinte des Tuileries à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau. Des détachements de la garde nationale y conduisaient le jeune prince, et, lorsqu'ils étaient peu nombreux, il les invitait à y entrer avec lui. Un jour qu'un grand nombre avaient été obligés de rester en dehors, il leur adressa cette excuse délicate : « Je suis fâché aujourd'hui, messieurs, que mon jardin soit petit, puisque cela me prive du plaisir de vous recevoir tous. »

On avait formé dans Paris une compagnie de jeunes gens sous le nom de *Régiment du Dauphin*. Beaucoup de bourgeois s'étaient empressés d'y faire inscrire leurs enfants. « Je fis partie de cette petite troupe (dit M. Antoine à qui nous empruntons cette anecdote), elle fut admise plusieurs fois à manœuvrer devant le jeune prince. Lors de notre première visite, nous le trouvâmes à son jardin où plusieurs seigneurs l'entouraient. « Voulez-vous bien être le colonel de ce régiment ? lui dit l'un d'eux.

« — Oui, répondit M. le Dauphin, j'aime beaucoup les grenadiers de mon jardin, mais j'aimerais encore mieux me voir à la tête de ceux-ci.

« — Alors, adieu les fleurs et les bouquets pour votre maman.

« — Oh ! cela ne m'empêcherait pas d'avoir soin de mes fleurs. Beaucoup de ces messieurs m'ont dit avoir aussi des petits jardins : eh bien ! ils aimeraient la reine à l'exemple de leur colonel, et maman aurait tous les jours des régiments de bouquets.

« Nos acclamations, ajoute M. Antoine, lui prouvaient en effet l'amour que nous portions à ses augustes parents. »

Chaque fois que le Dauphin se rendait à son petit jardinet, il accueillait avec prévenance les enfants qui désirait lui parler : souvent il fit donner de l'argent à

ceux qui annonçaient que leurs familles étaient dans le besoin. Une femme vint un jour le trouver au milieu de ses fleurs pour solliciter une grâce par son entremise : « Ah ! Monseigneur, lui dit-elle, si je l'obtenais, je serais heureuse comme une reine !

« — Y pensez-vous, s'écria le Dauphin ; *heureuse comme une reine !* Et moi j'en connais une qui ne fait que pleurer ! »

Cette infortunée souveraine n'en saisissait pas moins avec

(Bibl. nat.)

Étrennes patriotiques offertes au Roi et au Dauphin (1790).

empressement l'occasion de montrer le jeune prince aux regards de tous les Français. A la Fédération du 14 juillet 1790, au moment où le roi leva la main pour prononcer un serment qui avait toujours été gravé dans son cœur et l'objet continuel de tous ses soins, celui du bonheur de son peuple, la reine, qui était placée dans la tribune au-dessus du trône, prit le Dauphin dans ses bras et sembla le présenter à l'Assemblée : l'aimable enfant leva aussi ses mains innocentes comme pour appeler les bénédictions du ciel sur son père et sur la France entière. Son action et celle de la reine excitèrent les plus vifs transports d'allégresse. Les

cris de *Vive la reine! Vive M. le Dauphin!* se firent entendre de toutes parts. « A ces acclamations universelles, s'écrie M. Hue, qui n'aurait cru retrouver cette nation française, idolâtre de ses rois! »

Les Fédérés dauphinois offrirent particulièrement au Dauphin des hommages pleins de sensibilité. L'enfant royal, quoique âgé seulement de cinq ans, sut les apprécier. Dans ce moment, on l'eût jugé fier de porter le nom d'une province où se conservaient de pareils sentiments.

Louis XVI, fidèle imitateur du Dauphin son père, et son premier Mentor, voulut aussi être le premier Mentor de son fils. Il lui donnait lui-même des leçons sur les langues, sur l'histoire et la géographie qu'il possédait parfaitement

La reine n'était pas moins attentive à ce que ses enfants unissent aux agréments du corps et de l'esprit les qualités du cœur si essentielles dans les personnes destinées à régner; et, comme si elle eût voulu se venger de toutes les calomnies que l'on colportait sur elle, elle s'empressait de répandre partout ses bienfaits; elle profitait de ces occasions pour faire naître dans l'âme du Dauphin les douces émotions qui agitaient la sienne; enfin, elle l'instruisait à se priver chaque mois d'une partie des fonds destinés à ses plaisirs pour l'employer à secourir les indigents et à faire de cette privation la plus chère de ses jouissances. Un jour, Sa Majesté l'avait conduit à l'hôpital des Enfants-Trouvés et, après avoir ordonné ce qu'elle jugeait à propos de faire pour leur soulagement, remarquant dans les yeux du jeune prince la compassion que lui inspirait un tableau si touchant : « Mon fils, lui dit la reine, tous ces pauvres enfants que vous voyez sont des orphelins abandonnés de leurs parents; ne l'oubliez pas et souvenez-vous également, lorsque vous le pourrez, d'adoucir la rigueur de leur sort. » Quel bonheur promettait à la France un prince ainsi élevé!

Par ces moyens, la reine développait dans l'âme du Dauphin cette bonté, cette sensibilité qui semblent être l'apanage naturel des Bourbons et qu'il manifestait déjà dans toutes

les occasions. Il était même attentif à ne rien faire qui pût causer de la peine à qui que ce fût. Un jour, dans un moment de distraction, il avait mêlé quelques soucis dans un bouquet qu'il donnait à la reine; s'en étant aperçu au moment de le lui présenter, il les arracha aussitôt en disant : « Ah! maman, vous en avez bien assez d'ailleurs! »

Mais la vivacité du jeune prince contribuait souvent à distraire son auguste mère des chagrins qu'elle ne cessait d'éprouver. M. Bertrand de Molleville rapporte ainsi l'une de ces circonstances dont il fut témoin :

« Tandis que la reine me parlait, le petit Dauphin, beau comme un ange, s'amusait à chanter et à sauter dans l'appartement, avec un petit sabre de bois et un bouclier qu'il tenait dans ses mains. On vint le chercher pour souper, et en deux bonds il fut à la porte.

« — Comment, mon fils, lui dit la reine, vous sortez sans faire la révérence à M. Bertrand?

« — Oh! maman, dit ce charmant enfant en continuant de sauter, M. Bertrand est de nos amis. Bonsoir, M. Bertrand! » Et il s'élança hors de la chambre.

« — N'est-il pas gentil, me dit la reine, quand il fut sorti. Il est bien heureux, ajouta-t-elle, d'être si jeune! Il ne sent point nos chagrins et sa gaieté nous fait du bien.

« Trop affecté pour pouvoir répondre, dit M. de Molleville, j'essuyais mes yeux en silence. »

Louis XVI, après avoir été malade, se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, d'abord pour y remplir avec la liberté convenable ses exercices de piété, et pour y passer ensuite une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la Semaine Sainte, on osa se servir de l'attachement connu du roi à la religion de ses pères pour animer les esprits contre lui. On débitait aussi que, sous le prétexte de ce voyage, étaient cachés des complots d'évasion. Le 18 avril, au moment où Sa Majesté montait en voiture, une foule de peuple se précipita pour s'opposer à son passage, et les mutins portèrent

l'audace jusqu'à braquer leurs fusils sur la voiture. Les discours les plus insolents, les motions les plus abominables retentissaient aux oreilles du roi. Il but le calice jusqu'à la lie. Enfin le roi, après deux heures passées dans une lutte continuelle, ne voulant pas mettre une partie de la garde nationale aux prises avec l'autre, fut contraint de rentrer dans le château, c'est-à-dire dans sa prison.

De telles scènes affligèrent vivement M. le Dauphin qui,

Révol. de Paris, n° 93.

Départ du roi pour Saint-Cloud (18 avril).

d'ailleurs, regrettait beaucoup de ne pas aller à Saint-Cloud, dont le séjour lui promettait des amusements variés Rentré dans son cabinet, il voulut recourir à la lecture pour se distraire de son chagrin. Il prend au hasard un volume de l'*Ami des Enfants*, par Berquin; il l'ouvre et manifeste un grand étonnement. M. l'abbé d'Avaux lui en demanda la cause. « Pourriez-vous, monsieur l'abbé, imaginer le sujet de l'anecdote qui, à l'ouverture du livre, se présente à mes yeux?... « Le Petit Prisonnier!... »

Bientôt le roi se vit dans la pénible nécessité d'inviter les

ecclésiastiques qui composaient sa chapelle à s'éloigner de sa personne. Les séditieux exigèrent enfin que le roi et la reine allassent, le jour de Pâques, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, entendre la messe du prêtre intrus qui avait dépossédé le vénérable curé resté fidèle à ses serments. Madame Elisabeth, plus heureuse, méprisant les placards menaçants dirigés contre elle et constante dans sa résolution, se

(Révol. de Paris, n° 203).

Départ de Louis XVI et de sa famille (20 juin 1791).

rendit à la chapelle du château, accompagnée de M^me^ la duchesse de Sérent, sa dame d'atour, qui, n'écoutant que son attachement, était accourue auprès d'elle; cette princesse entendit la messe de l'un de ses chapelains.

Louis XVI, à la suite de tant d'insultes que sa patience ne faisait que multiplier, résolut de s'affranchir de ce douloureux esclavage. Il suivit l'exemple de l'un de ses aïeux, de Charles V, qui, comme lui, retenu prisonnier dans Paris, s'éloigna de cette ville où les factieux triomphaient. Mais Charles, mieux servi que Louis, avait vu quelque temps

après les Parisiens, touchés de repentir, lui envoyer une députation pour le conjurer de rentrer dans la capitale.

Le départ du roi pour Montmédy eut lieu dans la nuit du 20 au 21 juin. Louis XVI et Madame Elisabeth sortirent d'abord à pied par la grande porte du château ; à 11 heures trois quarts, la reine les suivit : M. le Dauphin et Madame Royale, accompagnés de la marquise de Tourzel, avaient précédé et ils attendirent Leurs Majestés pendant une heure sur la place du Petit-Carrousel.

Le secret du départ ayant été trahi, la voiture qui emmenait nos infortunés souverains fut arrêtée à Varennes par des hommes en armes qui se trouvaient là à point nommé. Le roi, d'après les ordres de l'Assemblée, fut ramené sous escorte à Paris.

Pendant l'absence du monarque, les Comités avaient fait décréter qu'aussitôt que Sa Majesté serait arrivée aux Tuileries, il lui serait donné une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, répondrait de sa personne ; qu'il serait donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière sous les mêmes ordres, et qu'il serait nommé au jeune prince un gouverneur par l'Assemblée. Ce décret, qui contenait plusieurs autres dispositions, fut exécuté à l'exception de ce qui concernait la nomination d'un gouverneur à M. le Dauphin, emploi qui fut toujours, ainsi qu'on le verra, l'objet de l'attention de l'Assemblée nationale et de la Législative.

On connaît les détails du pénible retour du roi et de la famille royale à Paris. Une multitude immense remplissait tous les lieux que traversa le cortège. Dans la voiture du roi étaient la reine, M. le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth, la marquise de Tourzel et Barnave. On a dit que le courage et le calme de la famille royale avaient fait une telle impression sur Barnave que, pendant la route, il avait prodigué au jeune prince des soins empressés et respectueux.

Les voitures arrivèrent par le jardin. Quelques forcenés

(Bibl. nat.)

L'arrestation de Varennes.

Mariano Bovi sculp.

voulurent se porter à des actes de violence; la garde nationale contint leur fureur. « Pour moi, dit M. Hue, je parvins à temps auprès de la voiture, et tendit les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge, M. le Dauphin m'aperçut à peine que ses yeux se remplirent de larmes. Malgré mes efforts pour me saisir de ce jeune prince, un officier de la garde nationale s'en empara, l'emporta dans le château et le déposa sur la table du cabinet du Conseil. J'arrivai dans l'appartement aussitôt que lui.

Barnave.

« Le roi, accablé de fatigue, se retira dans l'intérieur de ses appartements; sa famille l'y suivit. Dans ce moment, un officier de la garde nationale voulut encore s'emparer de M. le Dauphin; le roi s'y opposa. Cette fois, d'après l'ordre de Sa Majesté, prenant entre mes bras le jeune prince, je le portai dans son appartement et le remis à la marquise de Tourzel.

« A peine M. le Dauphin fut-il couché, ajoute M. Hue, qu'il m'appela. Il voulait me parler de son voyage. « Aussi« tôt, me dit-il, notre arrivée à Varennes, on nous a ren« voyés, je ne sais pourquoi; le savez-vous? » Des officiers de la garde nationale étant dans l'appartement, je représentai à M. le Dauphin la nécessité de ne parler à personne

de ce voyage. Depuis, il ne s'est plus permis d'en rien dire, au moins devant ceux qu'il pouvait soupçonner.

« Mais le lendemain, à son lever, M. le Dauphin me dit en présence des gardes que M. de La Fayette avait placés auprès de lui, qu'il avait fait un rêve affreux : qu'il s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer. Chacun se regarda et n'osa proférer une parole. Ces mêmes gardes le traitèrent cependant avec égard tout le temps qu'ils restèrent auprès de sa personne. »

Le rêve ne fut que trop tôt réalisé!

Après le retour de Varennes, la famille royale se trouva réduite à une captivité vraiment tyrannique. Ce ne fut qu'au bout de quelques semaines que la reine obtint de se promener avec le Dauphin au jardin des Tuileries.

Souvent M. le Dauphin dirigeait sa promenade vers la galerie du Louvre joignant le château. Là, il interrogeait les artistes et écoutait leurs réponses avec beaucoup d'attention. Ceux-ci ne pouvaient se lasser d'admirer la beauté du jeune prince, la noblesse de son maintien et la grâce de ses expressions. Il s'appliquait surtout à découvrir, d'après ses leçons de mythologie et d'histoire, le sujet des tableaux, des statues. Un jour, M. l'abbé d'Avaux lui demanda l'explication de l'un d'eux. Après l'avoir considéré, le jeune prince répondit : « Je croirais que c'est Pyrame et Thisbé; il y a un voile ensanglanté; mais je n'entrevois pas de lionne. » Le célèbre Vien, qui se trouvait en ce moment auprès de M. le Dauphin, lui dit qu'effectivement des artistes avaient déjà fait cette observation.

Enfin, le 3 septembre, les gardes multiples dont la famille royale était entourée furent levées, parce que, le lendemain, l'on devait présenter et l'on soumit en effet à l'acceptation du roi l'Acte constitutionnel qui venait d'être terminé

L'Assemblée, qui, dans le mois de juillet précédent, avait supprimé tous les ordres de chevalerie et toutes les décorations et marques de distinction, décréta que le roi et M. le Dauphin (qu'on appelait alors le prince royal) seraient les

seuls qui pourraient porter le cordon bleu de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le 14 septembre, Sa Majesté se rendit à l'Assemblée et déclara qu'elle acceptait la nouvelle Constitution. Pendant le discours du président, on aperçut dans une loge la reine, M. le Dauphin et Madame Royale. Les applaudissements

(Bibl. nat.) Schwarz, sculp.

La famille royale.

donnés au roi furent, à diverses reprises, dirigés vers la reine et l'héritier du trône. Toutes les voix répétaient les noms de cette famille auguste. La salle retentissait des cris d'amour et de joie qu'inspirait sa présence, ainsi que l'espoir d'un avenir plus heureux.

Tant qu'avait duré la captivité du roi et de la reine, l'abbé d'Avaux n'avait pu donner de leçons à son élève. Comme il les reprenait un jour, en présence de la reine, le jeune prince désira commencer par la grammaire : « Volontiers, lui

dit son instituteur, votre dernière leçon avait, s'il m'en souvient, eu pour objet les trois degrés de comparaison : le positif, le comparatif, le superlatif; mais vous aurez tout oublié.

« — Vous vous trompez, répliqua le Dauphin; pour preuve, écoutez-moi. Le positif, c'est quand je dis : mon abbé est un bon abbé; le comparatif, quand je dis : mon abbé est meilleur qu'un autre abbé; le superlatif, continua-t-il en regardant la reine, c'est lorsque je dis : maman est la plus tendre et la plus aimable de toutes les mamans. »

La reine prit son fils dans ses bras, le pressa contre son cœur et ne put retenir ses larmes.

Le jeune prince entendant la reine parler quelquefois la langue italienne, demanda à apprendre cette langue Il y prit tant de goût qu'en peu de temps son instituteur le mit en état de lire *Télémaque* en italien et de converser avec son auguste mère.

Néanmoins, cette étude ne nuisit point à celle de la langue latine; il y faisait des progrès rapides. Nous avons eu sous les yeux plusieurs de ses premières versions et de ses premiers thèmes : chacun d'eux ne consistait d'abord qu'en une phrase très courte. Nous avons remarqué ceux-ci : « Il est utile aux princes d'avoir de vrais amis. — Je connais un prince prompt à se mettre en colère. — Les flatteurs sont bien dangereux pour les princes. » Pendant la leçon, l'instituteur développait en peu de mots la pensée du thème, ou il en faisait l'application à des circonstances récentes.

A sept ans, l'auguste enfant possédait très bien le calcul numérique; les premiers éléments de la géométrie lui étaient familiers ainsi que les problèmes qui se résolvent sur la sphère. M. l'abbé Grenet, célèbre professeur de l'Université de Paris, avait imaginé une sphère à lanterne sur laquelle le Dauphin prenait ses leçons.

Pendant l'année qui suivit l'acceptation de la Constitution, M. le Dauphin continua de se livrer à ses études avec le même empressement qu'aux jeux de son âge ; mais, avide

d'instruction, il lui arrivait souvent de demander comme récompense à son instituteur de prolonger la durée des leçons.

Le Dauphin venait d'atteindre sa septième année C'était, selon l'usage de la cour, l'âge où cet enfant royal devait être remis aux soins d'un gouverneur. L'Assemblée Cons-

(Cab. d. nat.)

tituante avait tenté, comme on l'a vu, d'enlever au roi le droit de choisir celui à qui l'éducation de l'héritier du trône serait confiée. Les coryphées de l'Assemblée législative voulurent s'attribuer au moins la direction de ce choix, et présenter pour le fils de France un gouverneur dont les opinions seraient conformes à leurs intérêts. Sieyès, Condorcet et Pétion étaient en première ligne. Plusieurs individus, la plupart ignorés, quelques-uns misérables, s'étaient mis sur les rangs. La publicité donnée à cette liste ridicule semblait

avoir fait abandonner à l'Assemblée la prétention non moins ridicule qu'elle avait annoncée. Le 18 avril 1792, un message du roi, lu au Corps législatif par le garde des sceaux Duranthon, annonça que Sa Majesté avait nommé le chevalier de Fleurieu pour gouverneur du Dauphin. Cette notification inattendue déconcerta les meneurs de l'Assemblée. Nous examinerons dans la suite quelle confiance on doit accorder à une anecdote récemment publiée et qui tend à établir que le poste important dont il s'agit avait été promis par le roi à un homme malheureusement trop fameux.

Cependant, le roi et la reine n'en continuaient pas moins à surveiller l'instruction du Dauphin et, ne se bornant point aux avis, ils se donnaient eux-mêmes, pour exemple de l'instabilité de la fortune et des grandeurs humaines. Ce fut sans doute leur seule distraction, le seul soulagement à leurs angoisses, dans les insurrections sans cesse renaissantes qui préludèrent à l'horrible journée du 20 juin.

Cette exécrable journée offrit, dans toute son audace et toute sa laideur, la souveraineté de la populace. Elle fut dirigée contre Louis XVI lui-même qui, aux outrages qu'on osa commettre envers sa personne sacrée, parut un moment cesser d'être roi, sans cesser un moment de montrer tout ce que la royauté peut avoir de noble, d'imposant, de céleste.

Tandis que les séditieux s'emparaient de l'appartement de Sa Majesté, la reine, dans le sien, tenait ses enfants tendrement embrassés et les baignait de ses larmes. Aussitôt qu'elle apprit par M. d'Aubier, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, les périls que courait Sa Majesté : « Mon devoir, s'écria-t-elle, est de mourir auprès du roi. » Les personnes qui étaient auprès d'elle lui représentèrent que son dévouement serait sans succès, qu'elle périrait avant d'arriver jusqu'au roi ; que, si elle était épouse, elle était mère, que, dans l'état de frayeur où se trouvaient ses enfants, elle ne pouvait les abandonner un moment : la reine allait céder à ces instances quand, tout à coup, entendant le tumulte redoubler, elle s'élança vers la porte en

criant à M. Hue : « Sauvez mon fils ! » « A ces mots, dit cet historien, je pris l'auguste enfant et l'emportai dans l'appartement de Madame Royale assez éloigné pour qu'il n'entendît plus le bruit. Ce jeune prince demandait en sanglotant ce que faisaient le roi et la reine. Il était difficile de paraître rassuré sur leur position. Heureusement la princesse de Tarente, dame du palais de la reine, arriva ; elle annonça que Sa Majesté s'était enfin retirée dans l'appartement de son fils. Aussitôt j'y portai M. le Dauphin. A peine eut-il passé des bras de la marquise de Tourzel dans ceux de la reine, que des coups redoublés se firent entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce bruit, je me précipitai vers un passage qui, de la pièce où la reine se trouvait, communiquait à la chambre à coucher du roi. Je l'ouvris ; la reine et sa suite s'y réfugièrent. Coupée artistement dans la boiserie, la porte de ce passage n'avait rien qui la décelât. Les hordes séditieuses pénétrèrent jusqu'à cet endroit. En un moment tomba sous la hache le lambris contigu à cette porte ; mais, quoique le mur restât à nu, la porte ne fut point découverte. Sans cette méprise, le dernier asile de la reine était violé.

« Toute correspondance entre le roi et la reine étant interceptée, ils furent quelque temps sans pouvoir rien apprendre de leur situation respective. En lutte aux insultes de la populace, le roi s'était vu réduit à la dure extrémité de laisser mettre sur sa tête l'infâme bonnet rouge, coiffure et signal de ralliement des Jacobins.

« Enfin l'un des valets de chambre du roi (Bligny) s'échappe des appartements et va chercher du secours ; il le trouve dans le dévouement du bataillon des Filles-Saint-Thomas dont la fidélité fut inébranlable. Déjà les grenadiers de ce bataillon, conduits par M. de Boscary de Villeplaine, volaient à la défense de la famille royale. Ils s'emparent du cabinet du Conseil et contiennent enfin les séditieux. Le peuple demandait à voir la reine : Sa Majesté parut tenant ses enfants par la main, et environnée des personnes que nous avons déjà nommées et qui, pendant cette crise, ne l'avaient point quittée. La table du cabinet du roi lui servait de barrière contre la multitude. La reine, placée derrière cette table, ayant à sa droite le Dauphin et à sa gauche la princesse, sa fille, et entourée d'une nombreuse garde nationale, voyait défiler devant elle les séditieux...

« Pour mettre le comble aux outrages, ils jetèrent sur la table un bonnet rouge ; ils exigèrent que cette dégoûtante coiffure souillât la tête de M. le Dauphin. La reine me fit signe de céder à la voix de la multitude, j'obéis ; mais M. de Montjourdain, l'un des commandants du bataillon, et plusieurs officiers et gardes nationaux ayant observé que l'excessive chaleur ne permettait pas de laisser plus longtemps un pareil poids sur la tête du jeune prince, je lui ôtai le bonnet.

« La nuit approchait : il était plus que temps de mettre fin à cette longue agonie qui durait depuis cinq heures Le roi, excédé de chaleur et de fatigue, fut ramené par une députation de l'Assemblée (qui s'était enfin rendue auprès de Sa Majesté) et par la garde nationale dans le cabinet du Conseil. De cette pièce, il passa dans sa chambre à coucher où la famille royale le rejoignit. Là, pouvant s'abandonner sans crainte aux mouvements de son cœur, il tint étroitement embrassés la reine, ses enfants et Madame Elisabeth. Que ce tableau fut touchant !

« Quelques députés avaient environné le Dauphin. Curieux de connaître la portée de son esprit et de son instruction, ils le questionnèrent sur divers objets ; entre autres sur la géographie et la nouvelle division de la France en départements et en districts. La justesse des réponses du jeune prince étonna ceux qui l'interrogeaient.

« On remarqua parmi les scènes horribles de cette journée que le Dauphin, conservant comme Louis XVI la tranquillité inséparable de l'innocence, restait immobile à côté de la reine, promenant de tous côtés ses regards sur ce ramas de brigands beaucoup plus agités que leurs augustes victimes.

« Le lendemain, les factieux cherchaient à soulever la populace comme ils l'avaient fait la veille en lui représentant que c'était l'anniversaire de la fuite du monarque, qu'il fallait enfin lui faire expier cette désertion. On battit le rappel ; la reine se rendit aussitôt auprès de son fils qui, en la voyant, lui dit ingénûment : « Maman, est-ce que hier n'est « pas fini ? » Non, malheureux prince, il n'est pas fini, ce n'est que le commencement d'un jour affreux où vous et votre infortunée famille serez enfermés dans une prison d'où vous ne sortirez que pour aller au tombeau !

Le 14 juillet, jour de la seconde Fédération, le roi, suivi du Dauphin vêtu de l'uniforme de la garde nationale, et accompagné de la famille royale, s'était rendu à l'Ecole militaire. Un simple tapis indiquait la place qui lui était destinée. Tout se ressentait de la journée du 20 juin, tout prouva combien les manœuvres des démagogues avaient altéré les sentiments : à peine s'éleva-t-il quelques acclamations ! Bientôt les fédérés achevèrent de pervertir l'esprit de la capitale que les honnêtes gens, toujours timides, s'empressaient de déserter et d'abandonner aux anarchistes. Des chansons remplies d'outrages et de calomnies contre le roi et la reine se mêlaient à des menaces régicides. Les attroupements, les émeutes se multipliaient ; enfin, le 3 août, Pétion parut à la barre de l'Assemblée et demanda la déchéance de Louis XVI.

L'intention de ce maire audacieux et des hommes de son parti, en détrônant le roi, était de faire passer la couronne à M. le Dauphin au nom duquel ils auraient régné par le moyen d'un Conseil de régence de leur composition. Pétion s'était persuadé que ce serait lui qui serait le régent ou chef du Conseil de régence. « Je vois bien, disait-il dans la salle même de l'Assemblée, après avoir lu la fameuse pétition, je vois bien que la régence m'est dévolue ; je n'y échapperai pas. »

La conduite de Pétion affecta vivement la sensibilité du roi « Si ma personne leur déplaît, dit-il avec douceur, je

suis prêt à abdiquer. » Il est très probable, suivant M Hue, que le roi, s'il n'eût consulté que sa propre inclination, aurait consommé sans regret ce sacrifice, mais il craignait de compromettre par son abdication les droits de M. le Dau-

JÉROME PÉTION *MAIRE DE PARIS* suspendu illégalement par le Directoire contre-révolutionnaire du Département à l'instigation d'une autorité supérieure plus contre-révolutionnaire encore.

phin et d'attirer sur sa famille et sur son royaume des maux encore plus grands.

Nous ne retracerons de l'épouvantable catastrophe du 10 août que les circonstances qui se rattachent entièrement à notre sujet. Pendant l'horrible nuit, la reine, plus occupée

du roi et de ses enfants que de ses dangers personnels, allait et venait continuellement, donnant ses soins tour à tour au roi, à M. le Dauphin et à Madame Royale. Entre quatre et cinq heures du matin, la reine et Madame Elisabeth étaient dans le cabinet du Conseil; M. de la Chenaye, l'un des chefs de légion, entra : « Voilà, dit-il aux deux princesses, voilà votre dernier jour, le peuple est le plus fort; quel carnage il y aura!

« — Monsieur, répondit la reine, sauvez le roi, sauvez mes enfants! »

En même temps, cette mère éplorée courut à la chambre de M. le Dauphin. Le jeune prince s'éveilla; ses regards et ses caresses mêlèrent quelques douceurs aux sentiments de l'amour maternel. « Maman, dit M. le Dauphin en baisant les mains de la reine, pourquoi feraient-ils du mal à papa? Il est si bon! »

Pressé par les perfides conseils de Roederer, l'on sait que le roi consentit, malgré son extrême répugnance, à se réfugier à l'Assemblée, se dévouant, ainsi que la reine, pour éviter un grand crime, aux humiliations pires que la mort. A 9 heures du matin, les infortunés souverains se mettent en marche; ils traversent des salles où de vrais Français et quelque noblesse fidèle s'étaient réunis pour défendre Leurs Majestés. Frémissant du danger, les yeux baignés de larmes, tous veulent entourer et suivre le roi et la famille royale.

« — Vous ferez tuer le roi, disait Roederer.

« — Restez, ordonnait Sa Majesté.

« — Nous reviendrons bientôt, » ajoutait la reine pour les rassurer.

Cet enfant si intéressant par les grâces de la jeunesse et de la beauté, M. le Dauphin lui-même, employait la séduction auprès de ses sujets, de ses gentilshommes dévoués. Il s'approche de l'un d'eux, M. le vicomte de Saint-Priest : « Restez! lui dit-il, papa et maman vous l'ordonnent et moi je vous en prie! »

Des dispositions militaires furent faites à l'instant pour

protéger la marche depuis le château jusqu'à l'Assemblée nationale. Les membres du Parlement, Rœderer à leur tête, formèrent un cercle au milieu duquel se placèrent le roi, la reine et la famille royale. Le roi était seul, en avant; la reine tenait le Dauphin de la main gauche, M^me^ de Tourzel lui donnait l'autre main. Venaient ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth. Quelques serviteurs fidèles et une escorte de la garde nationale et de Suisses environnaient le triste cortège.

Parvenus avec peine, au travers d'une populace furieuse, à la salle de l'Assemblée, le roi prit place à côté du président, et la reine et sa famille sur le banc des ministres. Un homme à figure horrible, ayant l'uniforme de sapeur, nommé Rocher, et qui avait accablé le roi des injures les plus grossières, arracha le Dauphin des mains de la reine et le porta sur le bureau. Quelques moments après, le roi et sa famille furent conduits dans une loge destinée au rédacteur d'un journal intitulé : *Le Logographe*. La princesse de Lamballe et la marquise de Tourzel y entrèrent avec eux.

La petitesse du local qui n'avait que huit pieds carrés sur dix d'élévation et la chaleur suffocante qu'il faisait ce jour-là auraient suffi pour faire périr de fatigue. Des horreurs de toute espèce s'y joignirent et mirent cette déplorable famille à l'une des plus rudes épreuves que le cœur humain ait jamais eu à supporter.

Pendant cette désastreuse journée, les chefs de l'anarchie firent prononcer par l'Assemblée, en présence même de Leurs Majestés, la convocation d'une Convention nationale, la suspension de l'autorité du roi; que sa famille et lui resteraient en otage; qu'il serait présenté dans le jour un projet de décret sur la nomination du gouverneur du prince royal, M. le Dauphin; et plusieurs autres propositions aussi insultantes qui restèrent sans exécution, à l'exception des trois premières. Quant aux mesures décrétées pour la sûreté du roi et de la famille royale, ainsi que pour leurs habitations, elles furent indignement violées.

Condorcet, désigné par les révolutionnaires pour gouverneur de M. le Dauphin, s'empressa de rédiger cette adresse fallacieuse, où l'Assemblée rendit compte à l'Europe des étranges résolutions qu'elle venait de prendre et appela le peuple à former une Convention nationale qui devait statuer ultérieurement sur les destinées de la France.

Ce ne fut qu'à une heure du matin qu'il fut permis au roi de sortir de la loge où il venait de passer seize heures horribles. Personne ne put y prendre de nourriture; quelques fruits et de l'eau de groseilles que fournissait le café voisin furent tout ce que Leurs Majestés purent se procurer.

Accablé de chaleur, de fatigue et de veilles, le Dauphin s'assoupit sur le sein de sa mère; c'était un spectacle attendrissant que ce repos de l'innocence au milieu des agitations des régicides.

On avait préparé, dans la journée, le logement de l'architecte de la salle des séances : on y conduisit la famille royale. Ce logement faisait partie de l'ancien couvent des Feuillants; il consistait en quatre cellules communiquant les unes aux autres. La première formait une antichambre; le roi couchait dans la seconde; la troisième était occupée par la reine et par Madame Royale; la quatrième l'était par M. le Dauphin et par M^me^ de Tourzel; enfin Madame Elisabeth et la princesse de Lamballe avaient dans le même corridor une seule pièce séparée de ces quatre pièces : une garde nombreuse veillait à toutes les issues.

Le château ayant été mis au pillage, la famille royale manquait de linge et de tout. La duchesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre en France, ayant un fils du même âge que M. le Dauphin, envoya pour l'usage de ce jeune prince des vêtements de première nécessité.

Le 13 août, jour fixé pour la translation du roi au Temple, le cortège se mit en marche à cinq heures du soir. Le roi, la reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth, M^me^ la princesse de Lamballe, M^me^ la marquise de Tourzel, M^lle^ Pauline de Tourzel sa fille, montèrent dans la première

voiture. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés, de cannibales et de furies formaient l'escorte. Pendant cette lugubre marche, on n'entendait que menaces et

L'entrée du Temple.

imprécations. La famille royale, l'âme navrée de douleur, n'arriva au Temple qu'à la nuit.

Arrivés au Temple, les illustres victimes furent d'abord introduites dans la partie des bâtiments dite le Palais : ils s'y trouvèrent dans le plus absolu dénûment, et il n'était point de privations qu'on n'affectât de leur faire éprouver; les objets qu'on ne put leur refuser étaient tels que M. Hue

fut réduit à garnir le lit de M. le Dauphin avec des draps troués en plusieurs endroits.

Pendant le temps que les barbares de la Commune employèrent pour faire de la grande tour, non seulement une prison, mais le séjour le plus affreux, le roi et la famille royale continuèrent d'habiter le palais durant le jour : le

(Est. allemande).

Arrivée de la famille royale au Temple.

soir, Leurs Majestés, ainsi que leur suite, étaient renfermées dans la petite tour.

Louis XVI couchait au deuxième étage. La reine et Madame Royale occupaient une chambre au premier ; M. le Dauphin, Madame de Tourzel, sa gouvernante, et la dame Bazire, femme de chambre du prince, étaient logés dans une même chambre à côté, la princesse de Lamballe couchait dans une espèce d'antichambre. Vis-à-vis de la chambre du roi, une pièce destinée à servir de cuisine et qui en conservait les ustensiles, fut le logement de Madame Elisabeth et de M^lle^ de Tourzel.

Dans la nuit du 19 au 20 août, deux officiers municipaux

se présentèrent dans la tour et, d'après les ordres de la Commune, ils enlevèrent la princesse de Lamballe, la marquise

(Bibl. nat.

Les Tours du Temple.

de Tourzel et M^lle^ Pauline, sa fille. La reine, ses enfants et Madame Elisabeth, accablés de l'horreur du présent et plus

encore de craintes pour l'avenir, pressèrent longtemps dans leurs bras ces amis fidèles; forcés enfin de s'en séparer, ils leur firent les adieux les plus tendres et les plus déchirants.

L'on emmena aussi MM. Hue et de Chamilly, ainsi que les autres personnes du service. Quelques jours après, M. Hue fut ramené au Temple pour servir le roi, et Cléry, qui avait été agréé par Sa Majesté pour le service de M. le Dauphin auquel il était attaché depuis plusieurs années, fut introduit le même soir dans la tour.

Après le soulagement que Louis XVI puisait dans la religion, l'une de ses plus douces occupations fut de continuer à s'occuper particulièrement de l'éducation de son fils. Le temps de ses études, de ses récréations, de ses repas, tout fut réglé.

Après le lever du roi qui avait lieu à six heures, le valet de chambre de Sa Majesté se rendait chez la reine où il faisait la toilette du jeune prince.

A neuf heures, la reine, ses enfants et Madame Elisabeth montaient chez le roi pour le déjeuner.

Le roi descendait à dix heures chez la reine; il y passait la journée. Il donnait alors à son fils des leçons de langue latine, d'histoire et de géographie. La reine, de son côté, s'occupait de l'éducation de Madame Royale.

A une heure, lorsque le temps était beau, la famille royale était conduite dans le jardin. Pendant la promenade, le jeune prince s'exerçait au ballon, au palet, à la course et à d'autres jeux. La promenade n'avait pas lieu lorsque Santerre était absent. M. le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, souffrait beaucoup de cette privation.

A deux heures, on remontait dans la tour pour le dîner. Après le repas, la famille royale se rendait dans la chambre de la reine. Leurs Majestés faisaient une partie de trictrac ou de piquet; c'était aussi le moment de la récréation de M. le Dauphin et de Madame Royale : leurs amusements procuraient au roi et à la reine de douces consolations.

A quatre heures, le roi prenait quelques instants de repos,

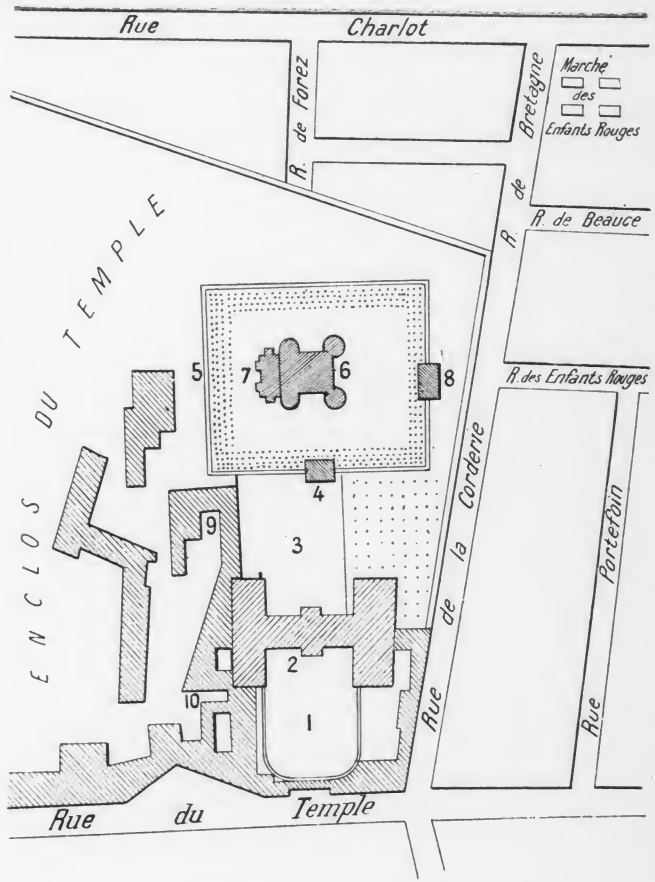

PLAN DE L'ENCLOS DU TEMPLE

1. Cour d'honneur.
2. Palais du Grand Prieur.
3. Seconde cour.
4. Guichet.
5. Mur bâti en 1793.
6. Grosse tour.
7. Petite tour.
8. Corps de garde.
9. Écuries.
10. Cuisines.

les princesses autour de lui, chacune un livre à la main. Le plus grand silence régnait pendant ce sommeil...

Au réveil du roi, Cléry donnait au jeune prince des leçons d'écriture et d'arithmétique. Ensuite il le conduisait dans la chambre de Madame Elisabeth pour jouer à la balle ou au volant.

A la fin du jour, la famille royale se plaçait autour d'une table et la reine faisait à voix haute une lecture de livres d'histoire ou d'ouvrages choisis. Madame Elisabeth lisait à son tour; cette lecture durait jusqu'à huit heures.

On servait alors le souper de M. le Dauphin; la famille royale y assistait. Le roi, pour donner quelques distractions à ses enfants, leur faisait deviner des énigmes tirées d'anciens *Mercure de France*.

L'on couchait ensuite M. le Dauphin. La reine et Madame Elisabeth restaient alternativement auprès de lui pendant le souper du roi. En sortant de table, Sa Majesté allait aussitôt près de son fils. Après avoir donné la main à la reine et à Madame Elisabeth, en signe d'adieu, et reçu les embrassements de ses enfants, le roi remontait dans sa chambre.

L'occupation des princesses était quelque ouvrage de tapisserie. Souvent la reine et Madame Royale se trouvèrent dans la nécessité de quitter cette occupation pour réparer leurs vêtements, ceux du roi et de M. le Dauphin Plusieurs fois, Madame Elisabeth fut obligée de passer une partie de la nuit à raccommoder les habits de Sa Majesté.

Peu de temps après l'entrée du roi au Temple, un municipal, maître de pension à Paris et alors commissaire de la Commune, remit à M. Hue un mémoire par lequel il demandait à être nommé instituteur de M. le Dauphin, en le priant de parler à Sa Majesté en sa faveur. Le roi parut en ce moment, Thomas, c'était le nom du municipal, protesta de sa fidélité, et témoigna son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais, dit le roi, si je paraissais sensible

à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse les rênes du gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » Le municipal saisit cette occasion de produire sa demande. « Pour l'instant, reprit Sa Majesté, je suffis à l'éducation de mon fils. »

Lorsque le Dauphin fut enfermé au Temple, il était âgé de sept ans et demi. Afin de lui donner de bonne heure une idée de notre poésie, le roi lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine. En lui enseignant la géographie, il l'exerçait à lever des cartes. L'intelligence prématurée du jeune prince répondait parfaitement aux tendres soins du roi. Sa mémoire était si heureuse que, suivant Cléry, sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquait les départements, les districts, les villes et les cours des rivières. M. Hue explique plus clairement la méthode suivie par Sa Majesté : le roi marquait sur un papier vélin les points limitatifs des départements, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières; à ce cadre ainsi préparé, M. le Dauphin adaptait les noms des départements, des villes, etc. C'était la nouvelle géographie de la France que le roi apprenait à son fils.

Les moyens d'enseignement que fournissait la bibliothèque du Temple étaient peu considérables. Le roi eut sans doute lieu de regretter les ouvrages de géographie, de chronologie et surtout un herbier que M. de la Borde, ancien premier valet de chambre de Louis XV, s'était fait un plaisir de préparer pour l'éducation de M. le Dauphin. L'herbier, en même temps qu'il eût servi à l'instruction du jeune prince, aurait procuré d'heureuses distractions à la famille royale. Ces objets précieux avaient été détruits ou pillés dans un logement du château pendant la journée du 10 août.

Un jour, le Dauphin, prenant sa leçon de langue latine, prononçait mal un mot assez difficile; le roi ne l'en réprimanda pas. Un des commissaires présents se permit de dire brusquement à Sa Majesté : « Vous devriez bien apprendre à cet enfant à mieux prononcer; car, au temps où nous

sommes, il pourra lui être nécessaire de parler plus d'une fois en public.

« — Votre observation est juste, répondit le roi avec douceur, mais il est bien jeune et je crois qu'il faut attendre que le temps et l'habitude délient sa langue. »

Il fallut bientôt renoncer aux leçons d'arithmétique. Un municipal s'aperçut qu'on faisait apprendre au royal élève une table de multiplication, il prétendit qu'on lui apprenait l'art de parler et d'écrire en chiffres. Le Conseil général de la Commune, sur la dénonciation de ce membre, interdit l'enseignement des calculs.

Les municipaux étaient si ombrageux sur ce point que lorsque M. Hue fut enlevé pour la deuxième fois de la tour du Temple, au 2 septembre, un des principaux griefs que lui imputait le Conseil général de la Commune était d'avoir fait usage de signes hiéroglyphes pour faciliter la correspondance du roi et de la reine. Ces caractères, ainsi que l'expliqua M. Hue, n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique qu'il posait tous les soirs sur le lit du Dauphin avant qu'il se couchât, afin que le jeune prince se préparât le matin à la leçon que le roi lui donnait.

Le 3 septembre, Mathieu vint au Temple. Il dit au roi du ton d'un furieux : « On bat la générale, le tocsin a sonné, les ennemis sont à Verdun; nous périrons tous, mais vous périrez le premier. » Le roi l'écouta avec calme. M. le Dauphin, effrayé, s'enfuit dans une autre pièce; il fondait en larmes. La reine et Madame Royale eurent beaucoup de peine à le consoler, le jeune prince croyait que son auguste père avait été la victime du forcené municipal.

Le même jour, un autre commissaire arriva en proférant mille injures et en disant aussi : « Que si les ennemis approchaient, la famille royale périrait, que le Dauphin lui inspirait quelque pitié, mais qu'étant le fils d'un tyran, il devait aussi périr. »

Cléry a peint les tourments que l'horrible Rocher, établi guichetier du Temple, fit endurer à Louis XVI; le trait sui-

Benazeck del. Cardon. sculp.

La famille royale au Temple.

vant lui est échappé. « Un jour, pendant le souper, on cria plusieurs fois : « Aux armes ! » Les municipaux, les geôliers crurent que c'étaient les armées étrangères qui arrivaient. L'affreux Rocher prend son sabre et, la rage dans les yeux, il cria au roi : « S'ils arrivent, je te tue !... » L'alarme avait

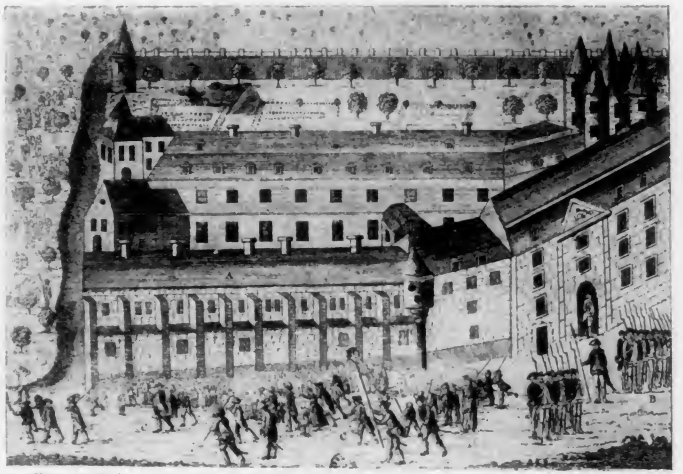

(Est. anglaise). (Bibl. nat.)

Vue perspective de l'Enclos du Temple.

été causée par un embarras de patrouilles dont les chefs ne s'étaient pas entendus sur le mot d'ordre. »

Cependant, des témoignages de fidélité ou d'attendrissement vinrent quelquefois adoucir l'horreur des persécutions qu'essuyait la famille royale. Un des officiers municipaux qui était pour la première fois de garde au Temple, arriva au moment où Louis XVI donnait à son fils une leçon de géographie. Interrogé dans quelle partie du monde se trouvait Lunéville, le Dauphin répondit en souriant : « Dans l'Asie. » Le commissaire, relevant l'erreur, dit au jeune prince : « Comment, vous ne connaissez pas mieux le lieu

où vos ancêtres ont régné? » Le roi fut charmé de l'observation. La reine entama une conversation à voix basse avec ce commissaire; elle la termina en lui disant : « Nous supporterions plus facilement nos malheurs si vos collègues vous ressemblaient. »

La promenade que l'on accordait à la famille royale se changeait en supplice par les insultes auxquelles se livraient

(Est. anon.) (Bibl. nat.)

La Promenade au jardin.

les affreux geôliers du Temple. Le roi et la reine auraient pu s'y dérober en restant dans la tour, mais leurs enfants, objets de leur sensibilité, avaient besoin de prendre l'air. Ils les voyaient, dans ces courts moments, faire éclater toute la naïveté et toute la gaieté de leur âge qui contrastaient si fort avec ce lieu de douleur. C'était pour eux qu'ils supportaient chaque jour sans se plaindre les plus cruels outrages.

L'heure de la promenade offrait encore à la famille royale un spectacle qui l'affectait vivement. Un grand nombre de sujets fidèles s'empressait de profiter de ce court instant pour voir leur roi et leur reine en se plaçant aux fenêtres des

maisons situées autour du Temple; et il était impossible de se tromper sur leurs sentiments et sur leurs vœux. Cléry crut une fois reconnaître Mme la marquise de Tourzel; il en jugea surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvements du jeune prince lorsqu'il s'écartait de ses augustes parents. Il fit part de cette observation à Madame Elisabeth. Au nom de Mme de Tourzel, cette princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi! dit-elle, elle vivrait encore! »

G. Sardis del. Cléry.

Parmi les personnes qui venaient chaque jour aux environs du Temple épier le moment d'apercevoir la famille royale, nous devons aussi nommer M. Hue qui, après avoir passé environ quinze jours dans les cachots de la Commune et dans les angoisses de la mort, avait été rendu à la liberté. Tourmenté du désir de rentrer au Temple, il fit des démarches auprès de Pétion et se détermina à voir Chaumette, alors procureur-syndic de la Commune; il en fut accueilli mieux qu'il ne l'espérait. Cet homme vain et qui se croyait appelé à régenter la France, fit à M. Hue d'importants aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du roi qui, pour prix de leurs délations, recevaient par jour un ou plusieurs louis stipulés payables en or. Passant ensuite à la famille royale, Chaumette laissa entrevoir de l'intérêt pour M. le Dauphin. « Je veux, dit-il, lui faire donner quelque éducation; je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de son rang. Quant au roi, il périra. Le roi vous aime... » A ces mots, M. Hue ne put retenir

ses larmes. Malgré cet accueil courtois, la demande du fidèle serviteur demeura sans succès auprès de Chaumettte.

Bonneville del. F. Lorieux, sculp.

Chaumette.

Le 29 septembre, après le souper, comme le roi quittait la chambre de la reine pour remonter dans la sienne, six officiers municipaux qui, le matin, avaient enlevé à Sa Majesté tous ses papiers, plumes, encre, crayons, etc., lui firent

lecture d'un arrêté qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique préparé à cet événement, le roi en fut vivement affecté. La reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth cherchaient à lire dans les yeux des commissaires jusqu'où devaient s'étendre leurs projets Ce fut en laissant sa famille dans les plus vives alarmes que le roi reçut ses adieux; et cette séparation, qui annonçait déjà tant d'autres malheurs, fut un des moments les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple.

Le lendemain Cléry, qui avait suivi le roi dans sa nouvelle prison, eut la permission d'aller prendre quelques livres dans la chambre de la reine; il trouva l'auguste famille accablée de désespoir. Ce n'étaient plus des soupirs, des pleurs : c'étaient des cris affreux. Ces cris ne furent point entièrement inutiles. Les cerbères de la Commune, chargés de la surveillance de cette famille éplorée, lui permirent de se réunir ce jour-là pour dîner.

On n'entendit plus parler de l'arrêté de la Commune. La famille royale continua à se réunir aux heures des repas ainsi qu'à la promenade; et les soins que le roi donnait à l'éducation de M. le Dauphin n'éprouvèrent aucune interruption.

La reine attendait avec impatience le moment où elle pourrait habiter l'appartement qu'on lui préparait dans la grande tour. Mais ce n'était point assez pour les surveillants, ils portaient envie à l'une des plus douces consolations de la reine, celle d'avoir son fils à ses côtés, de le soigner, de trouver dans ses caresses un adoucissement à ses chagrins : ils demandèrent au Conseil général de la Commune et ils obtinrent qu'elle serait privée du Dauphin et qu'il serait remis au roi. A la fin d'octobre, cette séparation se fit sans que la reine en eût été prévenue; que l'on juge de son extrême douleur!

Dans la grande tour, la nouvelle habitation de la famille royale, le roi fut logé au second étage : on plaça dans la chambre de Sa Majesté un lit pour M. le Dauphin. La reine,

Chodowiecki, inv. Eberhard Henne, sculp.

Louis XVI séparé de sa famille
(Estampe de la Restauration).

Madame Royale et Madame Elisabeth occupaient le troisième étage (1).

Depuis la réunion de Leurs Majestés dans cette tour, il y eut peu de changements dans les heures des repas, des lectures et des promenades ainsi que dans celles destinées à l'éducation de M. le Dauphin et de Madame Royale. Après le dîner, le jeune prince et sa sœur jouaient au volant, au siam. C'était le moment que Madame Elisabeth saisissait pour faire des questions à Cléry ou pour lui donner des ordres. D'accord avec cette princesse, M. le Dauphin et Madame Royale facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyants et souvent ils l'avertissaient par leurs signes de l'arrivée des municipaux.

L'enjouement et les espiègleries de cet auguste enfant firent quelquefois oublier au roi et à la reine qu'ils étaient dans les fers. Il montrait aussi dans sa conduite et dans ses discours une réserve et une prudence bien au-dessus de son

(1) Le logement de la reine occupait le troisième étage de la grosse tour. Etant, comme tous les autres étages, d'une seule pièce, on l'avait divisé en quatre chambres par des cloisons de planches, avec de faux plafonds de toile. On rencontrait tout d'abord une antichambre, d'où trois portes différentes conduisaient aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre de la reine, avec, dans une encoignure, le lit de Madame Royale ; la fenêtre, grillée et murée d'un abat-jour qui ne laissait voir que le ciel, regardait dans la direction de la rue du Temple. La chambre de Madame Elisabeth donnait sur la rue de la Corderie ; la troisième chambre, regardant sur la rue de Beaujolais, était occupée par la femme Tison. Dans l'antichambre, tapissée d'un papier imitant les pierres de taille, il y avait une table de noyer et des chaises, ainsi qu'un lit de repos destiné au membre de la Commune de service à cet étage dit des femmes. La chambre de Marie-Antoinette était tapissée d'un papier à zones vertes et bleues. Elle était meublée d'un lit à colonnes, — en damas vert, avec des housses, un sommier et deux matelas, un traversin et une couverture piqûre de Marseille, — d'une commode en acajou, avec dessus de marbre et glace de toilette, d'un canapé avec ses deux oreillers, d'un paravent en acajou à quatre feuilles, et de deux tables de nuit ; le lit de Madame Royale se composait d'une couchette à deux dossiers avec un sommier, une paillasse, trois matelas, un traversin et deux couvertures de coton. La seconde fenêtre de cette chambre, qui regardait sur la rue de la Corderie, avait été bouchée et garnie d'une cheminée ornée d'une glace et d'une pendule représentant, par une ironie singulière, la Fortune renversée ; la tourelle d'angle, tapissée du même papier que la chambre, servait de cabinet à la reine et à Madame Royale. La chambre de Madame Elisabeth et celle de la femme Tison étaient garnies de papier jaune. L'ameublement en était beaucoup plus sommaire : la sœur du roi couchait dans un simple lit de fer garni de sa housse de toile de Jouy doublée de taffetas vert, d'un sommier, de deux matelas, d'un lit de plume, d'un traversin, d'une couverture piqûre de Marseille ; une commode en placage à dessus de marbre, une table de noyer, deux chaises, deux fauteuils garnis de perse complétaient l'ameublement de cette chambre, une cheminée garnie d'une glace occupait l'emplacement de la fenêtre regardant vers la rue de Beaujolais. La tourelle avait été convertie en garde-robe. La chambre de Tison avait reçu une garniture à peu près semblable. Tous ces détails d'ameublement ont été empruntés à deux inventaires dressés, l'un, à l'entrée de la famille royale dans la grosse tour, le 23 octobre 1792, l'autre, le 19 janvier 1783, et qui sont conservés aux Archives nationales (carton E, 6206). Voir aussi : Beauchesne, *Louis XVII*, tome I^er^ ; Chantelauze, et Curzon : *Le logis du Temple*.

âge. Jamais on ne l'entendit parler des Tuileries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui aurait pu rappeler au roi et à la reine des souvenirs pénibles ou des regrets affligeants. Un jour, comme il avait les yeux fixés sur un municipal qu'il dit reconnaître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avait vu : le jeune prince, craignant d'attrister le roi, refusa constamment de répondre, puis, se penchant vers la reine : « C'est, dit-il à voix basse, dans notre voyage de Varennes. »

Au mois de novembre, le roi eut une fluxion considérable, il demanda son dentiste; on refusa. La fièvre survint; on lui permit alors de consulter M. Monnier, son premier médecin. La maladie du roi dura dix jours. Peu après, le jeune prince, qui couchait dans la chambre de Sa Majesté, et que les municipaux n'avaient pas voulu transférer dans la chambre de la reine, eut aussi la fièvre. La reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils.

Bientôt Sa Majesté fut attaquée de la même maladie, ainsi que Madame Royale et Madame Elisabeth.

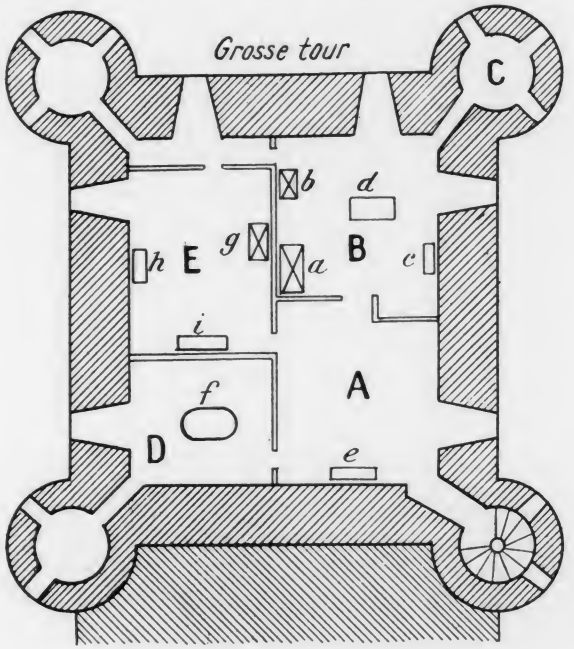

PLAN DU 2e ÉTAGE DE LA GROSSE TOUR

A. Antichambre.
B. Chambre du Roi.
C. Oratoire.
D. Salle à manger.
E. Chambre de Cléry.

a. Lit du Roi.
b. Lit du Dauphin.
c. Commode.
d. Table.
e. Table de travail.
f. Table à manger.
g. Lit de Cléry.
h. Armoire.
i. Commode.

Cléry tomba malade à son tour. M. le Dauphin rivalisa avec son auguste famille d'attentions et de soins auprès de

son valet de chambre. Il ne le quittait presque point et lui apportait lui-même à boire. Tant de bontés rendirent les

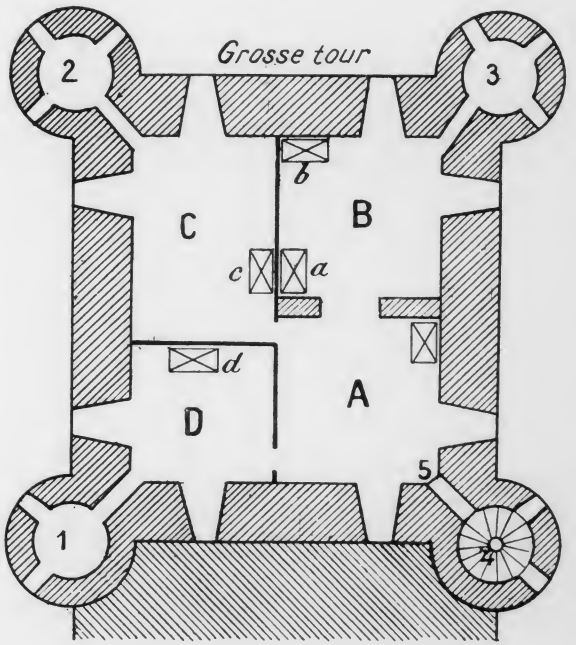

PLAN DU 3e ÉTAGE DE LA GROSSE TOUR

A. Antichambre.
B. Chambre de la Reine.
C. Chambre de Mme Élisabeth.
D. Chambre de Tison.

a. Lit de la Reine.
b. Lit de Madame Royale.
c. Lit de Madame Élisabeth.
d. Lit de Tison.
1, 2, 3. Cabinets et garde-robe.
4. Escalier.
5. Porte en fer.

forces à ce serviteur si utile; il recouvra la santé, mais il n'oublia jamais le trait suivant :

Au moment de sa convalescence, un soir, après avoir cou-

ché M. le Dauphin, Cléry se retirait pour faire place à la reine et aux deux princesses qui venaient embrasser l'auguste enfant et lui donner le bonsoir dans son lit. Madame Élisabeth, que la surveillance des municipaux avait empêchée de parler à Cléry, profita de ce moment pour remettre au jeune prince une petite boîte de pastilles d'ipécacuanha en lui recommandant de la donner à ce valet de chambre lorsqu'il reviendrait. Les princesses remontèrent chez elles, le roi passa dans son cabinet et Cléry alla souper. Il rentra vers onze heures dans la chambre du roi pour préparer le lit de Sa Majesté; il était seul : le jeune prince l'appelle à voix basse; Cléry fut très surpris de ne pas le trouver endormi et, craignant qu'il ne fût incommodé, il lui demanda pourquoi il ne dormait pas encore : « C'est que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, lui dit-il, et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner; il était temps que vous vînssiez, car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois. » L'instant d'après, M. le Dauphin s'endormit profondément.

Il fut rendu aux soins de sa mère le 31 décembre, quand on osa citer et traîner Louis XVI à la barre de la Convention.

Ce jour fut un des plus douloureux pour le roi. Dès cinq heures du matin, on battit la générale dans Paris. Peu de temps après, le jardin du Temple fut couvert de cavalerie et de canons. Sa Majesté fut instruite par Cléry du motif de cet appareil. Elle monta avec M. le Dauphin pour le déjeuner dans l'appartement des princesses. La reine, qui avait été également informée de la cause de ce mouvement, feignit de l'ignorer. Mais la présence continuelle des officiers municipaux empêcha la famille royale de se livrer à aucun abandon dans un moment où tant de craintes devaient l'agiter. Il fallut enfin se séparer à dix heures : leurs regards mutuels exprimaient ce qu'ils ne pouvaient se dire. M. le Dauphin descendit avec le roi comme les autres jours.

A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture à son fils, deux municipaux vinrent chercher le jeune

prince pour le conduire chez la reine. Le roi voulut connaître les motifs de cet enlèvement : les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du Conseil de la Commune. Sa Majesté embrassa tendrement son fils et chargea Cléry de le conduire. A son retour, ce serviteur lui dit qu'il

Comte de Norion del. (Bibl. nat.)

Le Dauphin.

Veille sur lui, grand Dieu
Qui sauvas son enfance!

avait laissé le jeune prince entre les bras de la reine. Le roi parut se tranquilliser. Il s'assit ensuite dans un fauteuil, et, la tête appuyée sur l'une de ses mains, il était profondément plongé dans ses réflexions. Le municipal de service entra :

« — Que me voulez-vous? lui dit le roi d'un ton élevé.

« — Je craignais que vous ne fussiez incommodé.

« — Je vous suis obligé, répondit Sa Majesté avec l'accent de la plus vive douleur, mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible. »

Le maire Chambon, qui venait le chercher pour le conduire à la Convention, n'arriva qu'à une heure. Entre autres choses, le roi lui dit : « J'aurais désiré, Monsieur, que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passé à vous attendre. »

Dès que le monarque eut été reconduit au Temple, il demanda qu'on le conduisît chez sa famille; on lui refusa cette consolation. « Mais, au moins, dit le roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici. » Les caresses de cet enfant auraient adouci l'amertume de son âme. Sa Majesté, malgré ses instances, ne put rien obtenir, et il fallut attendre la décision de la Convention. M. le Dauphin coucha cette nuit et les suivantes sur un matelas dans la chambre de la reine. Après quatre jours d'inquiétudes et de demandes réitérées, le roi reçut un décret portant en substance : « Que la reine et Madame Elisabeth ne communiqueraient pas avec le roi pendant le cours du procès, que ses enfants viendraient près de lui s'il le désirait, mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère et leur tante qu'après le dernier interrogatoire. » Après la lecture de ce décret, le roi dit à Cléry : « Vous voyez la cruelle alternative où ils viennent de me placer; je ne puis me résoudre à avoir mes enfants avec moi : pour ma fille, cela est impossible; et pour mon fils, je sens tout le chagrin que je causerais à sa mère : il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice. » Ainsi Louis XVI, toujours généreux, même aux dépens de ses plus douces affections, ne voulut point séparer de leur mère des enfants qu'il ne devait, hélas! revoir qu'une fois, et dans quel moment!...

Le dimanche 20 janvier, à deux heures de l'après-midi, le Conseil exécutif se présenta chez le roi : Garat, ministre de la Justice, le chapeau sur la tête, portait la parole. Après la lecture du décret fatal, Louis XVI demanda à voir sa famille, librement et sans témoin. Il fallut encore une décision de la Convention : elle fut apportée à six heures; mais les municipaux objectèrent qu'un arrêté de la Commune leur enjoignait de ne perdre le roi de vue ni le jour ni la nuit. Pour concilier ces deux décisions, il fut convenu que le roi recevrait sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermerait la porte pour qu'il ne fût pas entendu.

A huit heures et demie du soir, la famille royale descendit chez le roi : la reine parut la première, tenant son fils par la main; ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté dans sa chambre. « Non, dit le roi, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent et Cléry ferma la porte qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, Madame Elisabeth à la droite, Madame Royale presque en face, M. le Dauphin resta debout entre les jambes du roi. Tous se lamentaient; les voix se confondaient : les princesses, penchées vers le roi, le tenaient souvent embrassé; enfin les larmes cessent, parce qu'on n'a plus la force d'en répandre. On se parle à voix basse. C'est en vain que, derrière le vitrage, les commissaires de la Commune observent avec une inquiète curiosité, il fut impossible de rien entendre. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger que lui-même leur avait appris sa condamnation.

Pendant cette scène douloureuse qui dura sept quarts d'heure, cet enfant né pour le trône et qui ne devait recueillir de l'héritage de son père que ses malheurs et son martyre, le serrait de ses bras tremblants, couvrait de baisers ses mains, ses vêtements, et, le front courbé sur ses genoux, l'inondait de larmes amères. Les barbares surveillants virent

les bénédictions données par le plus malheureux des pères à ses malheureux enfants; ils virent leurs embrassements, leurs convulsions de douleur.

A dix heures un quart, le roi se leva le premier, et tous le suivirent : Cléry ouvrit la porte; la reine tenait le roi par le bras droit, Leurs Majestés donnaient chacune une main à M. le Dauphin, Madame Royale à la gauche tenait le roi embrassé par le milieu du corps, Madame Elisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée en poussant des gémissements et des cris perçants qui devaient être entendus hors de l'enceinte de la tour. « Je vous assure, leur dit le roi, que je vous verrai demain à huit heures.

« — Vous nous le promettez? répétèrent-ils tous ensemble.

« — Oui, je vous le promets.

« — Pourquoi pas à sept heures? dit la reine.

« — Eh bien! oui, à sept heures, répondit le roi. »

Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi qu'elle tenait embrassé; Cléry releva la princesse et il aida Madame Elisabeth à la soutenir. Le roi, désirant mettre fin à cette scène déchirante, eut la force de s'arracher des bras de sa femme, de sa sœur, de ses enfants, en leur donnant les plus tendres embrassements : « Adieu... Adieu!... » dit-il, et il rentra dans sa chambre.

Le lendemain, 21 janvier, jour à jamais déplorable, le roi dit à Cléry d'un ton attendri : « Je vais demander que vous restiez auprès de mon fils : donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. »

La famille royale avait passé la nuit dans la plus grande consternation. Tous attendaient avec effroi l'instant d'une dernière entrevue. N'écoutant que son cœur, le roi voulait

tenir sa parole. M. l'abbé de Firmont, confesseur de Sa Majesté, supplia instamment le roi de ne pas mettre la reine à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir. « Vous avez raison, Monsieur, lui dit-il, ce serait lui donner le coup

Monsieur, frère du roi.

de la mort, il vaut mieux me priver de cette triste consolation et la laisser vivre d'espérance quelques instants de plus. »

Peu de moments après, le roi appela Cléry et lui dit : « Vous remettrez ce cachet à mon fils... cet anneau à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine.. Ce petit

paquet renferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle : combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements !... »

Sa Majesté essuya quelques larmes et rentra dans son cabinet.

Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, frère du Roi, né à Versailles le 9 Octobre 1757

Au moment de partir, le roi, s'adressant aux municipaux, dit : « Messieurs, je désirerais que Cléry restât près de mon fils qui est accoutumé à ses soins : j'espère que la Commune accueillera ma demande. »

A neuf heures du matin, l'on entendit le sinistre roulement des tambours qui annonçait l'enlèvement du roi. La reine en pleurs sollicite des commissaires la permission de descendre, d'embrasser le roi pour la dernière fois : ils lui répondent durement qu'ils n'ont pas d'ordre à cet égard.

Monsieur était à Ham en Westphalie, le 28 janvier 1793, lorsqu'il reçut l'affreuse nouvelle de la mort de son auguste frère. Son Altesse Royale « fut pénétrée d'horreur, en apprenant que les plus criminels des hommes venaient de mettre le comble à leurs nombreux attentats par le plus grand des forfaits » (*Termes de la Déclaration de Son Altesse Royale.*)

Il manda aux réfugiés français dans tous les Etats qu'il avait pris le titre de Régent du royaume, que lui donnait le droit de sa naissance pendant la minorité du roi Louis XVII,

(Estampe royaliste de 1793) (Bibl. nat.)

son neveu, et qu'il avait confié à Monseigneur le comte d'Artois celui de lieutenant-général du royaume. S. A. R. le Régent donna le même jour, 28 janvier, une Déclaration et des Lettres patentes en conséquence : elles furent imprimées à Paris par Crapart, et des milliers d'exemplaires répandus dans toute la France.

Monseigneur le Régent donna également connaissance du déplorable événement aux différentes cours de l'Europe. L'impératrice de Russie, Catherine II, s'empressa de reconnaître l'avènement de Louis XVII. Elle fut imitée de presque toutes les autres puissances.

Cependant la famille royale au Temple était si profondément plongée dans la douleur qu'elle était devenue en quelque sorte insensible à ses malheurs et aux traitements grossiers que continuaient d'exercer envers elle Tison et quelques-uns des barbares geôliers de Louis XVI. Enfin l'amour maternel l'emporta dans le cœur de la reine : la pensée qu'elle se devait à ses enfants lui rendit le courage, et peut-être l'espérance.

Dès lors, l'infortunée souveraine, reportant ses regards sur le jeune prince et sur Madame, s'attacha entièrement à continuer leur éducation. « Madame Elisabeth secondait la reine; sa tendresse pour les enfants de son frère était une tendresse maternelle. Malgré la privation des secours nécessaires pour leur instruction, elle n'était point négligée : les deux princesses avaient en elles-mêmes toutes les ressources qui pouvaient suppléer, en grande partie, aux moyens qui leur manquaient; aucun moment de la journée n'était perdu; les jeux même offraient quelque chose d'utile On ne pouvait voir, sans en être touché, le jeune roi à peine âgé de huit ans, appuyé sur une petite table, lire attentivement l'histoire de France, l'entendre rendre compte de sa lecture, saisissant avec empressement les observations de sa mère ou de sa tante. Les commissaires les plus farouches ne pouvaient se défendre d'une certaine émotion qu'à la vérité ils se reprochaient bientôt. »

La reine remerciait le ciel de ce que ses ennemis lui laissaient cet adoucissement à ses malheurs. Toujours généreuse, toujours magnanime, elle excusait ses persécuteurs, elle leur pardonnait et voulait que ses enfants leur pardonnassent. Elle fit promettre au jeune roi que s'il venait un jour à se ressaisir de son autorité, il imiterait la clémence de son père. Cet excellent prince n'avait voulu voir dans ses ennemis que des hommes égarés, emportés, moins par le mouvement de leur cœur que par les erreurs qu'engendrent les grandes révolutions et dont une vertu rare peut seule se défendre.

Quelques-uns des municipaux, que le sort de la reine, de leur jeune roi et de la famille royale avait vivement touchés, projetèrent de les faire évader de la prison du Temple. Toulan, un des hommes qui ont montré le plus de zèle et rendu le plus de services aux illustres victimes pendant leur séjour au Temple, fut le premier qui conçut ce hardi projet. Il le soumit à la reine; mais Sa Majesté voulut avant tout que ce projet fût examiné par l'un de ses plus fidèles serviteurs, M. le chevalier de Jarjaye, ancien maréchal-de-camp (aujourd'hui lieutenant-général), et à qui Louis XVI avait souvent confié des missions secrètes et importantes. Toulan, porteur d'un billet de la reine, se rendit auprès de cet officier général.

Après quelques conférences, M. de Jarjaye reconnut la possibilité du succès; mais il jugea qu'il était indispensable d'admettre un second commissaire du Temple dans le secret de cette périlleuse entreprise : M. Lepitre seul pouvait l'être.

Lorsque M. de Jarjaye eut arrêté les premières bases du plan d'évasion, et qu'il eut fait préparer des habits d'homme et d'autres vêtements pour la reine et Madame Elisabeth, les commissaires introduisirent furtivement ces divers habillements dans la tour. Les princesses auraient ceint des écharpes tricolores et, munies de cartes d'entrée, telles que les avaient les municipaux, elles seraient sorties sous ce travestissement.

Il paraissait difficile de faire sortir de la tour Madame

Royale et surtout le jeune roi, qui était le plus surveillé : on en trouva le moyen. Chaque jour, l'homme chargé de nettoyer les quinquets et les réverbères venait le soir les allumer; il était accompagné de deux enfants qui l'aidaient dans son travail et il sortait du Temple bien avant sept heures. Après son départ, et lorsque les sentinelles auraient été relevées, un ami de Toulan, royaliste zélé, serait entré dans la tour au moyen d'une carte semblable à celle des ouvriers employés au Temple, il arrivait à l'appartement de la reine, sa boîte de fer-blanc au bras, recevait les enfants des mains de Toulan qui le grondait de n'être pas venu lui-même arranger les quinquets, et s'éloignait avec eux pour les conduire à l'endroit convenu.

Trois cabriolets étaient disposés pour le voyage. La reine, le jeune roi seraient montés dans le premier avec M de Jarjaye ; Madame Royale aurait été conduite par M. Lepitre, et Madame Elisabeth par Toulan. Les dispositions et les incidents étaient calculés de manière qu'on ne pouvait se mettre à la poursuite des augustes prisonniers que cinq ou six heures après leur départ. Les passeports bien en règle ne laissaient aucune inquiétude pour la route.

On avait d'abord pensé à chercher un asile dans la Vendée qui commençait à se soulever; mais la distance parut trop grande et les difficultés trop multipliées. Il semblait plus facile de gagner les côtes de la Normandie et de s'assurer les moyens de passer en Angleterre. C'était même à ce dernier parti que M. le chevalier de Jarjaye s'était arrêté. Il avait, sur un point de la côte, près du Havre, un bateau à sa disposition. « M. de Jarjaye, dit M. Lepitre, se chargeait de pourvoir à tout, il avait l'argent nécessaire et nous pouvions compter sur ses talents et sur son zèle à toute épreuve. »

Nous invitons à lire dans les *Souvenirs* de M. Lepitre le détail assez exact de toutes les précautions qui avaient été prises pour assurer le succès de l'évasion. Elle devait avoir lieu dans les premiers jours de mars, lorsqu'un soulè-

Louis XVII
(D'après une estampe allemande de l'époque).

vement, organisé à dessein, amena le pillage du sucre et du café chez les marchands de la capitale, et fit arrêter sans aucun motif la clôture des barrières et la suspension des passeports.

Cet événement, et ceux qui se succédaient chaque jour, rendaient désormais impossible l'évasion des augustes prisonniers et principalement celle du jeune roi sur lequel, comme nous l'avons dit, l'on exerçait le plus de surveillance.

La même impossibilité n'existait pas encore pour faire évader la reine seule : c'est ce qui détermina M. le chevalier de Jarjaye à supplier cette princesse dont les jours étaient particulièrement menacés de profiter des ressources qui lui restaient encore pour échapper à ses bourreaux.

Toulan, dont le courage et le zèle, on ne peut trop le répéter, sont au-dessus de tout éloge, et qui était constamment l'intermédiaire entre Sa Majesté et M. de Jarjaye, fut chargé de mettre sous les yeux de la reine tous les détails relatifs au nouveau projet. Pour cette fois, Toulan se chargeait seul de faire sortir la reine et de la conduire dans un lieu où cette princesse aurait trouvé M. de Jarjaye qui, de son côté, avait fait de telles dispositions que le salut de cette infortunée souveraine paraissait assuré.

Sa Majesté approuva en entier le nouveau plan ; et toutes les mesures furent prises en conséquence. Mais la veille même du jour fixé pour le départ, la reine, ne pouvant supporter l'idée de se séparer de ses enfants et de Madame Elisabeth, écrivit à M. de Jarjaye un billet que nous avons vu, écrit entièrement de la propre main de Sa Majesté, et que M. Chauveau-Lagarde, défenseur de la reine et de Madame Elisabeth, nous a le premier fait connaître dans sa *Note historique sur les procès des deux princesses.*

Voici les expressions mot à mot de ce billet admirable :

« Nous avons fait un beau rêve. Voilà tout. Mais nous y avons beaucoup gagné en trouvant dans cette occasion une

confiance en vous est sans bornes. VOUS TROUVEREZ TOUJOURS EN MOI DU CARACTÈRE ET DU COURAGE, MAIS L'INTÉRÊT DE MON FILS EST LE SEUL QUI ME GUIDE. QUELQUE BONHEUR QUE J'EUSSE ÉPROUVÉ A ÊTRE HORS D'ICI, JE NE PEUX CONSENTIR A ME SÉPARER DE LUI. JE NE POURRAIS JOUIR DE RIEN SANS MES ENFANTS ET CETTE IDÉE NE ME LAISSE PAS MÊME UN REGRET. »

D'après cette résolution et la crainte que la reine avait de se voir à chaque instant privée de toute communication, Sa Majesté et Madame Elisabeth chargèrent M. le chevalier de Jarjaye, dans les premiers jours de mai, de faire parvenir à Monsieur et à Monseigneur le comte d'Artois le cachet, l'anneau et le paquet renfermant des cheveux de la famille royale que le roi, peu de moments avant son départ du Temple, avait remis à Cléry pour les porter à la reine.

Ce fut vers la fin de mars 1793 que la reine et Madame Elisabeth confièrent ce dépôt important à M. le chevalier de Jarjaye ; et ce fut dans les premiers jours de mai qu'il eut le bonheur de le faire parvenir à Monsieur qui était alors à Ham, en Westphalie.

Le 26 mars, Toulan et M. Lepitre avaient été dénoncés au Conseil général de la commune pour raison de leur conduite à l'égard de la famille royale. Hébert demanda contre eux le scrutin épuratoire. Ils cessèrent d'être compris au nombre des commissaires chargés de la surveillance de la tour. L'infortuné Toulan a, depuis, payé de sa tête son noble dévouement.

Les différents projets d'évasion n'avaient pu se concerter sans éveiller l'attention de Tison. Ce geôlier, atroce dans ses discours avec les commissaires dont la scélératesse lui était connue, affectait une certaine pitié avec ceux qui lui paraissaient honnêtes et sensibles, et il s'extasiait sur les qualités charmantes du jeune roi. C'est ainsi que cet homme fourbe et cruel tentait de s'insinuer dans l'esprit des municipaux et de découvrir leurs sentiments. Mais, quoique l'on se tînt

en garde contre lui, que, pendant les conférences, Madame Royale restât dans une tourelle avec son frère, pour que ce prince, bien jeune encore, ne commît pas quelque indiscrétion involontaire, et qu'ainsi Tison n'eût que de vagues soupçons, il s'empressa de les dénoncer au Conseil général de la Commune.

Ce fut le 19 avril que ce misérable et sa femme accusèrent la reine et Madame Elisabeth « d'avoir gagné quelques officiers municipaux, d'être instruites par eux de tous les événements, d'en recevoir les papiers publics, et d'entretenir par leur moyen des correspondances, etc. » Le lendemain, Hébert, cet ennemi acharné de la famille royale, accourut au Temple pour faire une fouille rigoureuse qui dura jusqu'à quatre heures du matin. Le jeune prince dormait; on l'arracha de son lit pour visiter les matelas et jusqu'aux moindres vêtements. Cette visite vexatoire aboutit à prendre un bâton de cire à cacheter.

Dès ce moment, les adoucissements et les consolations cessèrent pour la famille royale. La Commune n'envoya plus au Temple que des commissaires d'une excessive sévérité. Un mur fut élevé dans le jardin et l'on mit partout des jalousies. Enfin les précautions devinrent plus rigoureuses que jamais, lorsque Dumouriez eut passé dans le camp autrichien, que l'on apprit la désertion des soldats de son armée dans l'intérieur et le succès des armées prussiennes.

Au mois de mai, le jeune prince tomba malade. La reine demanda au Conseil général de lui envoyer M. Brunyer, médecin ordinaire des Enfants de France, en qui elle avait confiance. Sa Majesté ne put l'obtenir. Au bout de quatre jours, la maladie augmentant, on envoya au Temple le médecin des prisons. La reine et Madame Elisabeth servirent de garde au jeune roi et ne le quittèrent point, ni jour ni nuit. Ces princesses en avaient agi de même lorsqu'après la mort de Louis XVI, Madame Royale tomba malade, et eut les jambes dans un état d'autant plus inquiétant qu'on refusa de laisser entrer aucun secours du dehors.

N. Heideloff del. et sculp. (Bibl. nat.)

Louis XVII
D'après une estampe anglaise de l'époque.

Des journaux avaient révélé que Louis XVII était traité en roi par les princesses; que chaque matin la famille royale allait le saluer et qu'on lui rendait tous les honneurs dus à la royauté. Ces bruits et beaucoup d'autres que les Jacobins faisaient répandre réveillèrent l'attention sur ce qui se passait au Temple. Quelque temps après, la section du Finistère (faubourg Saint-Marceau) demanda que les autres sections de la capitale et des cantons ruraux s'assemblassent à l'effet de rédiger une adresse à la Convention pour obtenir que l'on commençât le procès de la reine et de Madame Elisabeth, et pour que l'on prît *des mesures certaines* afin que Louis XVII ne pût succéder à son père.

La lutte qui s'était élevée entre les Jacobins et les Girondins ne laissait à aucun des partis le temps de s'occuper de ces clameurs. Après le 31 mai, les Jacobins, restés maîtres du champ de bataille, se hâtèrent de donner suite à toutes les dénonciations qu'eux-mêmes avaient suscitées contre la famille royale. Des circonstances accélérèrent l'exécution de leurs sinistres projets.

Quelque temps avant cette époque, Lullier, procureur-général de la Commune de Paris, avait dit confidentiellement au député Hérault de Séchelles que les rapports que sa place lui procurait lui avaient fait connaître l'existence, dans les départements et dans la Convention même, d'un parti considérable en faveur du jeune prince; que lorsque ce parti aurait acquis le degré de force nécessaire, Louis XVII serait enlevé du Temple et qu'on le montrerait au peuple, la Constitution de 1791 à la main. Hérault de Séchelles s'empressa de divulguer hautement cette confidence.

Il est vrai qu'il y eut quelques projets pour rétablir Louis XVII sur le trône, et l'on doit cette justice à quelques membres de la Convention d'avoir toujours conservé l'espérance de relever sur ses bases l'antique monarchie. Mais combien de factieux ne parurent seconder ce dessein que pour rallier à leur parti les amis toujours nombreux de la royauté,

écraser les factions rivales, et faire ensuite servir à leur ambition le jeune roi et la reine, sa mère! Ces diverses tentatives furent du moins le prétexte que les meneurs révolutionnaires, qui s'accusaient réciproquement de royalisme, employèrent pour s'envoyer à l'échafaud. Nous n'interromprons point le récit des faits personnels au jeune prince par le détail des trames obscures dont il n'était que l'objet apparent; nous indiquerons seulement les projets qui, par les craintes qu'ils inspirèrent aux anarchistes, influèrent sur le sort du jeune roi et des augustes prisonniers du Temple.

L'un des plus remarquables fut celui dont Cambon, organe du Comité de Salut public, rendit compte à la Convention, le 13 juillet 1793.

Après un long rapport sur la situation de la France où ce député avait dit : « Nous nous trouvons dans des circonstances extrêmement difficiles; toute la République est en mouvement; les villes du Midi, de l'Ouest, s'arment pour opérer ce qu'elles appellent le rétablissement de l'ordre et la punition des coupables, etc. » Il continua à peu près dans ces termes :

« Il y a quelques jours que les officiers d'une section de Paris sont venus dénoncer au Comité qu'il y avait un projet d'aller, le 15 juillet, enlever le fils de Louis XVI et de proclamer Louis XVII; que pour y parvenir le général Dillon devait être à la tête de l'armée des conjurés avec douze autres officiers généraux; que les auteurs du projet devaient se rendre dans les sections et s'emparer de la majorité sous le prétexte de combattre les anarchistes et de rétablir l'ordre; qu'ils se croyaient sûrs de soixante personnes par section; que le premier moyen serait d'enclouer le canon d'alarme, de s'emparer de ceux de chaque corps de garde, et de se réunir sur la place de la Révolution; que, de là, les conjurés se diviseraient en deux colonnes, dont l'une irait par le boulevard enlever le jeune Louis et l'autre se rendrait à la Convention pour la forcer de le proclamer roi; que Marie-Antoinette devait être proclamée régente pendant la minorité;

que ceux qui auraient fait cette révolution formeraient la garde privilégiée du monarque et qu'on leur donnerait des médailles avec un ruban blanc moiré, sur lesquelles serait un aigle renversé, avec ces mots : « A bas l'anarchie! Vive « Louis XVII! »

Cambon ajouta que, d'après cette dénonciation et d'autres

Triomphe de Robespierre (31 mai 1793).

coïncidentes, le Comité avait fait arrêter le général Dillon et les principaux auteurs du plan; que ce général était convenu qu'on lui avait proposé de se mettre à la tête d'un parti pour seconder les mouvements des départements et donner le dessus aux « honnêtes gens », mais qu'il avait nié le projet de couronner Louis XVII.

Enfin Cambon termina son rapport en annonçant qu'en conséquence de ces informations, le Comité avait signé le 1er juillet un ordre portant que le fils de Louis XVI serait

séparé de sa mère et de sa famille, et qu'il serait remis à un instituteur nommé par le Conseil général de la Commune. La Convention approuva ces mesures.

Rien n'avait préparé la reine à cette affreuse séparation. Elle avait pu la craindre à l'instant de la mort du roi, mais depuis près de six mois qu'on laissait auprès d'elle cet auguste enfant, elle était persuadée qu'un objet aussi cher ne lui serait pas enlevé.

Le 3 juillet, à dix heures du soir, six Commissaires de la Commune vinrent notifier à Sa Majesté le fatal arrêt qui ordonnait de transférer le fils de Louis XVI dans une autre partie de la tour. La reine refuse d'y consentir et fait les plus vives instances pour obtenir que son fils soit laissé à ses soins. Elle se place au-devant du lit où l'enfant était couché et le défend contre les municipaux. Madame Royale et Madame Elisabeth, également consternées de cette séparation qui présage des mesures plus funestes encore, prodiguent leurs caresses au malheureux prince réfugié dans les bras de sa mère. Tous versent des torrents de larmes, tous s'abaissent jusqu'aux prières les plus touchantes et les plus humbles; mais rien ne peut fléchir les cœurs insensibles de ces commissaires qui, sans doute, n'avaient jamais connu les sentiments de la nature. Ils pressent, ils menacent de faire monter la garde pour emmener l'enfant. Contraintes de céder à la force, la reine et les princesses habillent en tremblant le jeune prince. Lorsqu'on entraîne cet enfant, la reine, en lui donnant les derniers embrassements, lui dit : « Souvenez-vous, mon fils, souvenez-vous d'une mère qui vous aime, soyez sage, doux et honnête. » On eût dit qu'en lui recommandant cette honnêteté, cette douceur, la reine prévoyait qu'il en aurait besoin pour apprivoiser le tigre chargé de sa surveillance. Les commissaires arrachent enfin le jeune prince des bras de la reine; elle implore qu'il lui soit permis de voir son fils, ne fût-ce qu'au moment des repas : on lui répond à peine; les barbares n'ignorent point qu'elle ne reverra plus son fils!...

Séparé de tout ce qu'il possédait sur la terre, le jeune Louis refuse toute nourriture ; il ne cesse de pleurer pendant

Gravé par Gros. (Bibl. nat.)

Antoine Simon.

deux jours et deux nuits. Il ne cessa de redemander sa mère, sa sœur, sa tante. A qui ?... A l'infâme Simon (1), que la

(1) Les écrivains royalistes, et Eckard avec eux, ont de tout temps représenté Simon comme un tortionnaire. De récentes

Commune avait qualifié d'instituteur, à ce cordonnier crapuleux que Robespierre protégeait et qui était digne de la protection d'un tel monstre.

Quelques jours après la cruelle séparation, Drouet, Chabot et d'autres commissaires du Comité de sûreté générale se

publications permettent d'affirmer que les scènes rapportées par eux, et très propres à émouvoir leurs lecteurs, sont imaginées, et que Simon, homme rude et de parole brutale, n'alla point jusqu'à martyriser le Dauphin. M. Lenôtre a donné une curieuse étude de cet éducateur de prince dans ses *Vieilles maisons, vieux papiers* (Perrin, édit.), étude à laquelle nous empruntons quelques-uns des détails qui suivent.

Antoine Simon, né à Troyes, en 1736, d'un boucher, était venu de très bonne heure à Paris. Apprenti cordonnier, il obtint ses lettres de maîtrise, mais soit maladresse, soit malchance, végéta et resta « savetier » et misérable. En novembre 1766, il épouse la veuve du maître cordonnier Frédéric Munster, et prend avec la femme le fonds de cordonnier du premier mari. Mais les affaires ne marchent pas et le cordonnier achète une gargotte rue de Seine, où il vivote, usant d'emprunts et d'expédients, jusqu'à la saisie finale qui l'oblige à quitter la rue de Seine pour un étroit logement de la rue des Cordeliers, au deuxième étage d'une maison voisine de l'Ecole de Médecine.

Simon doit alors reprendre son métier et, pour première mise de fonds, essaie d'emprunter de l'argent à sa belle-fille ; mais sur son refus, il engage au Mont-de-Piété d'abord deux montres d'or, puis les vêtements de sa femme, Marie Barbe. Quelque temps après, cette dernière tombe malade et meurt à l'Hôtel-Dieu le 11 mars 1786. Devenu veuf, la misère ne quitte pas le cordonnier ; il n'a plus ni ressources, ni crédit et partout se heurte à des créanciers.

Cependant, quelques mois après, Marie-Jeanne Aladame, femme de ménage chez Mme Fourcroy, consent à partager les vicissitudes de cette misérable destinée, et le 20 mai 1788, en l'église de Saint Côme, elle épouse Antoine Simon. Celui-ci avait alors 52 ans, sa nouvelle femme, 43. Antoine Simon était grand, les épaules larges, les cheveux noirs et plats, le visage bruni, rude d'aspect, mais dans le quartier il n'était pas considéré comme un méchant homme. Quant à Marie-Jeanne, née à Paris d'un charpentier, et restée orpheline, ses traits accentués lui donnaient l'air dur ; mais c'était une bonne femme et une ménagère de premier ordre. Elle possédait une petite rente viagère laissée par une marchande de vins en récompense de longs services.

Les nouveaux mariés quittent alors le logement de Simon pour

transportèrent au Temple, moins pour vérifier, ainsi qu'ils l'annonçaient, la fausseté des bruits qui circulaient sur l'évasion de Louis XVII que pour s'assurer de quelle manière avaient été exécutés les ordres du Comité de salut public, et pour donner des instructions secrètes à Simon et aux

venir s'installer toujours rue des Cordeliers au 3e étage d'une de ces maisons encore existantes qui se dressent derrière la statue du célèbre conventionnel Danton. Le cordonnier se trouve là en pleine ruche révolutionnaire. Marat, Danton, Fabre d'Eglantine, C. Desmoulins, le futur maréchal Brune sont ses voisins, et quand éclate la tourmente, tous se retrouvent avec lui à la section des Cordeliers. Aussi quand Danton, le 10 août 1791, est nommé ministre, les honneurs pleuvent sur le club. Simon en a sa part : il est nommé commissaire de la Commune provisoire. Dès lors, le voilà lancé à corps perdu, lui qui n'a rien à perdre, dans le nouveau et bouillonnant courant. Le 2 septembre 1792, on l'envoie avec Michonis pour essayer d'arrêter les massacreurs de Bicêtre et de la Salpétrière ; son intervention est, d'ailleurs, inefficace. Le 1er septembre 1792, il fait l'inventaire des lettres, papiers et effets des prisonniers d'Orléans, lesquels furent massacrés en passant à Versailles.

Marie-Jeanne s'emploie plus pacifiquement au triomphe des idées nouvelles en soignant les fédérés marseillais, blessés dans l'affaire du 10 août, et installés dans son voisinage au couvent des Cordeliers, converti en hôpital pour la circonstance. Les blessés rendent hommage à son dévouement et à son endurance, et quand elle réclame à la Convention les avances de fonds qu'elle a dû faire à cause de l'insuffisance des subsides qu'on lui allouait pour les tisanes et remèdes, Chaumette et les Marseillais appuient sa juste requête et l'aident à se faire rembourser. C'est d'ailleurs en soignant les « braves fédérés » que la femme Simon doit connaître Marat, lequel exerçait son art dans le même hôpital des Cordeliers, et, peut-être, trouve-t-on là le premier jalon de la protection qui amena les Simon au Temple. Chaumette dut aussi fortement contribuer à la nomination du cordonnier comme « instituteur » du Dauphin. C'était une idée très conforme à la nature et aux principes ultrademocrates d'Anaxogaras Chaumette, autrefois plus simplement Gaspard Chaumette, que celle de démocratiser le petit prince, de le nettoyer de tout ferment aristocratique en le faisant élever par le très plébéien et très grossier Simon. D'un autre côté, Chaumette avait été nommé, en décembre 1792, procureur de la Commune et avait de ce fait la responsabilité des prisonniers du Temple. Il lui fallait pour le royal enfant un

autres gardiens sur la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard du fils de Louis XVI et des princesses.

Les événements qui se passaient alors dans toute la France annonçaient de plus en plus aux chefs de l'anarchie que leur pouvoir tyrannique allait cesser : les Autrichiens

patriote à toute épreuve, un gardien que les conspirateurs, sans cesse en éveil, ne pussent corrompre ; tout porte à croire que ces différentes considérations jointes à l'estime qu'avait su acquérir la femme Simon aux Cordeliers décidèrent de la fortune du ménage.

Ce fut le 3 juillet 1793 que Marie-Jeanne et son époux s'installèrent dans la voiture qui venait les prendre pour les conduire à l'Hôtel de Ville où ils reçurent confirmation de leur charge près de l'enfant du Temple. C'était pour eux une fortune inespérée, et leur passage d'une sordide demeure au confortable aménagement du deuxième étage de la tour du Temple fut pour eux plus qu'ils n'avaient jamais souhaité. La table et le logement fournis, Simon comme instituteur du jeune prince recevait 6 000 livres ; sa femme, comme aide dans les soins à donner à l'enfant, 4 000. Sans doute, Simon dut trouver dans ce poste les loisirs qu'il aimait, l'occasion de jeux, de beuveries qu'il chérissait également. Braillard comme tout bon ivrogne, et grossier de par son milieu et son éducation, il dut faire souffrir le Dauphin, plus par son contact et ses manières rudes que par de réels sévices, et en différentes circonstances, montra une certaine sollicitude pour son élève. Quoi qu'il en soit, pour des raisons encore mal définies, Simon se lassa assez vite de son rôle de geôlier, malgré tous les avantages qui s'y trouvaient attachés et la misère qu'il savait retrouver en abandonnant ses fonctions. D'un autre côté, le changement d'existence avait amené des perturbations dans la santé de Marie-Jeanne, et une congestion du foie s'était déclarée au commencement de décembre 1793. Enfin une décision de la Commune interdisant le cumul des fonctions publiques obligea Simon de choisir entre ses fonctions de membre du conseil général de la Commune et celles d'instituteur du Dauphin. Simon fut-il emporté par un excès de civisme ou bien, inquiet des tentatives faites pour sauver les prisonniers du Temple, craignait-il pour sa tête ? Toujours est-il qu'il démissionna et que le 19 janvier il déménageait. Marie-Jeanne souffrant d'un asthme, à peine relevée d'une crise, toute la journée traîna meubles et hardes par les escaliers. A neuf heures du soir, les Simon quittaient définitivement le Temple. En somme, pendant cette période, le Dauphin fut relativement heureux ; ses gardiens lui laissaient la liberté de courir et

s'emparaient de Condé, de Valenciennes et d'autres places. Caen et plusieurs villes de l'Ouest n'avouant que les efforts en faveur du jeune roi, ne reconnaissaient plus la Convention; la Vendée devenait de plus en plus formidable. Lyon mettait hors la loi les députés montagnards, et Toulon se

de jouer dans sa chambre ou dans les jardins. Simon lui avait fait installer un billard, une volière d'oiseaux automates servant aussi à le distraire, et pour qu'il ne souffrît pas trop d'être éloigné de sa sœur, on lui avait même trouvé une petite compagne de son âge, la fille de la blanchisseuse Clouet. Les commissaires Chabot et Drouet chargés de constater la présence du jeune prince ne relèvent d'ailleurs aucun indice pouvant faire supposer qu'il fut maltraité par ses gardiens. Le médecin Thierry qui soigna l'enfant et lui fit 77 visites eût pu constater aussi les ecchymoses, des traces de coups si l'enfant eût été maltraité. La femme Simon le soigna avec grand dévouement pendant deux courtes maladies. Ce fut dans ces conditions que l'instituteur remit son élève aux mains des commissaires de la Convention, ainsi qu'en fait foi un extrait du *Moniteur*, journal officiel de l'époque.

En sortant de la tour du Temple, le ménage Simon ne regagna pas le logement de la rue des Cordeliers, mais nous le retrouvons installé dans un appartement dépendant du Temple et ayant vue sur la cour des écuries, où il occupe deux pièces et une cuisine. Simon, sans doute en récompense de son zèle et de son désintéressement civique, est nommé, le 6 avril 1794, surveillant des charrois, poste qu'il n'occupe pas longtemps, car au mois de juillet il retourne à la section des Cordeliers et prend à bail deux chambres dans l'ancien couvent des Cordeliers, tout en gardant son logement du Temple et son autre logement de la rue des Cordeliers, ainsi qu'en attestent les scellés posés sur ces trois logements à la mort de Simon (G. Lenôtre). En effet, quinze jours après son installation aux Cordeliers, l'orage du 9 thermidor éclatait et entraînait Simon avec lui. Il fut arrêté à la section des Cordeliers, et le lendemain matin exécuté.

Marie-Jeanne, très malade, recueillit le modeste héritage de l'ex-cordonnier un an après. Grâce au chirurgien Naudin, elle obtint, par faveur, de rester aux Cordeliers. Enfin, le 12 avril 1796, elle est admise à l'hospice des Incurables de la rue de Sèvres (aujourd'hui hôpital Laënnec). Les sœurs de saint Vincent de Paul qui dirigeaient l'établissement rendent un bon témoignage de sa conduite et de son caractère. C'est là que le 10 juin 1819 mourut la compagne de l' « instituteur » du Dauphin. Elle fut enterrée au cimetière de Vaugirard.

livrait avec joie aux Anglais en proclamant Louis XVII roi de France et de Navarre.

Que l'on s'imagine l'impression que durent produire ces divers événements sur l'esprit des Constitutionnels dont la main fumait encore du sang de Louis XVI! Aussi le président de l'Assemblée, le farouche Billaud-Varennes, qui dans ces circonstances impérieuses, venait d'être adjoint au Comité de salut public, avec son digne collègue Collot-d'Herbois, prononça-t-il d'une voix prophétique ces paroles épouvantables : « Quand les têtes des conspirateurs (Clavières et Lebrun dont il demandait la mort avant huit jours) seront tombées, ainsi que celle de Marie-Antoinette, dites aux puissances coalisées contre vous qu'un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils de Capet; et que si elles font un pas de plus sur votre territoire, il sera la première victime du peuple. C'est par des mesures aussi vigoureuses qu'on parvient à donner de l'aplomb à un nouveau gouvernement. »

On voit que ce député, l'un des plus initiés dans le mystère *des mesures vigoureuses*, annonçait déjà positivement la mort de la reine et le sort qu'on préparait à son malheureux fils.

Tout porte à croire que la Commune, et surtout les Conventionnels montagnards, dirigeaient la conduite que l'on tint envers ce prince infortuné. Simon entraîna l'innocente victime dans la chambre même que le roi avait occupée, et l'y tint renfermée au secret ; lui seul avait le droit de la visiter. Il redoubla ses malheurs et rendit la position du fils de Louis XVI encore plus affreuse en l'abreuvant d'amertume, dans le lieu même où tout rappelait à cet enfant les soins et la tendresse de son père.

L'âge, l'innocence, la beauté du jeune roi ne purent toucher l'inflexible geôlier ni sa femme, vraie mégère, qui était venue s'établir au Temple avec lui. D'après leurs instructions et dans leur exagération démagogique, ils employaient tous leurs moyens pour anéantir les forces physiques et

morales du royal enfant. Ils voulurent lui faire partager leurs opinions, leurs habitudes grossières et leurs chants régi-

Le Dauphin.

cides. L'auguste enfant résista longtemps ; que l'on en juge par ce fait :

Le 9 août, la Convention proclama l'acceptation de la Constitution qui établissait la France en République. Simon, entendant tirer le canon à cette occasion, dit au prince : « Capet, crie : Vive la République! » L'enfant refusa ; après

plusieurs instances le geôlier se mit à jurer et à proférer des menaces. « Vous ferez ce que vous voudrez, lui dit alors le jeune roi avec fermeté, mais je ne répéterai jamais de telles paroles. » Ce trait de caractère fut aussitôt connu de tous ceux qui, ce jour-là, étaient de service au Temple.

Mais cette résistance ne fit qu'accroître les malheurs de Louis XVII. Il n'entendit plus que des expressions révoltantes, des imprécations. Simon l'employait aux occupations les plus viles ; sa femme coupa les cheveux du jeune prince, seul ornement qui restât sur son front royal ; elle lui ôta ses habits de deuil pour le revêtir d'une *carmagnole*. Simon ne s'arrêta pas à ces indignes traitements envers l'enfant, son prisonnier ; il eut la cruauté de le frapper sans cesse et sans pitié, jusqu'au moment où, lui disant avec une lâche ironie : « Eh bien! Capet, te voilà Jacobin », il parvint à mettre un bonnet rouge sur la tête du descendant de Henri IV et de Louis XIV.

Les amusements du royal enfant devenaient même un sujet d'insulte. Un jour, Simon lui apporta une guimbarde, instrument favori des petits Savoyards. « Tiens, dit-il au prince avec des jurements effroyables, ta mère, ta tante, jouent du clavecin, il faut que tu les accompagnes avec ta guimbarde, cela fera un beau tintamarre. »

Un autre jour que le jeune roi, toujours rempli du souvenir de sa mère, se refusait à chanter des couplets infâmes contre elle, Simon, écumant de rage, prit un chenet et en eût assommé le malheureux enfant si celui-ci n'eût pas eu l'adresse d'esquiver le coup.

La plume n'ose en écrire davantage...

Les princesses découvrent enfin que le jeune prince monte quelquefois sur la tour du Temple pour prendre l'air et qu'il y a une fenêtre d'où elles peuvent l'entrevoir au moment où il passe. Chaque jour elles restent des heures entières pour saisir l'instant de son passage et se retirent heureuses quand elles l'ont aperçu.

Cette ombre de bonheur leur causa de cruels chagrins

quand elles virent que l'enfant avait quitté le deuil de son père; que la tête du jeune roi était couverte de l'infâme bonnet rouge; quand elles apprirent qu'on lui parlait tou-

Prieur del. (Bibl. nat.)

Marie-Antoinette à la Conciergerie.

jours avec des jurements et des blasphèmes et qu'on voulait le contraindre à chanter des couplets infâmes et régicides. Tison lui-même eut, dit-on, horreur de la conduite de Simon; ce fut lui qui révéla à la reine le déplorable état de son fils.

A peine l'auguste mère eut-elle reçu l'affreuse révélation, que, le 2 août, à deux heures du matin, on vint éveiller les princesses pour lire à la reine le décret qui ordonnait qu'elle serait transférée à la Conciergerie (1). Madame Royale et

(1) Ce fut le 1er août 1793 que Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie. Dans la journée, Hanriot avait fait au Temple une tournée d'inspection. Dès huit heures du soir, la garde était sur pied, les armes chargées. Les administrateurs de police, Michonis, Froidure, Marmier, Michel, se présentèrent à la prison à 1 h. 1/4 du matin pour faire exécuter l'arrêté de la Convention qui traduisait la veuve Capet devant le tribunal révolutionnaire et ordonnait son transfert à la Conciergerie. Marie-Antoinette embrassa à la hâte sa fille et sa belle-sœur qu'elle ne devait plus revoir. Son fils lui avait été enlevé depuis le 3 juillet 1793. Un fiacre escorté de vingt gendarmes l'attendait au perron du Palais et la déposa à la Conciergerie à 3 heures du matin. (Papiers du Temple, publiés dans la *Nouvelle Revue*, 1er avril 1884.)

A vrai dire, l'arrêté de la Convention ne préjugeait en rien le sort de Marie-Antoinette. Il fixait seulement qu'elle serait transférée à la Conciergerie. Aussi bien des négociations étaient-elles engagées entre la Convention et la cour de Prusse et d'Autriche en vue d'obtenir, en échange de la reine, soit la cessation des hostilités, soit des échanges de prisonniers. On voulait simplement peser sur la décision des puissances, dont la réponse se faisait attendre.

S'il faut en croire une dépêche adressée à lord Grenville par Fr. Drake, résident anglais à Gênes, qui recevait des communications d'un secrétaire du Comité de salut public (Historical manuscript Commission, The rescaped Mss of J.-B. Fortescue, II, 457), ce fut dans une réunion secrète du Comité de salut public, tenue aux Tuileries, chez Pache, dans la nuit du 4 au 5 septembre, que fut décidé le sort de la reine. En vain Cambon voulut-il objecter les négociations en cours ; Hébert emporta la décision du Comité en montrant que la trahison était partout, que le Comité de salut public ne pouvait subsister qu'en s'attachant par la mort de la reine les sans-culottes et l'armée révolutionnaire, comme il avait obligé, par la mort de Louis XVI, la Convention à lui prêter son concours. Fouquier-Tinville, mandé, se déclara prêt à seconder les vues du Comité de salut public, et demanda que l'on réformât cinq des membres de son jury, dont il n'était pas sûr.

A son arrivée à la Conciergerie, Marie-Antoinette fut renfermée dans une pièce assez vaste, la chambre du Conseil, prenant jour sur la cour des femmes, et qui serait aujourd'hui la cantine de la prison. On venait d'en déloger Custine, dont on jugeait le procès

Madame Elisabeth demandèrent à l'accompagner : elles furent refusées. Quels termes pourraient peindre cette cruelle séparation ! La reine partit, emportant la douleur d'être éloignée de personnes aussi tendrement chéries et de savoir son fils entre les mains de Simon. Du moins elle ne sut pas, elle n'entendit pas ce que nous allons être obligés d'écrire.

Pour arriver à ses fins exécrables, le geôlier avait changé le régime du jeune prince. Il le forçait à manger beaucoup et à boire également du vin que l'enfant ne pouvait goûter

à ce moment-là. Bertrand, le tapissier de la prison, fournit un lit de sangle, deux matelas, un traversin, une couverture légère, et une cuvette de propreté. On y ajouta une table commune et deux chaises de prison. (Relation de Rosalie Lamorlière.) Marie-Antoinette séjourna dans cette pièce du 3 août au 13 ou 14 septembre. Deux gendarmes avec sabre et mousquet étaient toujours de garde auprès d'elle. Les consignes données par la Convention étaient extrêmement étroites : il semble, toutefois, d'après les relations publiées sous la Restauration, que le personnel inférieur de la prison, les guichetiers Richard et Lebeau, ou Bault, la servante Rosalie Lamorlière aient fait preuve d'humanité ou même de sensibilité. La Convention avait alloué pour la dépense de la reine une somme de 15 livres par jour, et sa dépense pour les soixante-quinze jours qu'elle passa à la Conciergerie (2 août-17 octobre 1793) s'éleva à la somme de 1 407 livres 6 sous. (Campardon, *Tribunal révolutionnaire.)* Nous ne rapporterons pas ici les incidents touchants qui marquèrent la captivité de la malheureuse reine; toutes les personnes qui l'approchèrent, la servante Rosalie Lamorlière, si délicate et si dévouée, M. de Salomon, l'internonce alors détenu à la Conciergerie, M^lle^ Fouché, qui procura à Marie-Antoinette les secours d'un prêtre insermenté, ont laissé des souvenirs, publiés pendant la Restauration et utilisés par tous les historiens de la reine, depuis Lafont d'Aussonne jusqu'aux Goncourt et à M. de Nolhac. Nous dirons seulement que, le 3 septembre, le chevalier de Rougeville put pénétrer, sous un déguisement, jusque dans la prison de la reine, et laissa tomber à ses pieds un œillet blanc contenant un écrit. Une fausse patrouille attendait dans une des cours de la Conciergerie. Malheureusement l'œillet fut ramassé par un gendarme de service, nommé Gilbert (qui reçut en récompense un brevet de lieutenant). La reine fut transférée dans une autre chambre où se trouvait la pharmacie de la prison, dont les fenêtres furent solidement

qu'avec répugnance. Ce nouveau genre de vie influa sur la santé et le moral du prisonnier : il engraissa beaucoup, mais il ne grandit point. L'enfant tomba malade et la fièvre survint : on lui fit prendre une médecine qui faillit lui devenir funeste; sa bonne constitution l'emporta, et le prince se rétablit.

Ce ne fut qu'après le départ de la reine que les princesses, demeurées au Temple, connurent à quel point l'infâme Simon était parvenu dans sa dépravation; les excès qu'il faisait commettre au malheureux enfant dans le boire et le

grillagées et même bouchées en partie. L'ancien guichetier de la Force, Bault, dont la réputation de fermeté était connue, vint remplacer Richard qui fut interné à Sainte-Pélagie, et la surveillance se fit plus étroite. Ce fut à cette occasion que Marie-Antoinette subit son premier interrogatoire.

Amar, au nom du Comité de sûreté générale, s'efforça de trouver les éléments d'un acte d'accusation que les clubs réclamaient avec insistance et que Fouquier-Tinville s'étonnait de ne pas voir venir. Sur la question de l'œillet blanc, la reine répondit d'abord négativement. Elle revint d'ailleurs sur ses dénégations dans un second interrogatoire. Aux autres questions relatives aux sentiments de la reine vis-à-vis de la Révolution, à l'intervention des puissances étrangères, au banquet des gardes du corps, à la fuite de Varenne, au 10 août, Marie-Anoinette opposa des réponses à la fois habiles et dignes.

Le 19 vendémiaire, Fouquier réclame au Comité de salut public les pièces du procès de Louis XVI ; le 21, à 6 heures du soir, le tribunal révolutionnaire, présidé par Herman, procède à l'interrogatoire de la reine. (Voir Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, tome I, p. 112 et suiv.) Nous retrouvons dans la bouche d'Herman toutes les accusations que, depuis deux ans, on retrouvait chaque jour dans les colonnes des journaux ou dans la bouche des orateurs des clubs : dilapidation des finances, intelligences coupables entretenues avec les princes émigrés et les monarchies étrangères influence réactionnaire exercée sur le faible Louis XVI, enfin, participation à l'évasion de Varennes et au 10 août. Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde furent chargés de l'assister. Le 15 octobre 1793, Marie-Antoinette prit place sur le fauteuil qui, par un dernier égard de ses juges pour sa Majesté déchue, avait été déposé pour elle dans la salle du Tribunal révolutionnaire. Herman présidait, Coffinhal, Maire, Douzé-Verteuil l'assistaient. Fouquier-Tinville prononça le réquisitoire dans le

manger, et la violence qu'il employait lorsque la raison de cette innocente victime était égarée, pour lui faire chanter des chansons obscènes et impies.

Tant de tourments influèrent à tel point sur le moral et sur la santé du jeune roi qu'il tremblait à l'aspect de son gardien, et qu'épouvanté par de continuelles imprécations, il n'était plus qu'une machine asservie aux volontés de ce bourreau.

C'est alors que, le 5 octobre 1793, l'exécrable Simon et l'infernal Hébert, pour mettre le comble à leurs forfaits inouïs, forcèrent le malheureux enfant à signer, sans lui en

style emphatique de l'époque. L'interrogatoire d'Herman reproduit celui que nous avons résumé plus haut. On en trouvera le texte dans l'excellent ouvrage de M. Campardon *(loc. cit.)*. Herman ne craignait pas, dans l'audience publique, de faire état de l'odieux interrogatoire que Hébert et Chaumette avaient fait subir dans la prison du Temple aux enfants de l'infortunée reine. Marie-Antoinette, indignée, en appela au cœur de toutes les mères. Après un second discours de Fouquier, le président résuma les débats d'une voix sèche et tranchante comme le couperet de la guillotine. Que pouvait, contre tant d'efforts coalisés, l'éloquence des deux défenseurs? A 4 h. 1/2 du matin, Herman lut à Marie-Antoinette la sentence qui la condamnait, à l'unanimité, à la peine de mort.

Devant les juges et devant le peuple, Marie-Antoinette avait été reine ; rentrée dans la prison elle redevint femme. Elle écrivit à sa fille la lettre sublime que l'histoire a conservée, et quand Rose Lamorlière, sa dévouée servante, entra dans le cachot, elle la trouva étendue tout habillée sur son lit et pleurant amèrement. Elle consentit cependant à prendre quelque nourriture. Elle dut ensuite quitter sa robe noire, car on craignait que la vue de ce deuil ne rappelât le souvenir de Louis XVI et n'excitât la fureur du peuple ; il fallut que Marie-Antoinette fît sa dernière toilette en présence du gendarme qui, malgré ses instances, ne voulut pas la quitter du regard. Un prêtre assermenté se présenta et ne fut point accueilli ; il accompagna cependant la reine jusqu'au lieu du supplice. Elle avait pu néanmoins recevoir les secours de la religion : les *Souvenirs* de M^lle^ Fouché (publiés en 1824 par le comte de Robiano) nous assurent que cette pieuse personne réussit à introduire auprès de la reine un prêtre non jureur, l'abbé Magnin, qui la confessa et la fit communier à plusieurs reprises. Vers 10 heures, Marie-Antoinette fut extraite de son cachot et conduite au greffe, où les juges renouvelèrent la lecture de la sen-

donner lecture, un interrogatoire qu'ils prétendaient lui avoir fait subir, mais qu'Hébert avait préparé avec le nommé Daujon, officier municipal, son digne émule, et que ce dernier s'est vanté d'avoir entièrement écrit de sa main, quelques jours auparavant.

Les ennemis de la reine sentirent la nullité d'une pareille pièce. C'est pourquoi, le 8 octobre, Pache, Chaumette et David se transportèrent au Temple, environnés de satellites. Ils interrogèrent Madame Royale, l'accablèrent de questions captieuses et ambiguës, espérant surprendre à l'innocence quelques mots dont ils pourraient abuser contre la reine. Les

tence. Sanson parut, qui lui lia les mains et lui coupa les cheveux ; à 11 heures, elle sortit de la Conciergerie pour monter dans la charette de l'exécuteur qui se dirigea vers la place de la Concorde, entourée de nombreux piquets de gendarmerie à pied et à cheval. Un dessin de David, souvent reproduit, nous montre la reine de France déchue de sa jeunesse et de sa beauté, mais non de sa fierté, vêtue d'un misérable déshabillé de piqué blanc.

Ses cheveux blanchis s'échappaient en mèches irrégulières du pauvre bonnet qui couvrait sa tête. « On n'aperçoit sur son visage aucun abattement, dit l'un des témoins de sa mort, Desessart. Elle avait l'air calme et paraissait insensible aux cris de « Vive la République ! A bas la tyrannie ! » qu'on faisait entendre sur son passage. Lorsque le cortège passa près des Jacobins, le comédien Grammont, qui se tenait à cheval près de la charrette, s'écria brandissant son épée : « Ah ! la voilà, l'infâme Antoinette, elle est f... mes amis. »

Arrivée devant l'échafaud, Marie-Antoinette mit pied à terre avec légèreté et promptitude. « Elle est de même montée à la bravade, dit un autre témoin de l'exécution, Rouy, auteur du *Magicien républicain*, sans parler au peuple ni aux exécuteurs ; elle s'est prêtée aux apprêts du supplice, ayant fait tomber elle-même sa bonnette de sa tête. Son exécution, ce qui en formait l'affreux prélude, dura environ quatre minutes. A midi un quart précis, sa tête tomba sous le fer vengeur des lois et l'exécuteur la montra au peuple aux acclamations répétées de : Vive la République ! »

Son corps, porté au cimetière de la Madeleine, ne fut inhumé que deux semaines plus tard (M. de Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*), le 1^er^ novembre 1793 ; le fossoyeur Joly prit sur lui de creuser une fosse pour le paiement de laquelle il réclama 15 livres 35 sols.

réponses de la princesse trompèrent l'attente des bourreaux de sa mère. Après une séance qui dura trois heures et dont les détails feraient reculer d'horreur, Madame Royale fut

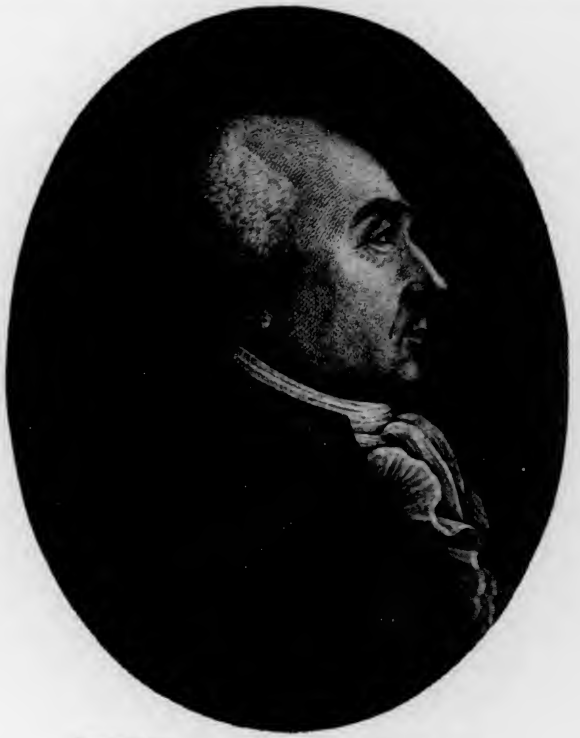

Bonneville del. Bovinet, sculp.

Hébert.

ramenée dans sa chambre. En s'y rendant, elle aperçoit son frère : elle s'empresse de le prendre dans ses bras; le cruel Simon le lui arrache avec violence.

On fait ensuite descendre Madame Elisabeth. Toutes les infamies dont on voulait accuser la reine envers son fils

Gravé par Cazenave, d'après Bouillon. (Bibl. nat.)

Marie-Antoinette devant le Tribunal révolutionnaire.

(Au premier plan, Hébert tête nue et Fouquier-Tinville, debout, Herman, président du tribunal ; derrière la reine, son défenseur Chauveau-Lagarde).

furent répétées devant elle. Sa défense fut ce qu'avait été celle de son auguste nièce, vraie, simple, pure comme elle.

Cette séance, qui excitera à jamais l'exécration de tous les siècles, fit frémir de rage les régicides; ils se virent réduits au procès-verbal fabriqué par Hébert.

Dans cet interrogatoire, uniquement rédigé pour rendre odieuse la reine, que les régicides, après l'avoir abreuvée de toutes les amertumes, voulaient absolument faire périr, on faisait déclarer par un enfant de huit ans que plusieurs officiers municipaux avaient formé, de concert avec cette princesse, des projets contre-révolutionnaires, et qu'elle entretenait des correspondances avec l'étranger. Cet interrogatoire était terminé par des atrocités monstrueuses que le scélérat qui les avait forgées, Hébert, reproduisit devant les jurés, ou plutôt les assassins de la reine; aucun des juges du tribunal révolutionnaire n'osa demander la pièce calomnieuse.

La reine avait laissé sans réponse cette atrocité : un des jurés veut qu'elle s'explique. Elle hésite encore, mais tout à coup, s'animant d'une nouvelle dignité, elle se tourne vers l'auditoire et, avec un accent inexprimable de douleur, elle prononce ces mots : « Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Elle parlait à des furies, et les furies ne purent lui répondre que par des larmes.

Peu de jours après l'attentat commis envers la reine, Chaumette fit « sentir » au Conseil général de la Commune « le ridicule » de conserver dans la prison du Temple « trois individus » qui nécessitaient une surcharge de service et des dépenses excessives. Sur son réquisitoire, le Conseil arrêta qu'il se porterait en masse à la Convention pour lui demander que les prisonniers du Temple fussent envoyés dans les prisons ordinaires et traités comme les autres détenus.

Le Comité de salut public manda sur-le-champ le procureur général de la Commune, lui fit apercevoir les suites

que pourrait avoir la mesure proposée, et l'arrêté demeura sans exécution.

Les membres de la Commune voulurent alors faire mettre

(Dessiné d'après nature par Bonneville).

Fouquier-Tinville.

en jugement Madame Elisabeth, ou plutôt livrer aux bourreaux leurs complices une nouvelle victime tombée du faîte des grandeurs. Malgré toutes leurs recherches, les muni-

cipaux ne trouvèrent aucune pièce, ni même aucun prétexte qui pût servir à leur abominable dessein. Mais, de concert avec Simon et sa femme, ils employèrent une machination aussi atroce que celle qui avait été pratiquée par Hébert.

En conséquence, les commissaires de la Commune dressèrent, le 3 décembre 1793, un procès-verbal où l'infâme geôlier contraignit encore de paraître un enfant accablé de plus en plus sous le poids du malheur. Dans cet acte qui serait révoltant s'il n'était absurde, les deux princesses détenues au Temple étaient accusées « d'avoir quelques intelligences ou correspondances avec quelqu'un et de fabriquer des assignats ». Les commissaires ajoutaient : « Que, d'après ces déclarations, ils avaient fait une visite très exacte dans l'appartement des détenues, et qu'ils n'y avaient rien trouvé qui pût donner de l'inquiétude!... » Cette dénonciation parut si ridicule au Conseil général qu'il n'osa pas suivre l'accusation.

L'on voit que le malheureux prince était sans cesse obsédé par ses geôliers et par les commissaires. La reine, qui avait jugé d'où partaient toutes ces suggestions perfides, avait réduit d'un seul mot à leur valeur ces prétendues déclarations. Dans son interrogatoire, le président du Tribunal révolutionnaire opposait à cette princesse de semblables révélations : « Il est bien aisé, répondit l'"auguste mère, de faire dire à un enfant de huit ans tout ce qu'on veut. »

Cette infortunée souveraine, prévoyant que les calomniateurs feraient encore usage de cet affreux moyen, s'exprima ainsi dans la lettre touchante et sublime ou testament, qu'elle écrivit le jour de sa mort à Madame Elisabeth : « J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais que cet enfant doit vous avoir fait de la peine; pardonnez-lui, ma chère sœur, pensez à l'âge qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. »

Un voile impénétrable a couvert d'ailleurs tout ce qui se passa à la tour du Temple concernant le jeune prince. Le

19 janvier 1794, il fut remis entre les mains des commissaires de la Commune par Simon qui, las d'exercer les traitements les plus horribles envers un enfant, demanda, dit-

Fontaine del. Le Beau, sculp.

Madame Elisabeth à dix ans.

on, à rentrer dans le Conseil général dont il était membre. La résignation de la victime avait triomphé de l'atrocité du bourreau.

Après le départ de Simon, les malheurs du roi ne firent que changer de nature, parce que c'étaient toujours les meurtriers de sa famille qui, avec Chaumette et Hébert, dirigeaient tout ce qui concernait le Temple. Le moindre signe d'intérêt pour les augustes prisonniers était un crime.

L'on va en juger. Le 27 mars suivant, il fut question de renouveler la Commission de sept membres pris dans le Conseil général et chargés spécialement de la surveillance de la tour. Cressant est proposé : plusieurs s'opposent à son admission. On lui reproche d'avoir plaint le sort du jeune Louis, d'avoir même recueilli les noms de ceux qui montaient journellement au Temple. Après une longue discussion, Cressant est exclu du Conseil, et il est envoyé sur-le-champ à l'administration de la police. Interrogé, l'on reconnut que c'était un homme peu révolutionnaire, mais comme il n'était établi aucun fait grave contre lui, les choses en demeurèrent là. Cette exclusion fut heureuse pour Cressant, puisqu'elle le sauva de l'échafaud, où furent envoyés tous les membres qui siégèrent à la Commune, le 9 thermidor suivant.

Tandis que le Conseil général excluait les commissaires qui témoignaient de la sensibilité pour les illustres prisonniers, les dominateurs de la Convention envoyaient à la mort l'agent de la Commune, Hébert, et les autres chefs de sa faction, devenue redoutable. Couthon les accusait particulièrement d'avoir fait passer des lettres et de l'argent au Temple pour favoriser l'évasion du jeune roi. Bientôt ces dominateurs se divisèrent et le parti qui triompha précipita sur l'échafaud Danton, Lacroix et plusieurs autres députés, comme complices d'une conspiration tendant (qui le croirait!) à rétablir la monarchie. Mais ces réactions prouvaient l'existence morale de la royauté; elles prouvaient que Louis XVII était toujours le point de mire sur lequel tous les Français portaient sans cesse leurs regards. Les anarchistes, poursuivis par les remords, éprouvaient à son nom les craintes, les frayeurs qu'ils n'inspiraient que trop aux

amis de l'ordre; ceux-ci, à ce nom sacré, sentaient renaître leur courage et leurs espérances; hommage involontaire chez les uns, irrésistible chez les autres, mais rendu par tous à l'Autorité, au Roi légitime.

La terreur était partout à son comble, et les illustres prisonnières, plus surveillées, plus resserrées que jamais, ne pouvaient plus obtenir aucune nouvelle du jeune roi. Madame Elisabeth s'était entièrement occupée d'entretenir dans le cœur de Madame Royale ces vertus sublimes qui font aujourd'hui l'admiration de la France et l'admiration du monde, lorsque le 9 mai, pendant la nuit, on vint l'arracher des bras de cette princesse. Accablée d'injures, traînée dans un fiacre, la sœur de Louis XVI était conduite à la Conciergerie et, le lendemain, jugée, condamnée, exécutée (1).

(1) « Entre toutes les victimes de la Révolution, dit M. de Beauchesne *(Etudes sur Madame Elisabeth)*, il n'en est pas de plus illustre, de plus pure que Madame Elisabeth. » Elisabeth-Marie-Philippine-Hélène de France naquit à Versailles le 23 mai 1764, du Dauphin fils de Louis XV et de Marie-Joséphine de Saxe, sa seconde femme, dont elle fut le dernier enfant. Orpheline de très bonne heure elle fut élevée, par Mme d'Aumale et Mme de Mackau, dans les principes d'une piété austère, et parut à la cour pour la première fois à l'époque du mariage de son frère Louis XVI, alors Dauphin, et de Marie-Antoinette. « Ses yeux bleus, d'une douceur infinie, dit un de ses biographes (A. Cordier : *Madame Elisabeth de France)*, donnaient à sa figure une empreinte de sensibilité et de suave mélancolie qui lui attiraient tous les cœurs. Une bouche agréable, un teint d'une blancheur éclatante, des manières pleines de dignité fixaient sur elle les regards... Aussi les prétendants à sa main ne manquèrent point malgré qu'elle fût peu mondaine. Le prince de Portugal se présenta d'abord, les choses allèrent même assez loin, mais une intrigue de cour fit échouer ce mariage pour lequel la princesse marquait de l'éloignement; puis ce fut le futur roi de Sardaigne, alors duc d'Aoste, enfin, l'empereur d'Autriche Joseph II, veuf depuis peu, manifesta lui aussi l'intention de l'épouser. » Madame Elisabeth voyait s'échafauder et disparaître tous ces projets avec la même indifférence : « Je ne peux épouser que le fils d'un roi, aurait-elle dit; et le fils d'un roi doit régner sur les Etats de son père ; je ne serais plus Française, je ne veux pas cesser de l'être. » Au reste, on la voyait peu à la cour; la charmante résidence du Petit-Montreuil,

Malgré les dangers de plus en plus imminents d'être soupçonnés de royalisme, les agents fidèles poursuivaient leurs plans, souvent dérangés ou trahis, de relever le trône. Un des plus actifs et des plus persévérants fut sans doute M. le baron de Batz qui avait été l'un des membres de l'Assemblée constituante.

Si l'on en croit un rapport fait à la Convention, le 15 juin 1794, par Elie Lacoste, au nom du Comité de sûreté

qui lui avait été donnée en 1781 par Louis XVI (*Revue de l'histoire de Versailles*, 1904), avait à ses yeux plus de charmes que les splendeurs de Versailles. L'été, presque chaque jour, on l'y voyait, heureuse de cette retraite, où les importuns ne pénétraient pas. Les journées s'écoulaient en pratiques de piété, en bonnes œuvres. Les travaux de la campagne étaient aussi fort en faveur et, comme à Trianon, il y avait à Montreuil une laiterie, des vaches et leur vacher suisse. Le reste du temps se passait en visites à Madame Louise, retirée au Carmel, et à la maison de Saint-Cyr. On voyait peu Madame Elisabeth dans l'intérieur de la famille royale, sa piété s'accommodant mal des mondanités frivoles où se complaisait sa belle-sœur; combien elle leur préférait la société de ses amies : M^lles^ de Causans et Angélique de Mackau, mariées par ses soins, l'une à M. de Raigecour, l'autre au marquis de Bombelles, et avec lesquelles elle échangeait les charmantes lettres étudiées récemment par le comte Fleury.

Cependant, les événements du dehors ne laissaient pas indifférente Madame Elisabeth qui, dès 1786, se rapprocha de son frère, sur l'esprit duquel elle ne tarda pas à prendre une grande influence. Déjà opposée aux idées nouvelles par sa naissance et par son éducation, Madame Elisabeth fut encore froissée dans ce qu'elle avait de plus cher par la politique religieuse de l'Assemblée constituante. Son zèle contre-révolutionnaire dépassait même celui de Marie-Antoinette, dont l'esprit plus ouvert et la piété moins austère se seraient mieux accommodés d'une évolution progressive. Aussi bien ne tint-il pas à elle que le roi ne prît des mesures de rigueur : « Nous sommes perdus, lit-on dans une de ses lettres, si le roi n'a pas l'énergie de faire tomber deux ou trois têtes. » Lorsque Louis XVI se décide à se rendre à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790, il trouve encore devant lui la résistance obstinée de sa sœur : « Je regarde la guerre civile comme nécessaire, écrit-elle à cette époque... l'anarchie ne pourra jamais finir sans cela ; plus on retardera, plus il y aura de sang répandu. » Aussi bien, ses frères ni ses tantes ne parvinrent-ils pas à lui faire aban-

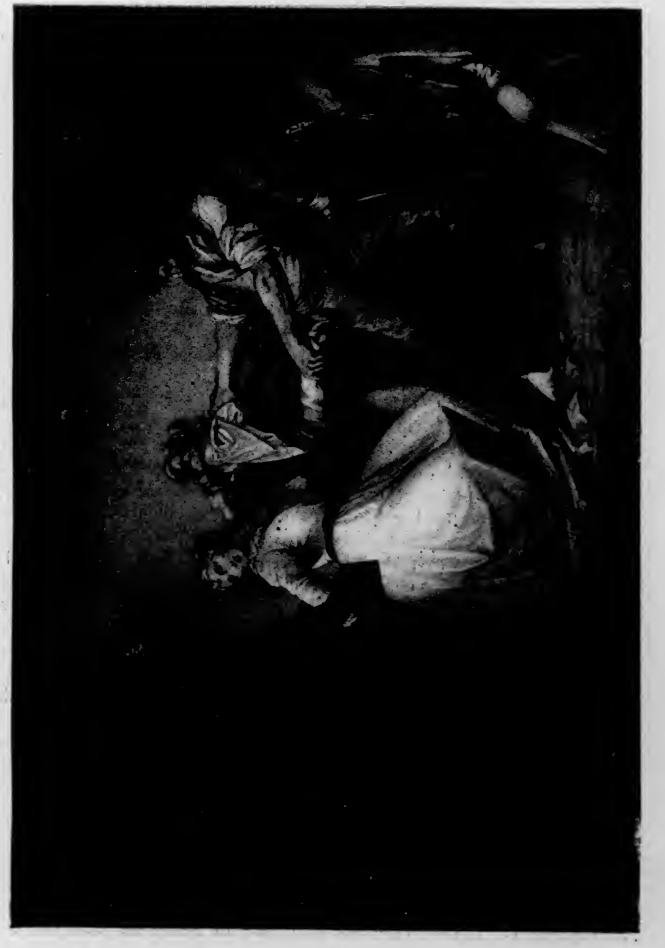

générale, M. le baron de Batz était l'un des trésoriers de l'armée royale en France. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dénoncé comme ayant promis un million pour assurer l'évasion de la reine de la Conciergerie, il trouva le moyen de faire arrêter ses dénonciateurs et de rester libre pendant tout le régime de la Terreur. Suivant le rapport dont nous parlons, le baron de Batz, chef d'une entreprise fort habilement combinée pour le rétablissement de la monarchie, avait

donner son poste de combat : « Pour moi, j'ai juré de ne jamais quitter mon frère, et je tiendrai mon serment. » *(Lettre du 29 mai 1789.)* Du 5 octobre au 10 août, elle partagea les angoisses et les dangers de la famille royale, et, quand les portes du Temple se furent refermées sur eux, les biographes nous montrent Madame Elisabeth aux côtés du roi, lui faisant la lecture, travaillant à l'aiguille avec Marie-Antoinette, soutenant leur courage au milieu des épreuves que peut-être, par son obstination, elle avait un peu contribué à amasser sur leurs têtes.

Elle reçut les derniers adieux de Louis XVI le 20 janvier 1793, et ceux de Marie-Antoinette le 2 août de la même année. En octobre suivant, pendant que s'instruisait le procès de la reine, Hébert et Chaumette lui firent subir l'odieux interrogatoire destiné à établir que Marie-Antoinette avait souillé le Dauphin. Après le départ de la reine, les commissaires de la Commune la maintinrent au Temple confinée avec Madame Royale dans une cuisine sans meubles. Le 9 mai 1794 elle fut transférée à la Conciergerie, car pendant le procès de Marie-Antoinette on avait découvert que le comte de Provence et le comte d'Artois entretenaient une correspondance suivie avec leur sœur et recevaient d'elle des avis et de l'argent, notamment des sommes importantes provenant de la vente de ses diamants. Le jugement eut lieu le lendemain ; vingt-trois autres accusés, parmi lesquels on remarquait Mme de Senozan, sœur de Lamoignon de Malesherbes, cinq membres de la famille de Brienne, Mme de Montmorin et son fils (Campardon, *Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 318 et suiv.) comparaissaient avec Madame Elisabeth devant le tribunal révolutionnaire. En dehors des griefs mentionnés plus haut, Fouquier-Tinville lui reprocha d'avoir coopéré à toutes les trames, à tous les complots formés par ses infâmes frères, par la scélérate et impudique Antoinette ; on l'avait vue aux côtés de la reine au banquet des gardes du corps ; les gardes blessés dans la bagarre qui suivit le banquet des Champs-Elysées avaient été pansés de ses mains ; surtout, au 10 août, elle avait pris, à l'action engagée entre les

choisi son domicile à Charonne, dans un lieu de plaisance, appelé l'Ermitage, dépendant du château de Bagnolet. C'est de là que partait la correspondance avec les agents éloignés. On avait eu soin de le colorer d'un vernis patriotique ; les détails qu'elle renfermait étaient tracés en signes invisibles dans les interlignes des journaux les plus en faveur : les correspondants approchaient du feu ces feuilles, et ils voyaient se retracer à leurs yeux les ordres des chefs, les

patriotes et les satellites de la tyrannie, une part active, poussant le zèle jusqu'à servir les ennemis du peuple, à leur fournir des balles qu'elle avait mâchées elle-même ; enfin, en prodiguant au petit Capet les soi-disant honneurs du trône, elle entretenait en lui l'espérance de succéder à son père, et provoquait ainsi le rétablissement de la royauté.

Dumas dirigeait les débats, qui furent très courts, l'accusée s'étant bornée à opposer des dénégations aux questions qui lui étaient adressées. Reconnue coupable à l'unanimité, Madame Elisabeth fut condamnée à mort. Ramenée dans la prison, elle passa ses derniers moments à relever le courage de ses compagnons d'infortune. Vers 4 heures du soir, les charrettes du bourreau vinrent chercher les condamnés. Une horde de forcenés suivait le cortège, proférant des injures, Madame Elisabeth les subit avec résignation, occupée tout entière, dit-on, à préparer à la mort une vieille femme placée à côté d'elle.

Enfin, on arriva place de la Concorde. La sœur de Louis XVI, comme étant la plus coupable, devait être exécutée la dernière : elle prit place sur la banquette disposée au pied de la guillotine, et ses compagnons de supplice la saluèrent respectueusement en montant à l'échafaud. Suivant les biographies royalistes, Madame Elisabeth gravit d'un pas ferme les degrés de l'échafaud ; ni la longue attente, ni la vue des corps sanglants n'avaient ébranlé son courage ; mais ce fut avec la plus vive émotion qu'elle dit au bourreau qui lui enlevait son fichu : « Au nom de Dieu, Monsieur, couvrez-moi ! » Elle reçut enfin la mort. M. Campardon soutient avec plus de raison la version contraire. La longueur de l'attente (il avait fallu, le 2 août, quatre minutes pour exécuter la seule Marie-Antoinette), les coups sourds du couperet, qui tomba vingt-trois fois de suite, la vue du sang qui coulait en nappes de la sinistre machine avaient épuisé la force de résistance de Madame Elisabeth, elle défaillit en montant l'échelle de la guillotine, et le bourreau n'ajusta sur la planche fatale qu'un corps inerte.

progrès de l'entreprise ou les retards qu'elle éprouvait.

M. de Batz s'était d'abord entouré de MM. le marquis de Pons, de Sombreuil père et fils, du prince de Rohan-Rochefort, de MM. de Montmorency-Laval, de la Guiche, de Marsant, et du prince de Saint-Maurice.

Il fut enfin dénoncé lui-même ; prévenu à temps, il parvint à s'échapper. Il n'en fut pas de même des personnes respectables que nous avons nommées ; elles furent traduites au Tribunal révolutionnaire avec d'autres individus qu'elles ne connaissaient point, mais que par une monstruosité digne de ce temps, le rapporteur Elie Lacoste accusa d'avoir agi de complicité. Tous furent condamnés à mort le 17 juin 1794 pour avoir tenté le rétablissement de la royauté.

Que dire d'une prétendue conspiration attribuée à Catherine Théos? Des commissaires de la Convention avaient découvert, au château de Saint-Cloud, un portrait en pied du Dauphin, peint par la célèbre M^me^ Lebrun. Dans un rapport imaginé par le député Vadier, il prétendit que ce portrait avait été mystérieusement caché derrière un lit ; qu'il devait être inauguré aux Ecoles de Droit, près du Panthéon, et qu'il était réservé à l'exécution d'un projet tendant à la restauration du trône dans la personne du jeune roi. Cette fable ridicule ne servit qu'à démontrer que ces inventeurs de conspirations avaient épuisé l'art de leur tactique infernale.

Quoi qu'il en soit de ces différents projets, ils fournissaient aux tyrans de la France des motifs pour rendre de plus en plus affreuse la captivité du jeune roi. On avait placé deux brigands, à figure horrible, pour veiller jour et nuit autour du lieu où l'innocente victime était renfermée. Qui pourrait, sans verser des larmes, décrire sa déplorable situation! Il vivait seul dans une chambre obscure, qu'il était obligé de balayer lui-même, s'il voulait y conserver quelque propreté, précaution que l'absence de ses forces, affaiblies par la mauvaise nourriture et le défaut d'exercice

ne lui permit pas longtemps de prendre. Dès ce moment, il coucha dans un lit qui n'était jamais remué et au milieu des ordures que ses gardiens ne se donnaient pas la peine d'enlever. Ne changeant presque jamais de linge, il éprouva bientôt toutes les suites d'une malpropreté qui, reproduite partout et sur lui-même, eût suffi pour miner lentement et réduire enfin les faibles restes de son existence débile.

Louis XVII.
(D'après Deseine).

Toute communication lui étant interdite, il ne voyait pas même la main qui lui faisait passer des mets grossiers, par une espèce de trou pratiqué dans sa chambre ; il n'entendait d'autre bruit que celui des verrous. A la fin du jour, une voix barbare lui criait de se coucher, parce qu'on ne voulait pas lui donner de la lumière. Encore, s'il eût pu goûter les douceurs du sommeil ! Mais à peine était-il endormi que l'un des cerbères, imitant les manières de Simon, se faisait un plaisir cruel de réveiller le prince en sursaut, et lui criait : « Capet ! où es-tu ? dors-tu ?

« — Me voilà, disait l'enfant à moitié endormi et tout tremblant.

« — Viens ici, que je te voie.

« — Me voilà, que me voulez-vous?

« — Te voir; va te coucher, *housse !* »

Deux ou trois heures après, l'autre brigand recommençait le même manège et l'enfant était obligé d'obéir.

(Est. anglaise) (Bibl. nat.)

cLamabit ad me OrphanUs et eIuS eXaVdIam
vocem et IRa EXardescet et interficiam vos GlAdio
et erunt fiLii orphani et muLieres vIduÆ.

Exode, chap. 22.

Louis XVII, Rex Galliae.

Ce n'est qu'avec de pénibles efforts que nous sommes parvenus à retracer ces horribles images. Accablé de cette situation affreuse et de tant de tortures, l'infortuné prince conçut

contre les auteurs de ses maux et des malheurs de sa famille une indignation si vive que dès ce moment il prit la ferme

Guérin del Neidel, sculp.

Robespierre.

résolution de ne rien leur demander, de ne plus leur répondre, aimant mieux se priver absolument de tout que de recourir, pour quoi que ce fût, non pas à des hommes, mais à des monstres qui lui inspiraient un mépris aussi profond.

L'on reconnaîtra aisément, dans la suite, que les motifs allégués par les persécuteurs du jeune roi, de sa détermination à leur égard, sont absolument illusoires : le silence de l'auguste enfant, les exceptions qu'il y a mises, achèveront,

au contraire, de démontrer la bonté de son cœur et la grandeur de son caractère.

Sans doute, après la chute de Robespierre et de ses complices, la France parut moins opprimée. Les amis de l'ordre, de plus en plus nombreux, tentaient le retour à la monarchie, mais dirigés alors, comme dans tous les temps, par des chefs timides ou souvent déconcertés, parce qu'on ne cessait de déclamer à la tribune contre les royalistes, ils n'agissaient qu'avec beaucoup de circonspection. Ainsi la France n'avait fait que changer de maîtres, aussi jaloux que les précédents de la priver de son roi légitime. La Convention conserva donc le même esprit, et Louis XVII, moins maltraité peut-être dans sa prison, n'en fut pas mieux traité par les gouvernants (1) ; car parmi les régicides, les uns, redoutant les mouvements de l'intérieur pour le rétablir sur le trône, demandaient à grands cris son éloignement ; les

(1) On retrouve, dans les *Mémoires* de Barras, le récit de sa visite au Temple après Thermidor. Nous publions ici le texte rétabli sur le manuscrit même par M. Georges Duruy :

« Le Comité de salut public me fit prévenir qu'on annonçait l'évasion des prisonniers du Temple qui étaient sous ma responsabilité. Je fus au Temple. Je trouvai le jeune prince dans un berceau au milieu de la chambre, il était accroupi, il s'éveilla avec peine, il était revêtu d'un pantalon et d'une veste de drap gris. Je lui demandai comment il se trouvait et pourquoi il ne couchait pas dans le grand lit. Il me répondit : « Mes genoux sont enflés et me font souffrir aux intervalles *(sic)* lorsque je suis debout ; le petit berceau me convient mieux. » J'examinai les genoux, ils étaient très enflés ainsi que les chevilles et que les mains, son visage était bouffi, pâle. Après lui avoir demandé ce qui lui était nécessaire et l'avoir engagé à se promener, j'en donnai l'ordre aux commissaires et les grondai de la mauvaise tenue de la chambre.

« De là, je montai chez Madame, elle était habillée de bonne heure et debout, la chambre était propre. « — Le bruit de la nuit « vous a sans doute éveillée, lui dis-je, avez-vous quelques réclamations à me faire et vous donne-t-on ce qui vous est nécessaire ? » Madame me répondit qu'oui, qu'elle avait entendu le bruit de la nuit, qu'elle me remerciait et me priait de faire prendre soin de son frère. Je l'assurai que je m'en étais déjà occupé.

« Je me rendis au Comité de salut public : l'ordre n'a point été troublé au Temple, mais le prince est dangereusement malade. J'ai ordonné qu'on le fît promener et fait appeler M. Dussault, il est urgent que vous lui adjoigniez d'autres médecins, qu'on examine son état, et qu'on lui porte tous les soins que commande son état. Le Comité donna des ordres en conséquence. »

La relation laissée par Madame Royale de cette visite confirme le récit de Barras :

« Tel était, écrit-elle, notre état quand le 9 thermidor arriva ; j'entendis battre la générale et sonner le tocsin ; je fus très inquiète. Les municipaux qui étaient dans le Temple ne bougèrent pas. Quand on m'apporta à dîner, je n'osai demander ce qui se passait ; enfin, le 10 thermidor à dix heures du matin, j'entendis un bruit affreux au Temple. La garde criait aux armes, le tambour rappelait, les portes s'ouvraient et se fermaient. Tout ce tapage était occasionné par une visite des membres de l'Assemblée nationale qui venaient s'assurer si tout était tranquille. J'entendis les verrous de la porte de mon frère qu'on ouvrait ; je me jetai hors de mon lit et j'étais habillée quand les membres de la Convention arrivèrent chez moi ; Barras était du nombre ; ils étaient en grand costume, ce qui m'étonna, n'étant pas accoutumée à les voir ainsi et craignant toujours quelque chose. Barras me parla, m'appela par mon nom, et fut étonné de me trouver levée ; on me dit encore plusieurs choses auxquelles je ne répondis pas. Ils partirent et je les entendis haranguer les gardes sous les fenêtres et leur recommander d'être fidèles à la Convention nationale. Il s'éleva un cri de : Vive la République ! Vive la Convention ! La garde fut doublée ; les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent huit jours. »

autres, prévoyant l'appui que le jeune roi trouverait dans les cours étrangères, le considéraient comme un otage nécessaire à leur sûreté. Quant aux meneurs des Comités, oserons-nous l'écrire ?... Ils attendaient en silence l'horrible succès de leur barbarie envers lui !... Tous, dans les discussions où le nom du jeune roi se trouvant amené, continuaient à ne le désigner que par les expressions les plus grossières et les plus révoltantes. Nous nous abstiendrons de reproduire leurs vociférations.

Veut-on juger de la perplexité des Conventionnels quand il s'agissait de statuer sur le sort de l'auguste prisonnier ? Nous citerons les phrases que nous pouvons écrire, d'une diatribe proférée par le député Duhem, le 21 septembre 1794.

« Et moi aussi, s'écria-t-il, il y a longtemps que je demande pourquoi il existe parmi nous un point de rassemblement pour l'aristocratie; comme si un peuple qui a eu le courage de conquérir sa liberté, de... pouvait conserver encore dans son sein un rejeton héritier présomptif de la royauté! Mais c'est ici un acte de souveraineté : il faut qu'il soit profondément médité... Nous avons en France deux nations : les royalistes et les républicains; vous n'aurez point de paix, point de sécurité, tant que l'une de ces nations pourra inquiéter la patrie... » Duhem conclut par demander l'expulsion de tous les membres de la famille royale et de tous ceux qui étaient suspects, aux termes du gouvernement révolutionnaire.

Un exemple suffira pour prouver combien la conduite et les discours des anarchistes étaient contradictoires. « Lorsqu'il fut question de rappeler dans le sein de l'assemblée les députés qui en avaient été chassés après la journée du 31 mai, Merlin de Douai, alors membre du Comité de salut public, demanda à ceux de ses collègues qui en firent la proposition, « s'ils voulaient ouvrir les portes du Temple », c'est-à-dire placer le jeune fils de Louis XVI sur le trône. Quel rapport pouvait-il y avoir entre l'enfant détenu au Temple ou ceux qui voulaient que la couronne lui fût rendue, et des députés qui avaient concouru à l'extermination de son père et à l'expulsion de toute sa famille?... Cependant ce fut sur le rapport de Merlin que ces députés furent ensuite rappelés. »

Mais rien ne peut mieux établir les intentions des gouvernants à l'égard de Louis XVII, que la pièce que nous allons transcrire. Son importance nous oblige à la donner en entier : elle seule fait connaître la véritable situation du jeune roi après le 9 thermidor. C'est ainsi que s'exprima le député Mathieu, membre du Comité de sûreté générale, dans la séance du 2 décembre 1794 :

« Citoyens, je viens, au nom du Comité de sûreté générale, donner le démenti le plus formel au récit calomnieux

C. Monpet del. — Helman, sculp.

Envahissement de l'Hôtel de Ville au 9 thermidor.

et royaliste inséré depuis plusieurs jours dans des feuilles publiques et répété avec une sorte d'affectation au moins très répréhensible. Le Comité y est représenté comme ayant donné des instituteurs aux enfants Capet, enfermés au Temple, et porté des soins presque paternels pour assurer leur existence et leur éducation.

(Bibl. nat.)

Barras.

« Voici le journal et l'article dont les autres *Périodistes* n'ont été que les trop dociles échos. C'est le *Courrier universel* du 6 frimaire (26 novembre), rédigé par Nicolle, Poujade et Bertin l'aîné :

« Le fils de « Louis XVI profitera « aussi de la révolu- « tion du 9 thermidor. « On sait que cet en- « fant avait été aban- « donné aux soins du « cordonnier Simon, « digne acolyte de Robespierre, dont il a partagé le sup- « plice : le Comité de sûreté générale, persuadé que, pour « être fils d'un roi, on ne doit pas être dégradé au-dessous « de l'humanité, vient de nommer trois commissaires, « hommes probes et éclairés, pour remplacer le défunt « Simon. Deux sont chargés de l'éducation de cet orphelin : « le troisième doit veiller à ce qu'il ne manque pas du né- « cessaire comme par le passé. »

« Le premier devoir du Comité, continua Mathieu, pour écarter cette fable du royalisme, est de présenter à la Convention un récit simple des mesures par lui prises pour assurer le service du Temple et la garde des enfants du tyran.

« A l'époque du 9 thermidor, un nouveau gardien avait été placé au Temple par le Comité de salut public : un seul gardien a depuis paru insuffisant au Comité de sûreté générale. Un citoyen d'un républicanisme éprouvé fut demandé à la Commission de la police administrative de Paris; indiqué par elle, il fut adjoint au premier pour remplir cette fonction; et comme aux yeux des hommes prévenus et ombrageux la permanence de deux individus au même poste éveille l'idée d'une séduction possible avec le temps, pour compléter et assurer d'autant mieux la détention des enfants du tyran, le Comité arrêta que chaque jour et successivement l'un des Comités civils des quarante-huit sections de Paris fournirait un membre pour remplir vingt-quatre heures les fonctions de gardien, concurremment avec les deux nommés à poste fixe.

« Le Comité a regardé cet ensemble de mesures comme nécessaire, pour ôter au récit fabuleux tout air de vraisemblance, et à la malveillance, soit active, soit *calomniatoire*, tout prétexte de plaintes ou d'agitations.

« Pour la partie militaire du service de ce poste, le Comité de sûreté générale s'est concerté avec le Comité militaire. Plusieurs représentants l'ont visité, et les deux Comités se sont persuadés que le service se faisait avec exactitude et ponctualité.

« Par cet exposé, l'on voit que le Comité de sûreté générale n'a eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance; qu'il a *été étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet*, ou de leur donner des instituteurs. Le Comité et la Convention *savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève les enfants.*

« Si le royalisme voulait élever la voix, il serait à l'instant anéanti : pour en ôter la pensée aux amis de la chose

publique, et prévenir les conspirations qui trop souvent sont le produit de la faiblesse des gouvernements, le Comité doit annoncer qu'il a pris dans cette circonstance des mesures contre les coupables, et qu'il saura, fidèle aux principes, faire respecter les lois, et empêcher qu'on ne provoque une perfide pitié sur les restes de la race de nos tyrans, sur cet enfant orphelin auquel il semble qu'on voudrait créer des destinées. »

S'il était besoin d'une nouvelle preuve que les meurtriers de Louis XVI et de la famille royale ne voulaient point même laisser échapper leur dernière victime, que l'on considère leur conduite dans la séance du 28 du même mois! Ce jour-là, Bentabolle avait dénoncé avec beaucoup de véhémence un ouvrage intitulé : *Le Spectateur français pendant le Gouvernement révolutionnaire*, que M. de Lacroix, ancien magistrat, venait de publier, et dans lequel il exprimait le désir que le peuple fût consulté individuellement sur la Constitution de 1793 pour ôter, disait-il, toute espèce de doute aux puissances étrangères qui semblaient ne pas croire à la sincérité du vote pour cette acceptation. Moyen adroitement imaginé par l'auteur pour faire rejeter cette Constitution par le peuple, et pour le mettre dans le cas de redemander ses souverains légitimes.

Après des débats très animés, Lequinio s'élance à la tribune en s'écriant :

« Déjà depuis plusieurs jours il est manifeste à tout homme que les malveillants et les intentions perfides des royalistes prennent une nouvelle action. Jamais vous n'imposerez silence aux royalistes si vous ne leur ôtez l'espérance qui leur reste : je veux parler du dernier rejeton... On a déjà demandé l'expulsion de cet enfant. Je demande que vos Comités de gouvernement prennent des mesures et vous présentent les moyens de purger le sol de la liberté du seul vestige de royalisme qui y reste. »

Certes! la France entière aurait applaudi à des mesures qui, en la privant pour quelque temps de la présence de son

jeune roi, auraient soustrait l'auguste prisonnier à tous les maux dont il était accablé, et nous eussent sans doute conservé des jours aussi précieux.

A peine Lequinio eut-il prononcé son discours dont nous avons dû taire les expressions atroces, que les dominateurs de la Convention firent encore renvoyer la demande à leurs comités, mais pressés par tous les partis de s'expliquer sur une proposition tant de fois réitérée, ils annoncèrent enfin que la discussion de cette importante question s'ouvrirait le lendemain du fatal anniversaire.

En effet, le 22 janvier 1795, Cambacérès, au nom des Comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, fit un rapport qu'il termina en disant : « Jusqu'ici la prudence avait écarté la question dont il s'agit; aujourd'hui, les circontances paraissent exiger qu'elle soit examinée, autant pour déjouer des espérances criminelles que pour fixer irrévocablement l'opinion du peuple. Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet : il y en a beaucoup à les expulser. » D'après ces motifs, Cambacérès proposa de passer à l'ordre du jour sur la mise en liberté des Bourbons détenus au Temple... Son avis fut adopté presque sans discussion. Les régicides ne tardèrent pas d'obtenir l'affreux résultat de leurs horribles combinaisons.

Les progrès de la maladie du royal enfant devinrent si effrayants que la municipalité de Paris crut devoir en prévenir le Comité de sûreté générale et lui envoya, dans le courant de février 1795, des commissaires chargés de lui annoncer « le danger imminent que couraient les jours du prisonnier ». On interrogea les commissaires sur la nature de ces dangers; ils répondirent que le jeune prince avait des grosseurs à toutes les articulations, surtout aux genoux, qu'il voulait toujours rester assis ou couché, refusant toute espèce d'exercice ; ils ajoutèrent qu'on n'en pouvait arracher un seul mot; que ce refus d'exercice, ce silence absolu dataient du 5 octobre 1793, jour où la violence de deux

scélérats, Hébert et Simon, lui avait fait signer l'horrible interrogatoire dont nous avons parlé, et qu'ils ne doutaient pas que ce ne fût la cause de ce procédé extraordinaire.

Sur ce rapport, le Comité de sûreté générale nomma H. Harmand, de la Meuse, l'un de ses membres, ayant la police de Paris dans sa division, pour aller au Temple constater les faits, prendre les mesures provisoires et rendre compte de tout ce qui était relatif aux prisonniers d'Etat.

Laissons M. Harmand lui-même parler de cette mission (1) :

« Mon cœur y volait, dit-il, mais comme je n'ai pas voté la mort du roi, et que les préventions attachées à l'opinion contraire prévalaient alors, je délibérai ; et les connaissances locales ne me permettant pas de douter que si, à mon retour du Temple, je faisais un rapport favorable aux illustres prisonniers, je serais écouté avec une prévention nuisible pour eux et pour moi ; et n'étant pas capable d'en faire un contraire, je demandai qu'on m'adjoignît quelques membres du Comité.

« On nomma MM. Mathieu et Reverchon, tous deux membres aussi du Comité, et j'espère que ce que je vais dire ne les offensera pas.

« Une préoccupation dont je n'ai pas été le maître ne m'a pas permis de garder la date précise de notre visite au Temple, mais voici les faits :

« Nous arrivâmes à la porte, sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le fils innocent, le fils unique de notre roi, notre roi lui-même.

« La clef tourne avec bruit dans la serrure, et la porte ouverte nous offre une petite antichambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence qui communiquait dans la pièce voisine par une ouverture dans le mur de séparation, et que l'on ne pouvait allumer que par cette antichambre : les commissaires nous observèrent que cette précaution avait été prise pour ne pas laisser du feu à la discrétion d'un enfant.

(1) Le ton du récit se justifie par ce fait qu'il a été publié en 1814.

« Cette autre pièce était la chambre du prince, et dans laquelle était son lit ; elle était fermée en dehors, il fallut

F. Bonneville del. et sculp. (Bibl. nat)

Le Dauphin.

encore l'ouvrir ; ce mouvement de clefs et de verrous porte à l'âme un noir d'autant plus pénible que la réflexion ne fait qu'y ajouter au lieu de la dissiper.

« Le prince était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer : quelques-unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse

d'autre élevées en châteaux; il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, et il ne quitta pas son jeu.

« Il était couvert d'un habit neuf à la matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée.

« Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux; le coucher et le linge nous parurent bons et beaux. Ce lit était derrière la porte, à gauche en entrant : plus loin, du même côté, était un autre bois de lit, sans couches, placé aux pieds du premier; une porte fermée entre les deux communiquait à une autre pièce que nous n'avons pas vue.

« Les commissaires nous dirent que ce lit avait été celui d'un savetier, nommé Simon, que la municipalité de Paris, avant la mort de Robespierre, avait établi dans la chambre du jeune prince pour le servir et le garder. On sait assez avec quelle atroce barbarie ce monstre s'est acquitté de ces deux fonctions.

« On sait que ce scélérat se jouait cruellement du sommeil de son prisonnier; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il l'appelait à diverses reprises la nuit, en lui criant « *Capet... Ca-* « *pet ?...* Le prince répondait : « Me voilà, citoyen...

« — Approche que je te voie, » répliquait le tigre.

« L'agneau approchait... L'exécrable bourreau sortait sa jambe du lit et, d'un coup de pied lancé partout où il pouvait atteindre, il étendait sa victime par terre, en lui criant : *Va te coucher, louveteau.* O Ciel ! et la vengeance divine se bornerait à la vie que ce monstre a perdue avec Robespierre !

« Ceci a déjà été écrit; mais je le rapporte, parce que les commissaires nous en firent un récit dont le souvenir me fait frissonner chaque fois qu'il se présente.

« Après avoir reçu ces affreux détails préliminaires, je m'approchai du prince; nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui; je lui dis que le gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux

questions qu'on lui faisait à cet égard ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes et de recevoir la visite d'un médecin, nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de tous ces faits, et lui renouveler nous-mêmes, en son nom, toutes ces propositions; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables, mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même, s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades et à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer, et que je le priai de vouloir bien me répondre, si cela lui convenait.

« Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention, mais pas un mot de réponse.

« Alors je repris mes propositions comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu, et je les lui particularisai à peu près de cette manière :

« Je me suis peut-être mal expliqué, ou peut-être ne « m'avez-vous pas entendu, Monsieur, mais j'ai l'honneur « de vous demander si vous désirez un cheval, un chien, « des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, « un ou plusieurs compagnons de votre âge, que nous « vous présenterons avant de les installer près de vous ; « voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin « ou monter sur les tours ; désirez-vous des bonbons, des « gâteaux, etc. ? »

« J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge : je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me regardât avec une *fixité* étonnante qui exprimait la plus grande indifférence.

« Alors je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé, et j'osai lui dire : « Monsieur, tant d'opiniâtreté

« à votre âge est un défaut que rien ne peut excuser ; elle « est d'autant plus étonnante que notre visite, comme vous « le voyez, a pour objet d'apporter quelque adoucissement « à votre situation, des soins et des secours à votre santé : « comment voulez-vous qu'on y parvienne si vous refusez « toujours de répondre et de dire ce qui vous convient ? « Est-il une autre manière de vous le proposer ? Ayez la « bonté de nous le dire, nous nous y conformerons. »

« Toujours le même regard fixe, et la même attention, mais pas un seul mot.

« Je repris : « Si votre refus de parler, Monsieur, ne « compromettait que vous, nous attendrions, non sans « peine mais avec plus de résignation, qu'il vous plût de « rompre le silence, parce que nous devons en conjecturer « que votre situation vous déplaît moins, sans doute, que « nous le pensions, puisque vous ne voulez pas en sortir, « mais vous ne vous appartenez pas, tous ceux qui vous en- « tourent sont responsables de votre personne et de votre « état : voulez-vous les compromettre ? Voulez-vous nous « compromettre nous-mêmes ? Car quelle réponse pourrons- « nous faire au gouvernement dont nous ne sommes que « les organes ? Ayez la bonté de me répondre, je vous en « supplie, ou bien nous finirons par vous l'ordonner »

« Pas un mot, et toujours la même *fixité.*

« J'étais au désespoir et mes collègues aussi : ce regard, surtout, avait un tel caractère de résignation et d'indifférence qu'il semblait nous dire : « QUE M'IMPORTE, ACHEVEZ « VOTRE VICTIME. »

« Je le répète, je n'en pouvais plus ; mon cœur se gonflait, et je fus prêt à céder aux larmes de la plus amère douleur ; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent et me confirmèrent dans l'idée d'essayer l'effet du commandement, ce que je tentai en effet, en me plaçant tout près et à la droite du prince, et en lui disant : « *Monsieur, ayez la* « *complaisance de me donner la main.* » Il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusqu'à l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des *nodus ;* il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas.

« — *L'autre main, monsieur.* » Il la présenta aussi ; il n'y avait rien.

« — *Permettez, monsieur, que je touche aussi vos jambes* « *et vos genoux.* » Il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

Le Dauphin.
(D'après une miniature).

« Placé ainsi, le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation ; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtains clairs.

« — *Maintenant, Monsieur, ayez la complaisance de marcher.* » Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« — Pensez-vous, Monsieur, que ce soit là de l'exercice, et « ne voyez-vous pas, au contraire, que cette apathie seule « est la cause de votre mal et des accidents dont vous êtes « menacé ; ayez la bonté d'en croire notre expérience et notre « zèle, vous ne pouvez espérer de rétablir votre santé qu'en « déférant à nos demandes et à nos conseils, nous vous en- « verrons un médecin, et nous espérons que vous voudrez

« bien lui répondre. Faites-nous signe au moins que cela « ne vous déplaira pas. »

« Pas un signe, pas un mot.

« — *Monsieur, ayez la bonté de marcher encore et un peu « plus longtemps.* »

« Silence et refus : il resta sur son siège, les coudes appuyés sur la table; ses traits ne changèrent pas un seul instant; pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit. J'observe que mes collègues ne parlèrent pas.

« Nous nous regardions avec étonnement et nous faisions quelques pas l'un vers l'autre pour nous communiquer nos réflexions, lorsqu'on apporta le dîner du roi.

« Nouvelle scène de douleur, il faut l'avoir vue et éprouvée pour le croire.

« Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli, noir aussi et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ses attributs; une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties, un couvert d'étain, point de couteau; les commissaires nous dirent que c'était l'ordre du Conseil de la Commune, et point de vin.

« Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de *soixante-six rois !* Tel était le traitement fait à l'innocence !

« Hé ! qui pourrait tenir à ce spectacle et à ce souvenir du fils d'un roi, d'un roi lui-même, d'un innocent enfin, forcé par la violence à se nourrir comme le plus malheureux de ses sujets !

« Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne dîner, mes collègues et moi nous exprimâmes par nos regards aux commissaires de la municipalité notre étonnement et notre indignation; et pour lui épargner en présence du

prince les reproches qu'ils méritaient je leur fils signe de sortir de l'antichambre : là nous nous expliquâmes comme nous sentions; ils nous répétèrent que c'était l'ordre de la municipalité, et que c'était encore pire avant eux.

« Dans l'antichambre, nous ordonnâmes que cet exécrable état de choses serait changé à l'avenir, et que l'on commencerait à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises, et surtout du fruit. Je voulus qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

« L'ordre ayant été donné pour cela, nous rentrâmes. Il avait tout mangé. Je lui demandai s'il était content de son dîner. Point de réponse. S'il désirait du fruit? Point de réponse. Un instant après, le raisin arriva; on le plaça sur sa table et il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore? Point de réponse.

« Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part pour en obtenir une réponse seraient inutiles : je lui fis part de notre détermination, et je lui dis qu'elle était d'autant plus pénible pour nous que nous ne pouvions attribuer son silence à notre égard qu'au malheur de lui avoir déplu; que nous proposerions en conséquence au gouvernement de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables.

« Même regard, mais point de réponse.

« — Voulez-vous bien, Monsieur, que nous nous retirions? » Point de réponse.

« Cela dit, nous sortîmes; la première porte étant fermée, nous restâmes un quart d'heure dans l'antichambre à nous interroger mutuellement sur ce que nous venions de voir et d'entendre, et à nous communiquer nos réflexions et les observations que chacun de nous avait faites à cet égard, ainsi que sur le moral et le *physique* du jeune prince.

« D'après le récit que je viens de faire, qui est exact, et dont j'ai plutôt abrégé qu'étendu les détails, tout le monde peut faire et fera sans doute les mêmes réflexions et les mêmes observations que nous, mais je ne les répéterai pas

« J'ai dit les motifs auxquels les commissaires attribuaient le silence opiniâtre du prince. Je leur demandai dans l'antichambre si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition... Ils renouvelèrent leur assertion à cet égard.

« Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des âmes sensibles, je la livre aux observateurs de la nature.

« Est-il possible qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute, mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

« Quoi qu'il en soit, avant de sortir de l'antichambre du prince, mes collègues et moi nous convînmes que, pour l'honneur de la nation, qui l'ignorait, pour celui de la Convention qui, à la vérité, l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite, pour celui de la coupable municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public, mais en comité secret, dans le Comité seulement; ce qui fut fait ainsi. »

Pourquoi ces ménagements? Pourquoi ce silence complice?...

Peu de jours après la visite au Temple, M. Harmand fut, dit-il, envoyé en mission : il ne put suivre l'exécution des mesures qu'il avait prescrites pour l'amélioration du sort de l'enfant-roi.

D'après les attentions de ce député et les ordres qu'il a donnés, de concert avec les organes du gouvernement, qui ne croirait que l'on va employer les remèdes les plus prompts et les plus efficaces pour soulager l'auguste malade? Non; trois mois s'écoulent avant que cet infortuné ne reçoive aucun secours; trois mois, c'est-à-dire assez de temps pour

qu'il n'y eût plus aucun espoir de guérison. Les monstres avaient voté publiquement la mort du père; ils tramèrent secrètement la mort du fils.

Revenons au rapport.

Les lecteurs auront observé qu'à coup sûr, celui présenté à la Convention, en comité secret, n'était pas rédigé dans les termes que l'on vient de lire. Est-ce devant les meurtriers de Louis XVI, les destructeurs de la monarchie, les fondateurs de la République, que M. Harmand aurait osé dire : « Le fils innocent, le fils unique de notre roi, notre roi lui-même, » et quelques autres expressions que l'on a pu remarquer dans son récit?

Mais ce qui a dû surtout fixer l'attention, c'est la manière dont M. Harmand insiste sur le prétendu silence de Louis XVII, pendant environ quinze mois, ainsi que sur les motifs auxquels on l'attribuait et qui lui ont paru expliquer le refus du jeune prince de répondre aux questions des commissaires du Comité de sûreté générale.

Mais nous sommes également persuadés que le jeune roi, qui ne pouvait ignorer d'où provenaient tous les malheurs de sa famille, n'avait jamais vu qu'avec dédain, avec horreur, tous les Conventionnels et tous les membres de la Commune à l'exception d'un petit nombre qui, depuis longtemps, n'avait plus d'accès auprès de sa personne. Aussi n'accordait-il point d'autre réponse aux auteurs de ses maux et à ses gardiens que ce regard si expressif : *Que m'importe ? Achevez votre victime !...* L'isolement, le dénûment total où on le laissa durant la dernière année de sa pénible existence ont dû faire persévérer l'enfant-martyr dans son héroïque résolution.

Les causes alléguées par les commissaires de la Commune des refus et du silence du prince sont d'ailleurs illusoires ; car s'ils remontaient réellement au 5 octobre, jour de la monstrueuse déposition, comment l'enfant a-t-il signé l'odieuse déclaration du 3 décembre suivant? Ces allégations sont donc mensongères, puisqu'il est avéré aujourd'hui

que des scélérats ont surpris la signature de cet enfant, sans qu'il se doutât de ce que contenaient les prétendus interrogatoires. Enfin... osons le dire... le brutal Simon aurait-il, pendant les trois mois qu'il continua d'être le geôlier du jeune Louis, toléré ce silence et ces refus accusateurs?... Mais les municipaux ont cru que leurs assertions à cet égard détourneraient l'idée que la juste indignation de l'enfant-roi retombait aussi sur leurs têtes.

Après avoir écrit ceci, nous l'avons communiqué à M. le docteur Naudin. Son dévouement héréditaire à la famille des Bourbons, et son amour pour le vrai lui ont suggéré l'idée de vérifier nos observations : il y a mis tout le zèle qu'inspirent une si belle cause et la recherche de la vérité. C'est d'après des renseignements certains qu'il s'est empressé de se procurer, qu'il nous a affirmé que l'explication donnée par les commissaires de la Commune du silence du jeune prince était absolument controuvée; que le royal enfant n'avait jamais cessé de parler à ceux qui l'approchaient, et que ses refus à cet égard ne pouvaient se reporter plus haut que l'époque où il fut entièrement isolé.

Les succès obtenus au dehors par la valeur des armées françaises ne rassuraient pas néanmoins les tyrans de la France contre la terreur que leur inspirait la guerre de Vendée. Quelques membres de la Convention, choisis parmi ceux qui n'avaient pas voté la mort du roi, furent chargés d'entamer des négociations avec les principaux chefs des armées catholiques et royales. Le chevalier de Charette et ses braves compagnons d'armes, manquant alors des munitions de guerre les plus indispensables, profitèrent adroitement de ces dispositions pour négocier avec les commissaires des Comités de la Convention et conclure avec eux, sinon un traité de paix, du moins un armistice. Toutes hostilités cessant de part et d'autre, on pouvait se flatter qu'à une époque déterminée le jeune roi et Madame Royale seraient remis aux Vendéens. Quelques personnes assurent même que peu de temps avant la mort de Louis XVII, le Comité de salut

public avait traité avec les chefs de la Vendée et s'était engagé à leur remettre l'héritier de la couronne et son auguste sœur, avant le 15 juin, pour tout délai. Ces personnes vont jusqu'à dire que M. Desotteux, baron de Cormatin,

Gravé par L. J. Cathelin, d'après Cochin. (Bibl. nat.)

Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

major général de l'armée catholique et royale de Bretagne avait l'honorable mission de venir chercher à Paris ces précieux rejetons de Louis XVI.

Mais la faction qui avait écrasé Robespierre dont elle partagea si longtemps les crimes et qui s'était couverte du

masque de la modération ne craignit pas tant le farouche tyran que tout ce qui pouvait rendre le pouvoir à ses véritables maîtres. Dans cette appréhension, et mieux informés de la situation des Vendéens, les gouvernants, loin de remettre le jeune roi aux défenseurs de la religion et du trône, prolongèrent son martyre et celui de la princesse sa sœur. Le fidèle M. Hue, instruit de l'état de dépérissement dans lequel était Louis XVII, sollicita auprès du Comité de sûreté générale la faveur de s'enfermer de nouveau avec le jeune prince et de lui donner des soins; sa demande fut rejetée, sous le prétexte que les commissaires du Temple le soignaient!...

Ce fut seulement dans le courant de mai et d'après de nouvelles instances réitérées par des personnes informées de la situation de plus en plus déplorable où se trouvait le jeune prince, que les comités se décidèrent à lui envoyer le célèbre Desault (1). Cet honnête chirurgien, après avoir examiné très attentivement l'enfant malade, ne leur dissimula pas qu'ils avaient trop tardé à l'envoyer auprès de lui ; que l'état de dépérissement rendait la guérison presque impos-

(1) Pierre-Joseph Desault avait, comme Pelletan, le titre de chirurgien en chef du Grand hospice d'Humanité (ancien Hôtel-Dieu). Il naquit le 6 février 1744, au Magny-Vernois, près de Lure, où ses parents, qui avaient quelque fortune, lui firent faire ses études. Elevé au collège des Jésuites, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Mais une vocation déterminée pour les sciences de la nature obligea son père à l'envoyer à l'hôpital militaire de Belfort où il apprit pendant trois ans la chirurgie et l'art des pansements. Venu à Paris en 1764, il tira un si grand profit de l'enseignement de ses maîtres, qu'il put lui-même ouvrir deux ans après un cours d'anatomie. Il fut éprouvé à cette époque par une maladie provenant de l'excès de travail et des chagrins que lui donnaient les intrigues de ses rivaux. Reçu, en 1776, au Collège de chirurgie, avec une thèse dans laquelle il préconisait un nouveau mode d'opération pour la taille vésicale, son succès fut si brillant qu'on lui accorda, vu son peu de fortune, un délai pour acquitter les droits d'entrée qui étaient fort élevés. De même, par une exception jusque là sans exemple, il avait été nommé professeur d'anatomie à l'Ecole pratique avant d'avoir été agrégé au Collège de chirurgie. L'Académie de chirurgie appela bientôt Desault, qui fut chirurgien à l'hôpital de Saint-Sulpice à la rue de Sèvres (Laënnec), puis à la Charité (1782). Trois ans plus tard, il obtenait à la mort de Ferrand la place de chirurgien en chef en survivance de l'Hôtel-Dieu ; peu de temps après, la mort de Moreau, qui était titulaire, le plaçait à la tête des services de chirurgie. Il en profita pour ouvrir une école clinique de chirurgie et inaugura, malgré de nombreuses résistances, l'usage d'exécuter des opérations à l'amphithéâtre, pour les faire servir à l'instruction des étudiants. Bichat, qui fut son élève, a laissé, dans une brochure où tous les biographes ont puisé, un exposé fort complet des découvertes chirurgicales de son maître.

La Révolution n'interrompit pas le cours des travaux de Desault qui fut nommé membre du Conseil de santé, en 1792, par Servan. Cette circonstance lui valut, malgré son dévouement à la chose publique attesté par de nombreux dons patriotiques, l'animosité de Chaumette, qui, dans les sections, l'accusa d'avoir refusé ses soins aux blessés du 10 août. Mandé par deux fois à la barre de la Commune, Desault fut, le 28 mai 1793, arrêté en plein amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu et interné au Luxembourg. Le Comité de sûreté générale le relâcha au bout de trois jours. Cette épreuve ne le découragea point et, sorti de prison, il continua à l'Hôtel-Dieu l'enseignement de la chirurgie, anéanti partout ailleurs. Après le 9 thermidor, le Comité d'instruction publique le nomma professeur de clinique externe à l'Ecole de santé, nouvellement fondée, et il conçut le projet d'installer une clinique de chirurgien dans le bâtiment de l'Evêché, voisin de l'Hôtel-Dieu. Mais les troubles du 1er prairial l'affectèrent profondément : il craignit de nouveau pour sa sécurité personnelle. Sa santé, compromise par un excès de travail, ne put supporter de nouvelles épreuves : il s'éteignit au début du mois de juin 1795 dans les bras de son ami Chopart après une courte maladie. La mort rapide de Desault donna lieu aux commentaires les plus étranges.

sible : il proposa de prendre sur-le-champ le parti de faire transporter le malade à la campagne; que là, un traitement, des secours appropriés, pourraient parvenir à rétablir, du moins pour quelques années, la débile existence de l'auguste enfant.

Les Comités ne prirent aucun parti sur ces propositions. Cependant Desault employait toutes les ressources que ses talents et son zèle lui suggéraient pour améliorer la situation du royal prisonnier. Le prince fut sensible aux soins

assidus de son chirurgien. Il le lui témoigna en s'abandonnant à lui en toute confiance, et en rompant avec lui le silence absolu qu'il gardait avec ses geôliers et les commissaires de la municipalité. Lorsque ces commissaires annonçaient que la visite allait cesser, l'auguste enfant, ne voulant pas s'adresser à eux pour la prolonger, retenait M. Desault par le pan de son habit. C'était les larmes aux yeux que le franc et sensible Desault, sortant du Temple, racontait chez lui à M. Nicolle et à des amis intimes les paroles et les instances du jeune prince.

Il aurait été mandé au Temple peu après le 9 thermidor, sur l'ordre de Barras et, dans l'enfant rachitique et muet qu'on lui présentait, n'aurait pas reconnu le Dauphin, qu'il avait vu quelques années auparavant robuste et plein de santé. « Ils ont enlevé l'enfant ! » se serait-il écrié avec un juron. On aurait craint de sa part des révélations. Le jour où il déposa son rapport, invité à dîner par les Conventionnels, il aurait été, en rentrant chez lui, pris de vomissements violents et n'aurait pas tardé à mourir. Tout cela semble invraisemblable, dit très justement le docteur Cabanès (*Les Morts mystérieuses*) : Bichat, ni aucun autre biographe de Desault, n'a connu ce dîner. Cependant, la veuve de Desault et sa nièce, Mme de Calmet, ses élèves, les docteurs Adouls et Abeillé, ont affirmé et maintenu, malgré tous les témoignages contraires, que le malheureux docteur était mort empoisonné. La *France médicale*, dans son numéro du 25 août 1905, a même cru devoir reproduire leurs témoignages. Il existe pourtant, dans l'ouvrage de M. de La Sicotière (*Les faux Dauphins*, Paris, 1882), une excellente réfutation de cette légende. Pourquoi les Thermidoriens auraient-ils empoisonné le chirurgien de l'Hôtel-Dieu ? Parce que, ayant empoisonné le Dauphin, on voulait faire disparaître son secret avec lui ? Un pareil crime était inutile : il suffisait de laisser la séquestration achever son œuvre. Parce que, au contraire, Desault avait refusé d'empoisonner le Dauphin ? On ne conçoit pas que de pareilles ouvertures aient été faites à Desault, royaliste, et dont le caractère était connu. Parce qu'il aurait reconnu la substitution du Dauphin ? Pourquoi eût-on attendu un mois pour faire disparaître ce témoin dangereux ? Tout cela n'est qu'invraisemblance et contradiction. L'autopsie de Desault, faite par Corvisart, permet de croire qu'il mourut, soit de méningite cérébro-spinale, soit d'une fièvre typhoïde, mais ne laisse aucune place à l'hypothèse d'un empoisonnement.

Desault mourut le 1er juin suivant, presque subitement, et sans qu'on ait pu découvrir chez lui aucune note sur les visites qu'il avait rendues au prince malade.

Le 5, M. Pelletan (1), chirurgien en chef du grand Hospice, et M. Dumangin, premier médecin de l'Hôpital de Santé, furent nommés pour remplacer M. Desault dans le traitement du jeune prince.

Ces médecins reconnurent, comme Desault, qu'il n'y avait plus aucun espoir de conserver une vie aussi précieuse ; et l'état d'épuisement rendant les secours de l'art inutiles, il ne leur restait que les moyens d'adoucir les derniers moments du royal prisonnier.

(1) Philippe-Jean Pelletan était né à Paris le 4 mai 1747. Ses parents étant fort pauvres, ce ne fut qu'au prix de mille peines qu'il put poursuivre ses études, et il dut, en échange des livres qu'il ne pouvait acheter, donner à ses camarades des leçons d'anatomie. Il gagna sa maîtrise à l'Hôtel-Dieu, sous Moreau, et enseigna quelque temps au Collège de chirurgie. Lorsque la Convention déclara la Patrie en danger, Pelletan quitta l'hôpital pour les camps et fut chirurgien major à l'armée des Pyrénées, puis à l'armée du Nord. Mais il ne tarda pas à reprendre à Paris la place due à ses talents, et il était chirurgien en chef du Grand hospice de l'Humanité (c'est ainsi qu'on appelait l'Hôtel-Dieu) lorsqu'il fut appelé à procéder à l'autopsie de l'enfant mort au Temple.

Pelletan fut membre de l'Académie de chirurgie, puis de la Légion d'honneur, et de l'Institut dès leur fondation. Cependant, il ne fut jamais heureux, ni riche ; il était très éloquent (ses élèves l'avaient surnommé le Chrysostome de la chirurgie), très habile opérateur, très bienfaisant ; mais son caractère incertain et timide gâtait tous ces dons et il fut constamment supplanté par ses émules, ou même par ses élèves. Il avait fait la réputation de l'Ecole de perfectionnement, et ce fut Antoine Dubois qui en recueillit la gloire ; il ne put obtenir la place de premier chirurgien de l'Empereur, donnée par Corvisart à Boyer ; il ne put même, malgré son désir, être fait baron de l'Empire. La réorganisation des corps savants par la Restauration ne lui fut point favorable : il passa de la chaire de clinique à celle des opérations, de là à celle des accouchements et se vit enfin retirer son titre et son traitement en 1823, à la suite d'une émeute d'étudiants. Aussi les malades l'abandonnèrent-ils, et à l'âge de 77 ans, sans emploi, après 30 années d'enseignement et 40 ans de

Ils blâmèrent les municipaux de n'avoir point fait disparaître les barreaux qui obstruaient les fenêtres, ainsi que les énormes verrous dont le bruit rappelait sans cesse à l'innocente victime les tourments qu'elle avait endurés et qui l'avaient réduite à un état aussi désespéré. Comme M. Pelletan s'exprimait assez haut sur ce sujet, le jeune prince lui fit signe d'approcher et le pria de parler plus bas : « Je craindrais, lui dit-il, que ma sœur ne vous entendît, et je serais bien fâché qu'elle apprît que je suis malade parce que cela lui ferait beaucoup de peine. » Cette attention annonce jusqu'à quel point ce prince possédait une âme aimante et sensible.

pratique, le malheureux n'avait d'autres ressources que son traitement de membre de l'Institut (d'après Isidore Bourdon). Comme la plupart des chirurgiens de son époque, Pelletan, qui contribua grandement à la rénovation de son art, écrivit fort peu : il publia seulement en 1810 une *Clinique chirurgicale* en trois volumes, résumé tardif d'un enseignement que ses élèves avaient déjà dépassé. Aussi l'histoire n'a-t-elle retenu son nom qu'en raison de sa participation à l'autopsie de l'enfant du Temple.

On sait que Pelletan déclarait avoir réussi à glisser dans sa poche, le cœur, enveloppé d'un linge, de Louis XVII.

Il ne parvint pas à convaincre Louis XVIII, instruit des protestations de Lasne et de Dumangin, témoins de l'autopsie, et Louis XVIII refusa d'accepter cette relique.

Des articles de la *Nouvelle Revue rétrospective* (1894), de *l'Intermédiaire des chercheurs* (1895), nous permettent de suivre la destinée de ce cœur jusqu'à l'époque actuelle. Pelletan, qui, une fois repoussé par le roi, s'était adressé vainement à la duchesse d'Angoulême, à Decaze, ministre de la justice, au garde des sceaux Pasquier, et même au ministre de la guerre le comte de Clermont-Tonnerre, crut trouver meilleur accueil auprès de l'archevêque de Paris. Mgr Quélen, qui reçut le cœur en dépôt, s'entremit activement auprès de Charles X. On proposait au roi « de faire déposer le cœur au bas du sanctuaire de Notre-Dame, au même endroit où étaient déposées les entrailles de Louis XIII et de Louis XIV. On ferait en grande pompe un service à l'église métropolitaine. Si cette proposition n'agréait pas au roi, on déposerait le cœur, avec le même cérémonial, à Sainte-Geneviève, auprès de l'autel de Saint-Louis, ou encore dans le caveau de l'église Saint-Louis. »

Toutes ces démarches restèrent inutiles, et le cœur de

MM. Dumangin et Pelletan firent transporter le prisonnier dans le salon du concierge dont les fenêtres donnaient sur le jardin. La vue du soleil et de la verdure parut adoucir les souffrances de l'auguste malade. Il le témoigna; mais ne pouvant plus articuler que des monosyllabes, tant il devenait faible, il souriait encore quelquefois à ses médecins.

Dans la journée du 7, le roi éprouva un évanouissement qui fit craindre sa fin prochaine, et le dernier accomplissement de ces paroles prophétiques à son égard :

« Toutes mes forces sont épuisées, mes jours ont été abrégés, et il ne me reste plus que le tombeau. »

Louis XVIII, enfermé dans un étui de cristal serti d'une couronne de fleurs de lis dorée, se trouvait encore à l'archevêché quand celui-ci fut mis à sac en 1831. Un ouvrier nommé Lescrocart le trouva dans la bibliothèque du cardinal avec les pièces justificatives et se mit en devoir de le porter au fils de Pelletan, car ce dernier était mort depuis 1829.

Pendant la route, des émeutiers le lui enlevèrent, et il ne put remettre à Philippe Pelletan que les papiers. Celui-ci fut assez heureux pour retrouver dans un tas de sable le cœur, qu'il reconnut à sa forte odeur d'esprit de vin. Le Dr Corlieu *(Mort des rois de France)* raconte que Ph. Pelletan fit maintes démarches auprès du comte de Chambord pour lui faire accepter sa relique ; il mourut, en 1879, sans y avoir réussi. Le cœur resta aux mains de ses héritiers jusqu'en 1886, époque à laquelle M. de Maillé fit remise à Don Carlos « d'un vase de cristal renfermant un cœur réduit à l'état de parchemin desséché, et qu'il affirmait être celui du fils de Louis XVI ». Cette remise suscita d'ailleurs dans tous les camps, des protestations virulentes : le prince de Valori, qui était cependant le porte-parole fidèle de Don Carlos, défendait l'opinion de Louis XVIII, de Charles X et de la duchesse d'Angoulême. D'autre part, le « duc de Normandie », fils de Naundorff, protestait hautement contre « ce nouveau travestissement de l'histoire ». Les médecins dont le témoignage fut invoqué, les docteurs Sée, Mathias Duval, Tillaux, Laborde, déclarèrent à l'unanimité que la question du cœur de Louis XVII était insoluble au point de vue médical. Quoi qu'il en soit, la relique, après tant de vicissitudes, repose à présent dans la chapelle du château de Frohsdorff, à côté du fichu ensanglanté que portait Marie-Antoinette à l'échafaud et des épines provenant de la couronne d'épines de la Sainte-Chapelle .

Le 8 juin, à deux heures de l'après-midi, l'infortuné Louis XVII rendit le dernier soupir...

Le lendemain, le député Sevestre, régicide, et qui, le 3 avril 1794, avait dit que « cet enfant ne serait jamais majeur », fit, au nom du Comité de sûreté générale, le rapport suivant à la Convention :

« Depuis quelque temps, le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1er floréal (20 avril), les douleurs augmentèrent; le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour le voir et le traiter. Ses talents et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à l'humanité.

« Cependant la maladie prenait des caractères très graves. Le 16 de ce mois (5 juin), Desault mourut; le Comité nomma pour le remplacer le citoyen Pelletan, officier de santé très connu, et le citoyen Dumangin, premier médecin à l'Hôpital de Santé, lui fut adjoint.

« Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient des symptômes inquiétants pour la vie du malade; et à deux heures un quart de l'après-midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de sûreté générale nous a chargés de vous en informer : tout est constaté. »

Le 10, deux jours après la mort de Louis XVII, le commissaire de police de la section du Temple, accompagné de deux commissaires civils, se rendit, à huit heures et demie du soir, à la tour du Temple, conformément à un arrêté du Comité de sûreté générale pour y enlever le corps de Sa Majesté : ils le trouvèrent découvert; et en leur présence il fut mis dans un cercueil de bois, et transporté sur-le-champ et sans aucune cérémonie au cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine (1).

A peine la nouvelle de la mort de Louis XVII fut-elle

(1) L'acte de décès établi par la municipalité d'après l'acte

Pelletan,
dernier médecin de Louis XVII

répandue qu'un grand nombre de personnes s'empressèrent de publier qu'un poison lent, apprêté dans un plat d'épinards, avait abrégé la vie du malheureux prince; elles réunirent plusieurs motifs qui semblaient justifier leurs soupçons.

Elles rappelaient que le représentant Mailhe, au nom du Comité de législation, avait terminé son rapport sur le procès de Louis XVI par cette phrase homicide :

dressé par les commissaires de police de la section du Temple le 22 prairial, a été retrouvé par M. de Beauchesne aux Archives de l'Hôtel de Ville et publié par lui. Il porte :

Du vingt-quatre Prairial de l'an trois de la République.

Acte de décès de Louis-Charles Capet du vingt-trois de ce mois, trois heures après midi, âgé de dix ans, deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français et de Marie-Antoinette-Joséphe-Jeanne d'Autriche.

Sur la déclaration faite à la Maison commune par Etienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié à Paris, rue et section des Droits de l'Homme, n° 48, le déclarant a dit être voisin, et par Rémy Bigot, âgé de cinquante-sept ans, employé, domicilié à Paris, vieille rue du Temple, n° 61, le déclarant a dit être ami.

Vu le certificat de Dussert, commissaire de police de ladite section, du vingt-deux ce mois.

Signé :

Officier public, Pierre-Jacques Robin ;

Lasne, commandant en chef, section des Droits de l'Homme ;

Bigot.

Le 10 juin, Dominique Goddet et Laurent Arnoult, commissaires civils de la section du Temple, en exécution d'un arrêté du Comité de sûreté générale, se transportèrent au Temple accompagnés de Pierre Dufour, commissaire de police de la section. Lasne et Gomin, gardiens de Louis XVII, et Joseph Guérin, commissaire civil de la section de l'Homme armé, leur présentent un cadavre du sexe masculin de l'âge de 10 ans, gisant sur un lit, lequel a *été reconnu pour être celui de Louis-Charles Capet.*

De plus, nous savons par l'un de ces commissaires, Guérin, qui en a laissé une relation publiée par la *Revue des questions historiques*, que des bruits d'évasion ayant circulé à plusieurs reprises

« Cet enfant n'est pas encore coupable : il n'a pas encore eu le temps de partager les iniquités des Bourbons. Vous avez à balancer sa destinée avec les intérêts de la République. Vous aurez à prononcer sur cette grande question échappée du cœur de Montesquieu : *Il y a, dans les Etats où l'on fait le plus de cas de la liberté, des lois qui la violent contre un seul... et j'avoue,* ajoute-t-il, *que l'usage des peuples les plus libres qui aient jamais été sur la terre me*

dans Paris, des précautions supplémentaires furent prises :

« Avant de procéder à l'inhumation, les gardiens, pour s'entourer encore d'un plus grand nombre de témoignages sur l'identité de la personne qu'il s'agissait d'inhumer, invitèrent les deux commissaires de la section du Temple et tout l'état-major de garde au poste, d'assister à cette vérification, et ceux d'entre eux qui reconnaîtraient le fils de Louis Capet, de le déclarer et de l'attester par leurs signatures. Tous le reconnurent et signèrent au registre du Temple. » (*Cf.* page 153.)

Le 12 juin, à huit heures et demie du soir, deux commissaires civils et le commissaire de police de la section du Temple se transportèrent à la tour du Temple, pour, en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale, enlever le corps du fils de Louis Capet. Ils le trouvèrent découvert et, en leur présence, il fut mis dans un cercueil de bois et transporté de suite au cimetière de Sainte-Marguerite, rue du Faubourg-Antoine, où il fut inhumé. Des mesures de sûreté générale ont fait escorter ce convoi, de loin en loin, par des détachements d'infanterie. (*Moniteur* du 26 prairial, 14 juin 1795.)

La question de l'inhumation du Dauphin a été très complètement étudiée par M. Lucien Lambeau (*Le cimetière de Sainte-Marguerite et la sépulture de Louis XVII*, 1 vol. in-8. Daragon, 1905). Il a analysé avec soin les recherches faites à diverses époques pour retrouver les restes du Dauphin, et indiqué le peu de résultats qu'elles donnèrent.

La conclusion de cet excellent travail, de documentation parfaite, est que le Dauphin est mort au Temple, qu'il fut inhumé dans la fosse commune au cimetière Sainte-Marguerite, et que Louis XVIII fut sage qui, « sachant la réalité du décès de son neveu, en connaissant les moindres détails, comme tous les dessous de la Révolution, ne crut pas devoir entrebâiller la porte aux doutes et aux suppositions en autorisant des recherches qu'on pouvait à l'avance, ainsi que les faits l'ont confirmé, supposer devoir rester vaines ».

fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre, pour un moment, un voile sur la liberté, comme on cache les statues des dieux. »

Elles se souvenaient que le député Chabot avait dit hautement que « c'était à l'apothicaire de délivrer la France du fils de Capet », et que Brival, le digne collègue des deux Conventionnels que nous venons de nommer, reprocha au Comité de salut public, quelque temps après le 9 thermidor, d'avoir commis beaucoup de crimes inutiles, et de n'avoir point consommé celui-là.

Nous laissons aux lecteurs le soin d'apprécier ce qu'on lit à ce sujet dans un ouvrage qui parut vers la même époque. L'auteur anonyme, après avoir apostrophé Tallien en termes virulents sur sa conduite, lui dit, page 169 : « Si tes joues ne sont pas humectées de larmes en lisant cet article, si ton cœur n'est pas froissé par le repentir... tu n'es pas un homme... Alors, n'écoutant qu'une juste indignation, je découvrirai l'affreux tableau du passé, je dirai en quel lieu, à quelle heure et par quels monstres fut préparé ce breuvage moral, et comment expira cette innocente victime du Temple!... »

Enfin, beaucoup de personnes, frappées de la rapidité avec laquelle Desault fut emporté, répandirent le bruit qu'il avait été empoisonné, parce qu'il avait, disaient-elles, refusé de prêter son ministère aux desseins criminels qu'on supposait lui avoir été confiés au sujet du fils de Louis XVI. Cette opinion se fortifia par la mort aussi subite de Choppart, pharmacien, qui avait commencé, avec son ami Desault, le traitement du jeune malade; et surtout par la mort de cet infortuné prince qui, comme on l'a vu, suivit celle de ses deux chirurgiens.

Le 9 juin, lendemain de sa mort, MM. Dumangin et Pelletan, accompagnés de MM. Jeanroy oncle, et Lassus, procédèrent, d'après les ordres du Comité de sûreté générale, à l'ouverture du corps de Louis XVII. Le procès-verbal de cette opération, dans lequel on a entièrement oublié

d'insérer la date de l'année, a été rédigé par M. Pelletan, qui en a conservé l'original entre ses mains.

L'autopsie rigoureusement détaillée de l'enfant-roi, faite par des hommes dont le savoir et la probité sont connus, semble détruire le soupçon d'empoisonnement. Desault paraît aussi avoir jugé que ce crime n'avait point été commis. S'il n'a point laissé de notes écrites sur le traitement qu'il avait suivi, du moins s'en est-il expliqué verbalement. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Essais historiques sur la révolution de France*, par M. Beaulieu :

« Tandis que les journalistes s'efforçaient de fortifier l'opinion contre un mode de gouvernement incompatible avec nos mœurs, nos usages, et, surtout, notre caractère, la mort enlevait aux royalistes le seul personnage autour duquel beaucoup de personnes, même révolutionnaires, avaient réuni leurs pensées pour retirer la France de l'abîme où elle était enfoncée; le malheureux fils de Louis XVI terminait dans la prison du Temple son innocente et douloureuse existence... La misère, l'abandon auxquels on l'avait réduit, après avoir été entouré de tant de ménagements, de tant de précautions bienfaisantes, avaient vicié ses humeurs et corrompu en lui tous les principes de la vie. Le bruit a longtemps couru, et beaucoup de personnes pensent encore que ce malheureux enfant a été empoisonné ; c'est un mystère qui ne sera sans doute jamais complètement éclairci. Tout ce que je sais, c'est que le fameux chirurgien Desault, avec qui j'avais fait connaissance en prison, m'a dit, après l'avoir visité, qu'il ne le croyait pas ; mais M. Desault étant mort lui-même peu de temps après, ainsi que l'apothicaire qui fournissait les remèdes, on n'a pas manqué de dire qu'on les avait sacrifiés à un secret qu'il importait de garder. Je rapporte ce que M. Desault m'a dit, et il me parlait avec l'air de la franchise.

« Ce ne fut cependant pas, comme l'observe M. Hue, par aucun sentiment d'humanité que l'on s'abstint de commettre ce crime. Il y aurait eu, en effet, moins de barbarie dans

l'empoisonnement de l'enfant-roi qu'il n'y en eut à lui faire subir le supplice lent et douloureux de l'abandon, de l'isolement auxquels il fut livré pendant plusieurs mois, et qui furent les seules causes de sa mort. Les monstres qui tyrannisaient la France et qui ne se dissimulaient pas le vif intérêt qu'inspirait généralement le sort de ce jeune prince, calculaient trop froidement les forfaits pour s'exposer à compromettre leur popularité et leur puissance en le faisant mourir de mort violente. Il leur parut moins dangereux de travailler à l'anéantissement de toutes ses facultés morales, à force de mauvais traitements et en fatiguant continuellement ses organes par la terreur. « S'il arrivait, disaient-ils, « que, dans quelque mouvement populaire, les Parisiens se « portassent au Temple, pour proclamer roi Louis XVII, « nous leur montrerions un petit bambin dont l'air stupide « et l'imbécilité les forceraient à renoncer au projet de le « placer sur le trône. »

Louis XVII fut la quatrième victime royale moissonnée pendant l'espace de deux ans par la faux révolutionnaire. Monsieur fut profondément ému de douleur en apprenant la fin déplorable du jeune roi, son neveu. Appelé au trône par les droits de sa naissance et par les lois du royaume, Louis XVIII fit part de son avènement aux diverses puissances de l'Europe, et Sa Majesté adressa aux Français une proclamation que M. Crappart, ancien éditeur de *l'Ami du roi*, s'empressa de faire imprimer à Paris et dont il répandit avec profusion des exemplaires dans toute la France.

Le 4 juillet, S. A. S. Monseigneur le prince de Condé annonça le triste événement à son armée par la proclamation suivante :

« MESSIEURS : A peine les tombeaux de l'infortuné Louis XVI, de son auguste compagne et de leur respectable sœur se sont-ils refermés, que nous les voyons se rouvrir encore pour réunir à ces illustres victimes l'objet le plus intéressant de notre amour, de nos espérances et de nos respects. Le jeune rejeton de tant de rois, dont la naissance

(Bibl. nat.)

Portrait du Dauphin.
D'après une estampe royaliste de l'époque révolutionnaire.

seule paraissait assurer le bonheur de ses sujets, puisqu'il était formé du sang de HENRI IV et de celui de MARIE-THERÈSE, vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa cruelle existence.

« Ce n'est pas la première fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de principe que LE ROI NE MEURT PAS EN FRANCE. Jurons donc à ce prince auguste qui devient aujourd'hui notre roi, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour lui prouver cette fidélité sans bornes, cette soumission entière, cet attachement inaltérable que nous lui devons à tant de titres et dont nos âmes sont pénétrées.

« Nos vœux vont se manifester par ce cri qui part du cœur, et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les bons Français; ce cri, qui fut toujours le présage comme le résultat de vos succès, et que les régicides n'ont jamais entendu sans stupeur et sans remords.

« Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour le roi que nous perdons, nous allons prier le Dieu des armées de prolonger les jours du roi qu'il nous donne, et de raffermir la couronne de France sur sa tête, par des victoires, s'il le faut, et plus encore, s'il est possible, par le repentir de ses sujets et par l'heureux accord de sa clémence et de sa justice.

« MESSIEURS, LE ROI LOUIS XVII EST MORT :

« VIVE LE ROI LOUIS XVIII! »

Le roi, ayant enfin recouvré son sceptre, l'un de ses premiers soins, après s'être occupé des intérêts de son royaume, fut dirigé vers la recherche des martyrs de sa famille. Un Français fidèle, M. Olivier Descloseaux, avait, pendant tout le temps d'une jalouse usurpation, conservé les restes précieux de Louis XVI et de la reine. Ils reparurent et la France entière leur donna les témoignages les plus sincères de ses regrets et de sa vénération. Ils furent transportés à l'église royale de Saint-Denis, sépulture ordinaire de nos rois.

Le plus jeune et le dernier martyr de cette famille infortunée ne fut point oublié dans ces pieuses réparations. Au mois de février 1816, Sa Majesté ordonna qu'on rechercherait la dépouille mortelle du roi, son auguste neveu et prédécesseur, qu'elle serait aussi exhumée et transportée à l'église de Saint-Denis.

La Providence a veillé sur les restes de l'enfant-roi comme elle avait veillé sur ceux des auteurs de ses jours. Elle a confié le soin de les conserver à deux fossoyeurs, qui, avant que ces restes ne fussent déposés dans la fosse commune, du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, avaient fait, avec de la craie blanche, sur le cercueil qui les renfermait, un signe auquel ils devaient le reconnaître. Ils avaient, en outre, eu le soin de ne placer qu'à une certaine distance les cercueils qui arrivèrent les jours suivants. Pendant cinq ou six nuits on mit des factionnaires à la porte du cimetière, afin que personne ne vînt enlever le corps de Louis XVII. Mais lorsqu'il n'y eut plus de ces surveillants, les deux fossoyeurs tirèrent le cercueil de la fosse commune et allèrent le déposer dans une fosse particulière qu'ils avaient creusée, joignant le seuil de la porte d'entrée du cimetière dans l'église. Au premier signe pour le reconnaître, ils en ajoutèrent un second : ce fut une croix formée d'un amas de petites pierres. Un de ces fossoyeurs est encore existant et son témoignage est appuyé de celui de la veuve de son camarade à qui son mari avait dit le secret de l'heureuse disposition.

L'on assure aussi que la dépouille mortelle de Louis XVII n'a point été entièrement confiée à la terre et que le cœur de ce prince aimant et sensible sera rendu à nos hommages et à notre vénération. Voici ce que des informations particulières nous ont appris sur un fait aussi important : nous le soumettons aux lecteurs.

Les Comités de la Convention avaient enjoint expressément de confondre le corps de leur victime dans la fosse commune. M. Pelletan, l'un des chirurgiens qui procédèrent à l'ouverture, informé de cet ordre, profita d'un moment de

distraction de ses collègues pour ravir au tombeau le cœur du jeune roi. Il le déposa et le conserve dans un vase de cristal sur lequel sont gravées les lettres L. C., monogramme

Dessiné d'après nature par F.-A. Pernot, juin 1814. (Bibl. nat.)

Tombeau de Louis XVI et de la Reine au cimetière de la Madeleine.

de LOUIS-CHARLES : dix-sept étoiles, aussi gravées sur le couvercle, forment une couronne surmontée d'une fleur de lis dorée.

Quoi qu'il en soit, les divers renseignements déjà obtenus

sur tous les faits dont nous venons de parler et les enquêtes qui auront lieu en conséquence dirigeront dans les recherches pour découvrir et constater d'une manière authentique et solennelle tout ce qui peut exister des restes précieux de Louis XVII.

La Chambre des Pairs et celle des Députés, se rendant les interprètes des sentiments de tous les Français, se sont empressés de concourir aux cérémonies expiatoires ordonnées par le roi. Les 17 et 18 janvier, elles ont, l'une et l'autre, adopté à l'unanimité une loi qui, après avoir statué qu'il sera élevé au nom et aux frais de la nation un monument en expiation du crime commis le 21 janvier 1793, porte, article IV :

« Il sera également élevé un monument, au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de LOUIS XVII, de la reine MARIE-ANTOINETTE et de Madame ELISABETH. »

Enfin deux Ordonnances du roi, des 19 janvier et 14 février 1816, ont prescrit l'achèvement de l'église de la Madeleine, au faubourg Saint-Honoré, pour y placer les monuments expiatoires dont l'exécution est ordonnée. M. Lemot, l'un de nos plus célèbres sculpteurs, est chargé de l'exécution du mausolée de Louis XVII.

Parmi les inscriptions consacrées par M. Belloc aux victimes royales des fureurs révolutionnaires, il s'en trouve une pour le jeune roi ; elle joint, suivant l'expression d'un savant critique, « à toute l'élégance du genre orné, le mérite inappréciable d'une sensibilité pure et vraie, beaucoup plus rare dans le style monumental ».

MEMORIAE. ET. CINERIBVS
LUDOVICI XVII
QVEM
PARENTIBUS SANCTISSIMIS
INFANDO FVNERE ORBATVM
NVLLAS. NON. AERVMNAS. PERPESSVM

IN. IPSO. FERE. VITAE. LIMINE. MORS. SVSTVLIT
DIE VIII JVNII AN. M. DCC. LXXXXV
VIXIT. ANNIS. X. MENSIBVS II. DIEBVS XII.

LUDOVICUS XVIII
FECIT
FRATRIS. FILIO. DVLCISSIMO
AC. SUPRA. AETATIS. MODVM. PIENTISSIMO
SALVE. ANIMA. INNOCENS
QVAE. CEV. AVREUM. GALLIAE. SIDVS
BEATO. SPATIARIS. POLO
VOLENS. HANC. PATRIAM. DOMVMQVE. BORBONIDVM
PLACIDO. LVMINE. INTVETOR.

A LA MÉMOIRE
DE
LOUIS XVII
LEQUEL
APRÈS AVOIR VU SES ILLUSTRES PARENTS
ENLEVÉS PAR UNE MORT
QUE LA DOULEUR SE REFUSE A RETRACER
ET APRÈS AVOIR ÉPUISÉ JUSQU'A LA LIE
LA COUPE DE L'ADVERSITÉ
A ÉTÉ, JEUNE ENCORE
ET PRESQUE SUR LE SEUIL DE LA VIE,
MOISSONNÉ PAR LA FAULX DU TRÉPAS
IL EST DÉCÉDÉ LE VIII JUIN M. DCC. LXXXXV.
IL A VÉCU X ANS, II MOIS, ET XII JOURS

LOUIS XVIII
A FAIT ÉLEVER CE TOMBEAU
AU DIGNE FILS DE SON FRÈRE
ENFANT CHÉRI
ET D'UNE PIÉTÉ AU-DESSUS DE SON AGE.

SALUT, AME INNOCENTE ET PURE
QUI, SEMBLABLE A UN ASTRE RADIEUX,
PARCOURS LES CÉLESTES DEMEURES
DAIGNE JETER UN REGARD
UN REGARD D'AMOUR
SUR LA FRANCE ET SUR LES BOURBONS.

L'Histoire n'aura point à parler de la politique, de l'administration de Louis XVII; mais elle regrettera ses heureuses dispositions, ses vertus naissantes; elle redira surtout ses malheurs inouïs dans les annales du monde. Son pinceau sévère effraiera la postérité par le tableau des cruautés, des barbaries qui, pendant l'agonie aussi longue que douloureuse de l'enfant-roi, ont été commises envers lui, envers les Français, par des forcenés, usurpateurs du pouvoir légitime. Déjà l'exemple de tant de maux produits par l'anarchie n'a point été sans fruit pour les autres peuples que nos divisions ont aussi désolés : il ne sera pas, sans doute, moins utile pour nous qui en avons été les témoins ou les victimes. Puisse cette terrible leçon préserver à jamais nos descendants du désir des innovations, des systèmes impies et du délire révolutionnaire! Echappés aux périls de ces temps horribles et aux désastres où, depuis, nous avait précipités une ambition aveugle et insensée, reportons les tributs de notre reconnaissance, de notre vénération, de notre amour AU ROI qui, par ses hautes vertus, nous a réconciliés avec tant de nations rivales de notre gloire; et dont le cœur et les soins paternels nous procurent enfin la paix et le bonheur (1).

(1) L'enfant qu'ont soigné Desault et Pelletan, qui est mort au Temple, était-il le Dauphin ? Non, répondent les « Evasionnistes », à cette date un autre enfant lui a été substitué ; c'est cet enfant qui est mort au Temple. Ils en donnent pour preuve trois lettres qui établiraient, si elles étaient authentiques, qu'une double substitution aurait eu lieu. On aurait d'abord, dans les premiers jours

de novembre 1794, mis un muet à la place du Dauphin et caché ce dernier dans les combles du Temple ; puis, entre le 5 février et le 3 mars 1795, remplacé ce muet par un autre enfant, rongé de tuberculose et qui devait mourir bientôt, puis être enterré comme s'il eût été le Dauphin. Que valent comme preuve ces trois lettres attribuées à Laurent, l'un des commissaires du Temple, lettres que nul n'a jamais vues, dont Naundorff lui-même n'aurait eu que des copies ? On ne doit point historiquement faire état de documents qu'on ne peut produire, dont on n'a pas prouvé que les originaux ont existé, qui ont donc tous les caractères de pièces apocryphes. Nous les publions parce qu'il nous paraît qu'on peut retrouver comment et pourquoi elles ont dû être fabriquées.

Harmand de la Meuse avait publié, en 1814, le récit qu'on a lu de la visite qu'il fit au Temple, sur l'ordre de la Convention, pour s'assurer de l'état où se trouvaient les enfants de France et si leur régime avait été amélioré suivant les instructions données après l'inspection de Barras. Dans cette visite, dont il n'indiquait pas la date, Harmand avait été frappé de ce fait que le Dauphin s'était refusé à parler et n'avait fait, alors qu'on lui parlait, bien qu'en regardant avec fixité et la plus grande attention, ni un geste, ni un signe.

Les amis de Naundorff s'emparent du récit et font de l'enfant un muet, car d'admettre qu'un pauvre enfant, même d'une force d'âme singulière, ayant peut-être encore présents à l'esprit l'interrogatoire d'Hébert et les insultes de Simon, hébété par l'isolement, se soit enfermé dans un mutisme craintif, cela serait trop simple et ne ferait point leur affaire. Il y a tout un parti à tirer de ce mutisme et ils n'y manquent pas.

Sans doute le Dauphin a-t-il donné la main, marché, sur l'ordre qu'on lui a donné, mais ne peut-on soutenir que c'est parce qu'il comprit le signe qui accompagnait l'ordre et non l'ordre lui-même.

Il faut que l'enfant soit muet, car alors la substitution est établie. Il n'y a qu'à imaginer un document établissant la présence d'un muet au Temple à cette date, le récit d'Harmand lui servira de confirmation. Et c'est ainsi qu'aurait été produite la première lettre.

Après bien des variations, les Naundorffistes déclarent que B serait Botot, secrétaire de Barras ; la lettre serait adressée à Frotté.

Mon général,

« Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, car votre premier plan a déjà été exécuté parce qu'il était temps. Demain un nouveau gardien doit entrer en fonctions, c'est un républicain nommé Commier, brave homme à ce que dit B... (Botot), mais je

n'ai aucune confiance à de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre p... (prince), mais j'aurai soin de lui et vous pouvez être tranquille. Les assassins ont été fourvoyés et les nouveaux municipaux ne se doutent pas que le petit muet a remplacé le d... (Dauphin). Maintenant, il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite tour. B... (Botot) m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il fallait rester longtemps, je serais inquiet de sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette, où le bon Dieu, lui même, ne le trouverait pas, s'il n'était pas tout-puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même. J'ai de bonnes raisons pour le croire. Sa sœur ne sait rien ; la prudence me force à l'entretenir du petit muet comme s'il était son véritable frère.

« Cependant le malheureux se trouve bien heureux, et il joue, sans le savoir, si bien son rôle que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler : ainsi, il n'y a pas de danger.

« Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de votre secours, suivez le conseil qu'il vous porte de vive voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

« Tour du Temple, le 7 novembre 1794. »

Mais cette lettre ne suffit pas. Il y a l'enfant qui est mort le 8 juin, et c'est alors qu'on écrit la seconde lettre. Elle établit une seconde substitution, celle d'un enfant malade et qui mourra à la place du Dauphin.

Mon général,

« Je viens de recevoir votre lettre. Hélas ! votre demande est impossible. C'était bien facile de faire monter la victime ; mais la descendre est actuellement hors de notre pouvoir, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai cru d'être trahi. Le Comité de sûreté générale avait, comme vous le savez déjà, envoyé les monstres, Mathieu et Reverchon, accompagnés de M. H. de la Meuse (Harmand), pour constater que le muet est véritablement le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie ? Je me perds et je ne sais plus que penser de la conduite de B... (Botot). Maintenant, il prétend de faire sortir notre muet et de le remplacer par un autre enfant malade. Etes-vous instruit de cela ? n'est-ce pas un piège ? Général, je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique ; car, si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance

et, par conséquent, naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera et cela perdra notre demi-sauvé et moi avec !

« Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit.

« Tour du Temple, 5 février 1795. »

Une troisième lettre est nécessaire car elle doit établir que la seconde substitution a réussi, n'en doutez pas, elle existe et la voici :

Mon général,

« Notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché : il restera là, et en cas de danger, il passera pour le Dauphin. A vous seul, mon général, appartient ce triomphe. Maintenant, je suis tranquille, ordonnez toujours et je saurai obéir. Lasne prendra ma place quand il voudra. Les mesures les plus sûres et les plus efficaces sont prises pour la sûreté du Dauphin ; conséquemment, je serai chez vous en peu de jours vous dire le reste de vive voix.

« Tour du Temple, le 3 mars 1795. »

Comme on le voit, il existerait, non une correspondance de Laurent, mais trois lettres, et ces trois lettres contiendraient tout ce qui est nécessaire, mais rien que ce qui est nécessaire pour établir la thèse de la double substitution, et cela, écrit de la façon la plus formelle, en langage clair, à un moment où il était essentiel de ne pas écrire, où l'on risquait sa tête pour un soupçon. C'est au point que si des originaux pouvaient être produits, il faudrait que leur authenticité fût hors de conteste pour qu'on ne se prît pas à douter encore. Il est assuré, pour tout historien accoutumé aux méthodes de la critique historique, que de tels documents, dont on n'a jamais produit que des copies et qui résolvent aussi clairement toutes les inconnues d'un problème, ont l'apparance de faux.

Ces lettres, d'ailleurs, si on leur accordait une valeur historique, car on peut faire crédit aux Naundorffistes, qu'établiraient-elles ? On savait déjà que nombre de tentatives avaient été faites pour enlever le roi, puis la reine, et enfin le Dauphin de la tour du Temple : ces lettres témoigneraient seulement qu'une des dernières tentatives eut l'appui de Barras, sans qu'on puisse savoir même si cet appui était sincère, ou si Barras avait l'intention de jouer les royalistes en leur livrant un faux Dauphin. Ce n'eût point été la seule fois qu'ils furent ses dupes. On sait du reste que c'était

devenu une manière d'entreprise fructueuse que de promettre aux exaltés royalistes de sauver le Dauphin. Ces sortes d'entreprises qui ont changé d'objet existent toujours ; on sauve encore de nos jours, et à des prix élevés, la patrie ou la religion. Ces lettres n'établiraient donc qu'une double tentative de substitution, mais ne démontreraient pas que le Dauphin a pu quitter le Temple. Surtout elles ne prouveraient pas que l'enfant mort et dont on fit l'autopsie n'était pas le Dauphin car les preuves de l'identité du cadavre, déjà nombreuses, sont devenues, depuis les travaux de M. Bégis, irréfutables.

Quand l'état de santé de Louis XVII devient inquiétant, le médecin qui est désigné pour le soigner est Desault, praticien célèbre, de moralité exemplaire, et *qui a été médecin des enfants de France*. Il commence ses visites le 18 prairial an III (7 mai 1795) et constate sur le jeune malade les mêmes tumeurs aux articulations qui avaient déjà frappé Harmand et Barras. Il continue ses visites deux et même trois fois par jour, bien accueilli par le malheureux enfant que ses soins dévoués avaient fait sortir du mutisme dans lequel l'avait plongé une séquestration de sept mois (8 janvier 1794-30 juillet 1794). Desault mourut le 1er juin 1795 (13 prairial an III), emporté en dix jours par une fièvre maligne qui avait déjà été fatale à deux de ses collègues, médecins comme lui à l'hospice de l'Humanité. Son collègue et ami, Pelletan, fut désigné, le 5 juin (17 prairial) pour le remplacer. Mais il avait souvent accompagné Desault dans ses visites, et l'avait suppléé pendant sa maladie.

L'état de l'enfant empirant, Pelletan se fit adjoindre, le 19 prairial, le docteur Dumangin, premier médecin de l'hospice de la Charité. Il fit, le 20 prairial, sa visite accoutumée. Le malade était très affaibli par une diarrhée chronique ; il manifeste sa reconnaissance à Desault et à Pelletan pour leurs bons soins, mais paraît résigné à mourir.

Il s'éteignit le même jour, 20 prairial an III (8 juin 1795). Pelletan, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès. L'un des gardiens, Gomin, était allé porter au Comité de sûreté générale le bulletin quotidien des médecins, mais l'autre gardien, Lasne, et le commissaire chargé de la surveillance du Temple ce jour-là, Damont, président du Comité civil de la section du faubourg du Nord, assistèrent aux derniers moments du fils de Louis XVI.

Gomin, informé de ce qui s'était passé, retourna immédiatement à la Convention. La séance était levée ; aussi les membres du Comité de sûreté générale le prièrent-ils de garder le secret jusqu'au lendemain, mais ils lui firent tenir sur-le-champ une lettre accusant réception de ses déclarations et l'invitant à prévenir les

deux officiers de santé chargés de traiter Capet pendant sa maladie de s'adjoindre deux de leurs confrères les plus éclairés à l'effet de procéder à l'ouverture du corps et d'en constater l'état.

Dumangin et Pelletan appelèrent Lassus, professeur de médecine légale, et ancien chirurgien de Madame Victoire, tante de Louis XVI, et Nicolas Jeanroy, professeur à l'Ecole de médecine. L'autopsie, nous dit M. Bégis, fut faite en présence de Lasne et de Gomin, du commissaire Damont, qui avait assisté aux derniers moments du jeune prince, de Meunier, Gourlet et Baron, guichetiers. Tous avaient connu le Dauphin à diverses époques de sa vie, ils ne manifestèrent aucun doute sur l'identité du cadavre que les médecins ouvraient devant eux. Le procès verbal d'autopsie est conservé aux Archives. Les Naundorffistes ont attaqué sa rédaction. Or, cette rédaction est conforme aux règles reçues. Si les médecins déclarent seulement avoir pratiqué l'autopsie d'un corps « qu'on leur a dit » être celui de Louis XVII, c'est que telle était bien la formule en vigueur ; de même, les commissaires du Châtelet, apposant les scellés après décès, se bornaient à constater qu'ils avaient été mis en présence d'un corps « qu'on leur avait dit être celui de telle personne ». C'était aux autorités administratives et judiciaires qu'il appartenait d'établir l'identité du défunt, nous verrons qu'elles n'y manquèrent pas. Au reste, les médecins reconnurent les lésions déjà remarquées par Barras et par Harmand, et Pelletan, en enlevant à la dérobée le cœur de Louis XVII, authentiqua de la manière la plus formelle son procès-verbal. Le Mémoire publié dans la *Revue rétrospective* en 1894 l'établirait formellement s'il était utile.

L'opération, commencée à onze heures et demie du matin, prit fin à quatre heures du soir.

Le même jour, à huit heures du matin, quatre délégués du Comité de salut public vinrent constater le décès et donner les ordres relatifs à l'inhumation. Afin d'éviter tous soupçons, on fit monter à midi, dans la chambre d'autopsie, les sous-officiers et officiers de la garde montante et de la garde descendante, qui reconnurent le cadavre et signèrent leur attestation, au nombre d'une vingtaine, sur le registre de la tour.

Le second commissaire de service au Temple le 21 prairial, Etienne-Joseph Guérin, commissaire de la section de l'Homme armé, a laissé dans ses papiers la minute de son rapport. Ce document, communiqué par la famille Guérin à M. de La Sicotière, montre que l'ordre du Comité de salut public, réglant les obsèques « suivant les formules ordinaires, en présence du nombre de témoins désigné par la loi », parvint au Temple à quatre heures et demie. Le même jour, à six heures, le commissaire de police de

la section rédigea le certificat qui devait servir à dresser l'acte de décès à la municipalité (1). « Vers huit heures, dit Guérin, le corps, enveloppé d'un drap, fut mis en bière dans un cercueil de bois blanc, par les porteurs employés ordinairement pour les inhumations... le corps sortit du Temple à huit heures et demie, par la grande porte. La foule fut écartée sans beaucoup de peine et arrêtée à l'entrée de la rue de la Corderie par une halte d'un détachement qui forma ainsi une barrière. Le convoi parvint sans difficulté au cimetière Sainte-Marguerite. »

Le procès-verbal d'inhumation, cité par M. Bégis, (*loc. cit.*, p. 28-29), signé de Dominique Godet et de Nicolas-Laurent Arnould, commissaires de la section du Temple, nous apprend que ces commissaires, accompagnés des citoyens Jacques Garnier, chef de brigade de la section de Montreuil, Pierre Vallon, capitaine de la même section, Lasne, commissaire de garde au Temple, ont conduit le corps au cimetière Sainte-Marguerite, rue Bernard, faubourg Antoine, lieu ordinaire des inhumations de l'arrondissement, où il a été déposé dans une fosse qui a été recouverte en leur présence. L'acte de décès fut dressé à la mairie le 24 prairial, dans la forme et dans les délais usités.

Il est enfin établi que le corps de Louis XVII fut conduit au cimetière, non dans une voiture, qui aurait pu être pourvue d'un double fond où se serait caché, vivant et bien portant, le véritable Louis XVII, mais sur une civière, dans un cercueil de bois blanc sans aucune marque, d'une longueur de quatre pieds et demi, porté par quatre personnes, qui se relayaient deux par deux; le cercueil fut déposé dans la fosse commune, en présence de témoins qui n'avaient pour ainsi dire pas perdu de vue le malheureux Dauphin depuis son agonie.

Tant de précautions réduisent à néant toute hypothèse de substitution d'enfant.

(1) Cet acte a été publié par M. Bégis d'après une copie faite sur les registres qui furent incendiés en 1871. Il est daté du 22 prairial an III et signé de Lasne et des commissaires. Il est établi dans la forme ordinaire. M. Bégis a, pour le prouver, reproduit un grand nombre d'actes mortuaires (Danton, Marie-Antoinette, Robespierre, etc...) qui sont de formule identique (Cf. page 137).

FIN DES MÉMOIRES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE

DES

INFORTUNES DU DAUPHIN

MÉMOIRES DE NAUNDORFF

C'est sous le titre d'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES INFORTUNES DU DAUPHIN que parurent à Londres, en 1836, les *Mémoires* de Naundorff. Nous n'en avons, dans la réédition qu'on va lire supprimé que les premières pages, consacrées aux débuts de la Révolution et à l'internement de la famille royale au Temple dont l'intérêt est manifestement nul.

Le récit commence au lendemain de Thermidor :

A cette époque, des amis avaient formé le projet de me soustraire à mes bourreaux : on ne tarda pas à en comprendre l'impossibilité. Un seul chemin conduisait à moi; et cette unique issue était si soigneusement gardée qu'on n'eût pas fait entrer ou sortir une souris sans être aperçu.

La tourelle où était l'escalier avait une seule porte près de laquelle jour et nuit s'exerçait une stricte surveillance, en dedans comme en dehors. Quiconque arrivait pour pénétrer dans la tour était conduit pour être fouillé devant le conseil municipal logé au rez-de-chaussée : au sortir de la tour, même investigation par ce conseil dont on ne pouvait pas dépasser la porte parce qu'un factionnaire y était constamment en faction, et que l'escalier qui correspondait à tous les autres étages communiquait également avec le rez-de-chaussée, seule pièce occupée par les hommes de la municipalité. La consigne était d'y conduire tout le monde sans

exception. Le corps de garde se tenait au premier étage qui, sans être divisé, composait une seule pièce voûtée comme celle du rez-de-chaussée; lorsque la sentinelle du premier suspectait quelqu'un de ceux qui sortaient de la tour, elle avait l'ordre, de même que pour ceux qui entraient, de les amener devant le conseil, lequel faisait reconduire tout individu jusqu'en dehors de la tour par un où deux municipaux. Cette rigoureuse surveillance avait été prescrite parce que le projet de mon enlèvement s'était divulgué : mais mes amis avaient juré de risquer leur vie pour m'arracher aux mains de mes bourreaux qui avaient l'intention de me faire mourir.

Par conséquent, comme il était impossible de me faire évader, on résolut de me cacher dans la tour même pour faire croire à mes persécuteurs que j'étais sauvé. La pensée était audacieuse; toutefois, c'était le seul moyen de faciliter l'enlèvement qu'on avait concerté. Rien n'était plus praticable que de me faire disparaître pour le moment. En sortant de chez moi, personne n'escortait ceux qui descendaient jusqu'au premier les objets dont je m'étais servi. Mes amis étaient donc bien convaincus qu'on pouvait me transporter plus haut sans aucun risque d'être découvert. En effet, quoique ma sœur fut enfermée au troisième, elle n'avait, à cette époque, ni sentinelle ni municipaux pour sa garde. L'expédient laissait entrevoir des chances presque certaines de succès. Alors un jour mes protecteurs me firent avaler une dose d'opium que je pris pour une médecine, et bientôt je me trouvai moitié éveillé, moitié endormi. Dans cet état je vis un enfant qu'on me substitua dans mon lit, et moi je fus caché au fond de la corbeille dans laquelle cet enfant avait été caché sous mon lit. J'entrevoyais, comme si c'eût été un rêve pour moi, que l'enfant n'était autre chose qu'un mannequin dont le masque représentait très naturellement ma figure. Cette supercherie se passait au moment où la garde fut changée, celle qui la remplaça se contenta de visiter l'enfant afin de certifier ma présence, et il lui suffit d'avoir vu un être dormant dont le visage était le mien; mon silence habituel contribua encore à fortifier l'erreur de mes nouveaux argus. Cependant, j'avais entièrement perdu connaissance et lorsque je repris mes sens, je me trouvai enfermé dans une grande pièce qui m'était tout à fait étrangère; c'était le quatrième étage de la tour. De vieux meubles de toute espèce encombraient cet étage au milieu desquels on m'avait disposé un gîte qui communiquait avec un cabinet pris dans une tourelle où on m'avait mis de quoi vivre. Toute autre issue était barricadée. Avant de m'y cacher, un de mes amis que je nommerai dans le cours de cette histoire m'avait fait comprendre de quelle manière je serais sauvé : sous les conditions de souffrir toutes les peines imaginables sans me plaindre, ajoutant qu'un seul mouvement imprudent entraînerait ma perte et celle de mes bienfaiteurs; et il insista surtout pour que, quand je serai caché, je ne demandasse pas le moindre secours, et conservasse toujours le rôle d'un véritable muet.

A mon réveil, je me rappelai les recommandations de mon ami et je pris la ferme résolution de mourir plutôt que de les enfreindre. Je mangeais, je dormais, et j'attendais mes amis avec patience. Je voyais mon premier sauveur de temps en temps la nuit, lorsqu'il m'apportait ce dont j'avais besoin. Le soir même, le mannequin fut découvert : mais le gouvernement d'alors trouva bon de tenir secrète mon évasion qu'il croyait consommée. Mes amis, de leur côté, pour mieux tromper les sanguinaires tyrans, avaient fait partir un enfant sous mon nom, dirigé, je crois, vers Strasbourg. Ils avaient même accrédité l'opinion et fait donner avis aux gouvernants que c'était bien moi qu'on dirigeait ainsi sur cette ligne. Enfin le pouvoir, à l'effet de masquer entièrement la vérité, mit à la place du mannequin un enfant de mon âge réellement muet, et doubla la garde ordinaire, cherchant ainsi à maîtriser la croyance que c'était bien moi encore. Ce surcroît de précautions empêcha mes amis de consommer l'exécution de leur projet tel qu'ils l'avaient

concerté. Je restai donc dans ce maudit trou où j'étais comme enterré tout vivant.

J'avais, à cette époque, environ neuf ans et demi, et déjà accoutumé à la dureté par mes longues souffrances, je fis peu de cas du froid que je ressentais, car ce fut pendant l'hiver qu'on me claquemura au quatrième étage. Mes amis avaient su s'en procurer les clés, pour préparer auparavant ce qui était nécessaire à mon séjour. Personne ne pouvait soupçonner que j'étais là : cette pièce ne s'ouvrait jamais. Si quelqu'un s'y fût introduit, on n'aurait pas pu me voir, et l'ami qui me visitait ne parvenait jusqu'à moi qu'en marchant à quatre pattes. S'il éprouvait des obstacles, je demeurais tranquille comme un malheureux au fond de son oubliette.

Très souvent il y avait plusieurs jours que j'attendais la venue des êtres bienfaisants qui me nourrissaient. Mes lecteurs désireraient sans doute que je leur fisse connaître ces grandes âmes, ces magnanimes protecteurs. Je ne le puis dans ce récit. La prudence m'est commandée par mes ennemis politiques qui se promettent de m'opposer en justice un individu, à l'occasion duquel on a déjà fait tant de dupes à mon préjudice : ainsi je dois les attendre devant les tribunaux. Que mes lecteurs prennent donc patience; car ces ennemis politiques sont de grands coupables et des loups recouverts de la peau de brebis; ce sont eux qui, par leurs perfidies, ont empêché et empêchent toujours la vérité de parvenir à ma sœur. Ce sont eux qui, perpétuellement, par leurs calomnies infâmes, trahissent la confiance de cette fille du roi-martyr, de cet ange de vertu, car c'est ainsi qu'ils l'appellent; mais ils ne craignent pas de lui préparer pour l'avenir de nouvelles angoisses en égarant sa religion, et en lui refusant le bonheur de retrouver son véritable frère.

Pourquoi toutes ces trames machiavéliques? Parce que le fils de Louis XVI ne leur convient pas : aussi ont-ils combattu tous mes efforts successifs pour me faire reconnaître, par les combinaisons des plus basses intrigues, et par

les faux dauphins qu'ils tiennent constamment en réserve, et qu'ils jettent en avant dès que le vrai duc de Normandie élève la voix et réclame la justice qu'on lui doit. Des ministres d'un Dieu de paix et de vérité n'ont pas rougi de souiller leur caractère afin de diviniser en quelque sorte le mensonge. Il en est qui, méconnaissant les devoirs de la religion, par un abus dont Dieu leur demandera compte un jour, ont répandu l'effroi dans les consciences droites qui croyaient à mon existence et dont l'âme péniblement affectée a cherché des guides et des directeurs selon l'esprit des doctrines de notre divin Sauveur. En m'exprimant ainsi, mon intention n'est point d'exciter contre qui que ce soit, moins encore contre mes adversaires prêtres, aucun sentiment d'amertume. Je te prie donc, cher lecteur, de bien comprendre que mes ennemis m'ont réduit à la dure nécessité que je déplore souverainement, de proclamer des vérités désolantes à dire, pour le besoin indispensable de ma propre justification.

Nous étions encore enfermés dans la petite tour lorsque nous descendîmes un jour nous promener dans le jardin. Un jeune factionnaire placé au bout de l'allée, au fond du jardin, nous faisait comprendre par signes qu'il était un de nos amis; on l'avait mis là pour nous empêcher d'aller plus loin. Ce factionnaire avait l'air d'être bien jeune, et malgré ses vingt-huit ou vingt-neuf ans, on lui en aurait donné dix-huit. C'était une femme déguisée dont le mari avait été assassiné le 10 août. Plus tard, je nommerai cet aimable et fidèle fonctionnaire, et ma sœur reconnaîtra la vérité.

Pendant que j'étais seul au quatrième étage, bien des choses se sont passées sur lesquelles actuellement, pour raison, je m'abstiens de m'expliquer. Je ne puis que raconter ce qui m'était communiqué par mon ami Montmorin, ami fidèle jusqu'à la mort, et qui a été bien connu de Madame la duchesse d'Angoulême dans d'autres circonstances.

Le gouvernement révolutionnaire, par suite de sa posi-

tion politique, avait jugé convenable de ne pas laisser divulguer l'état des choses; conséquemment, il avait remplacé le mannequin par un enfant muet. Malgré cette ruse, et comme il existait bien des gens qui avaient parfaitement connu le véritable Dauphin, on donna l'ordre de ne laisser entrer aucune des personnes qui avaient cette connaissance, afin d'éviter toute possibilité d'être trahi. Pour vérifier l'existence du prétendu Dauphin, on envoyait seulement des individus qui étaient dans le secret ou d'autres qui ne me connaissaient pas. Je ne puis me rendre compte comment, en dépit de toutes ces précautions, le bruit s'est sourdement répandu que le véritable Dauphin n'était plus dans la tour. De telles indiscrétions effrayèrent les agitateurs et l'on décida de faire mourir l'enfant muet. A cet effet, on mêlait à ses aliments des substances qui le rendaient malade et, afin de détourner le soupçon d'un assassinat, M. Desault fut introduit, non pour le guérir, mais pour feindre l'humanité. M. Desault visita l'enfant, et vit bientôt qu'on lui avait donné une espèce de poison : il fit préparer un contre-poison par son ami Choppart, pharmacien, en lui déclarant que l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis XVI qu'il avait connu auparavant. La révélation de M. Desault se répéta : les meurtriers de la famille, pleins d'effroi, voyant que la vie du muet se prolongeait au travers de leurs tentatives d'empoisonnement, lui substituèrent un enfant rachitique tiré d'un des hôpitaux de Paris. Cette mesure les rassurait encore sur l'appréhension qu'ils avaient que par accident on ne vînt à s'apercevoir que le muet l'était réellement; et, pour se soustraire à de nouvelles trahisons, ils firent empoisonner Desault et Choppart. Les soins donnés au dernier substitué le furent par des médecins qui, n'ayant jamais vu ni le véritable Dauphin ni l'enfant malade, crurent naturellement que c'était moi qu'ils soignaient.

Voici les preuves de ce que j'avance : tandis que j'étais encore enfermé avec mon père et Cléry, des amis dévoués s'étaient entendus pour enlever, la nuit, moi et mon père,

pendant que des hommes fidèles eussent monté la garde. La Providence a voulu que ce projet fût trahi et, pour en prévenir l'exécution, mes bourreaux ordonnèrent qu'un verrou fût placé dans l'intérieur de l'antichambre où deux municipaux couchaient la nuit enfermés avec nous. C'était un moyen sûr d'éviter toute surprise, puisqu'ils étaient obligés d'aller ouvrir eux-mêmes à quiconque demandait l'entrée de l'antichambre. Afin de fixer ce verrou, on envoya un jour deux ouvriers pratiquer deux trous dans le mur; un d'eux, pendant le déjeuner, s'approcha de mon père, avec lequel j'étais dans l'antichambre, et lui fit des signes; nous n'étions que tous les trois lorsqu'il remit trois rouleaux. C'était de l'or dont nous avions besoin en ce moment. L'ouvrier voulait encore parler et confier d'autres communications à mon père, mais il fut rappelé : mon père, pensant être découvert, déposa les rouleaux sur moi, et fit sortir l'ouvrier de chez nous. La crainte était mal fondée : quelques jours plus tard, mon père me chargea de remettre un de ces rouleaux entre les mains de ma bonne tante. L'homme qui les lui avait apportés se nommait J. P. Cet homme de bien avait reçu de mon père une lettre pour nos amis du dehors, et par sa conduite il s'était acquis une haute confiance : aussi fut-il chargé plus tard d'entreprendre mon enlèvement, pour lequel des hommes très haut placés dans le gouvernement révolutionnaire avaient reçu de très fortes sommes de la part d'un puissant personnage. J. P. se présenta et il reçut, non pas moi, mais le muet à ma place. D'après les ordres qui lui furent donnés, il ramena l'enfant sauvé entre les mains de M^me^ Joséphine de Beauharnais, qui devint impératrice des Français. Cette dernière, en voyant l'enfant, s'écria : Malheureux! qu'avez-vous fait? Vous avez livré, par cette erreur, le fils de Louis XVI aux assassins de son père! » Joséphine avait bien connu auparavant le véritable Dauphin, ainsi que l'enfant muet; car c'était elle qui l'avait procuré à Barras, lorsqu'il fut substitué au mannequin. L'exactitude de ces faits sera prouvée irrécusablement en

justice. Le malheureux muet était donc sorti au lieu de moi, et moi je languissais encore dans la tour. Remarquez bien qu'il avait trompé le personnage important qui avait fourni l'argent destiné à mon évasion ; ainsi la translation du muet n'était pas l'œuvre de mes amis, et cette circonstance explique les paroles de M^me^ de Beauharnais : « Malheureux ! qu'avez-vous fait ? » Elle croyait pour le moment que l'entreprise avait été trahie, que, reporté dans le lieu où j'avais été enlevé, ma perte devenait désormais assurée, et que Barras avait employé cette supercherie pour se tirer d'embarras. Elle ignorait alors que l'enfant muet avait été remplacé par un autre malade. Des motifs impérieux contraignirent le gouvernement à accélérer la fin de cette victime infortunée. Elle mourut, m'a-t-on dit, le 8 juin 1795, et après l'autopsie son cadavre fut déposé dans une caisse pour être ensuite enterré. Cette caisse, ainsi que le cadavre, furent placés dans la chambre habitée autrefois par mon père. Pendant cette opération, j'avais reçu une forte dose d'opium. On me mit dans le cercueil d'où l'on retira l'enfant autopsié et le tout fut effectué presqu'à la même heure où on venait chercher le cercueil pour le transporter au cimetière. A peine l'enfant mort fut-il caché au quatrième étage, lieu où j'étais, que mes amis, instruits de ce qui se passait, chargèrent dans une voiture le cercueil qui me renfermait. Certes, ceux qui ne savaient rien crurent qu'on allait m'enterrer. Mais la voiture était préparée. En allant au cimetière, on me mit dans la caisse, au fond de la voiture, et on remplit le cercueil de vieilles paperasses, pour lui laisser la même pesanteur, et dès que le cercueil fut enfoui dans la fosse, mes amis rentrèrent avec moi à Paris (1). Là, je fus confié aux mains d'autres amis, sans que je puisse me rappeler la moindre chose à cet égard. Lorsque je me réveillai, je me trouvai dans un lit et dans une chambre fort propres, seul avec ma garde-malade qui était Madame... jeune factionnaire du jardin du

(1) Cf. p. 155.

Temple. Très heureusement, cette opération se fit rapidement, car à peine avais-je été mis en sûreté que le mystère de tout fut dévoilé. Mais malgré les efforts de mes persécuteurs à me ressaisir, j'étais sauvé et bien caché. Déjà le public, à cette même époque, répétait que ce n'était pas moi qui avais été enterré. Ces propos intimidèrent le gouvernement, qui donna l'ordre à ses agents de déterrer le cercueil, de le clouer fortement et de l'enterrer ailleurs, afin qu'on ne pût le trouver en cas de recherche. Nonobstant ces mesures, partout on fit des investigations sous divers prétextes. Mes amis, appréhendant que je ne vinsse à être découvert, me déguisèrent et m'envoyèrent dans une voiture hors de Paris, jugeant à propos de m'éloigner de la capitale En même temps, pour donner le change à mes ennemis, ils firent partir avec ses parents, sous mon nom, un enfant natif de Versailles. Des serviteurs fidèles me reçurent en route avec la plus rigoureuse discrétion et les plus tendres soins, car je devais me rendre au milieu de l'armée vendéenne. Les attentions les plus délicates dont j'étais entouré ne me préservèrent pas d'une maladie qui fut la suite inévitable de toutes les infortunes que j'avais eu à subir et sous le poids desquelles succomba enfin ma santé. Je demeurai seul avec M^me^... qui ne me quittait pas et me soigna avec la plus touchante affection. Dès que je fus à moitié rétabli, elle s'occupa de m'instruire dans la langue allemande, afin que je pusse passer plus facilement pour son fils. Elle était née en Suisse et, comme je l'ai rapporté plus haut, veuve d'une victime du 10 août. Pendant tout le temps que je restai avec elle dans le château d'un de mes amis, je ne voyais personne. Seulement, un jour, il vint trois individus vêtus d'un uniforme que je ne connais pas : elle me dit que c'était le général Charette avec deux de ses amis.

Le secret le plus profond ne nous empêcha pas d'être trahis : des gendarmes entrèrent nuitamment dans notre résidence, m'arrachèrent de mon lit pendant que j'étais avec M^me^... et me reconduisirent en prison. Au château, je savais

qu'un monsieur B..., que je nommerai plus tard, accompagné d'un Suisse de Genève, était en correspondance avec M^me^... Il avait une autre amie, autrefois dame du palais de ma bonne mère. C'étaient eux qui nous fournissaient alors toutes les choses qui nous étaient nécessaires. J'ai vu M. B... de loin, toujours déguisé en vieux paysan; mais à cette époque il m'était inconnu. Il entretenait une correspondance avec M^me^ de Beauharnais, qui me fit encore évader de ma nouvelle prison. On me remit entre les mains de M. B..., près duquel je trouvai une jeune fille appelée Marie et son chasseur Jean, dont le véritable nom est Montmorin. Mes lecteurs, ainsi que tous les anciens Français, admireront cette âme fidèle, dans le cours de mon histoire.

Ces deux amis dirigèrent dorénavant mes affaires. On fit venir un homme avec son fils, qui était de mon âge. Cet homme reçut l'argent nécessaire afin de s'embarquer pour l'Amérique, et quand ces mesures furent exécutées, nous prîmes nous-mêmes nos dispositions pour aller à Venise où nous restâmes quelque temps. Enfin, nous partîmes pour Trieste et de là pour l'Italie, où nous fûmes protégés secrètement par le Saint-Père Pie VI. J'ai en ma possession la copie conforme d'une pièce en latin me concernant, signée de lui : *Pius Sextus*. Je viens de dire le Saint-Père, oui, cher lecteur, il l'était dans toute l'acception du mot. Je n'ai jamais revu un vieillard plus noble et plus vénérable, un roi qui n'a point d'imitateurs. C'est en Italie que M^me^... m'a rejoint avec son second mari. Quelque temps après cette heureuse réunion, l'homme et son fils embarqués avant nous nous retrouvèrent également et vinrent pour nous servir. Toutefois, ce bonheur fut de courte durée, car l'armée révolutionnaire pénétra en Italie et mes persécutions recommencèrent et nous forcèrent de nous cacher. Nous enterrâmes secrètement nos petites richesses et quittâmes au milieu de la nuit notre asile. Il était déjà trop tard, car une horrible trahison dont je ne veux pas faire mention ici me précipita dans de nouvelles calamités. L'homme avait disparu avec

son fils, et la maison que nous avions occupée jusque là et qui appartenait à un ami du Saint-Père fut brûlée : nous prîmes la fuite et en peu de jours nous voguions pour l'Angleterre.

Mes infortunes ont été inouïes : mon but n'étant pas d'exciter la pitié, je n'en rapporte qu'une faible partie, les circonstances seulement, qui sont des documents utiles à mon procès. Je ne puis donc passer sous silence l'horrible assassinat de M. B... et de la jeune Marie. A la suite de cet événement déplorable, je fus pris sur mer, reconduit en France malgré moi, n'ayant plus d'autre ami que Montmorin qui, seul, échappa à mes persécuteurs et, sans que je le susse, suivait furtivement mes traces. Pour moi, aussitôt après mon débarquement en France, je fus emprisonné. Là, deux étrangers dont j'ignore le nom vinrent me voir et m'engagèrent à me faire moine, m'assurant que c'était mon seul moyen de salut. Je repoussai leur demande, et, après un long interrogatoire, ils me quittèrent. Au bout de quelque temps, je fus conduit, au milieu de la nuit, à bord d'un petit bâtiment, embarqué et transporté sur un port où des gens armés et une voiture m'attendaient. On me ramena en prison, après une route de quatre jours et quatre nuits. Une femme, qui me semblait un homme déguisé en femme, fut la seule personne que je vis. C'est elle qui me servait. Je fus cruellement maltraité dans cette prison qui me renferma jusqu'à la fin de 1803. Montmorin brisa mes chaînes, et je recouvrai encore une fois ma liberté par la volonté de la bonne Joséphine : elle avait su tromper Napoléon son mari, à l'aide du ministre Fouché. Pendant l'hiver, jusqu'au commencement de 1804, mes amis s'occupèrent de mes intérêts. Pichegru fut envoyé au comte de Provence pour s'entendre avec lui. Le monde voudra-t-il croire que ce parent, insensible aux sentiments de la nature, et n'écoutant que les sensations d'une politique ambitieuse, abusa contre moi des révélations de Pichegru, trahit la confiance de mes amis, et que mon dernier asile fut dénoncé. Obligés de fuir, nous dirigeâmes

notre marche vers Ettenheim, en Allemagne, résidence du duc d'Enghien, qu'on avait mis dans le secret de mon existence lorsqu'il s'était rendu secrètement à Paris; je fus arrêté aux environs de Strasbourg, et mis au secret dans la forteresse de cette ville, jusqu'à ce que des gendarmes vinssent me prendre. Enlevé dans une chaise de poste, je roulai pendant trois jours et trois nuits sans arrêter; au milieu de la troisième nuit, on me renferma au fond d'un cachot dont je vais donner la description :

Nous arrivâmes, je crois, à minuit; on me fit descendre de ma voiture et marcher à pied assez loin. Nous nous arrêtâmes devant une porte qui donnait dans un haut édifice : mes conducteurs ouvrirent cette porte, au-delà de laquelle nous passâmes un long corridor qui se dirigeait à droite et à gauche, tellement que je ne savais plus où j'étais. On me déposa dans une oubliette d'une obscurité noire, qui n'avait d'autre ouverture que la porte : j'y fus enfermé et j'entendis aussitôt, par le bruit sourd de leurs pas, que mes conducteurs s'éloignaient. La nuit la plus ténébreuse m'enveloppa. J'ignore combien de temps avait duré cette situation, lorsque les verrous se tirèrent, et bientôt un homme avec une lanterne sourde parut devant moi et m'apporta une soupe qui me sembla mêlée de vin, et qu'il me fit manger en sa présence. Cet homme était mon geôlier; il me fit coucher et s'éloigna. La soupe était bien chaude. Elle me remit un peu de mes cruelles fatigues et je m'endormis aussitôt. Lorsque je me réveillai, en vain je cherchai la lumière. Il m'était impossible de m'imaginer que mon cachot n'avait point de fenêtre; aussi je croyais avoir dormi toute la journée et m'être seulement réveillé pendant la seconde nuit : je le croyais, d'autant plus que mon geôlier revint avec sa lanterne. Il ne m'apportait pas cette fois une bonne soupe au vin, mais il mit sur ma table de gros bois une cruche d'eau et un petit pain rond d'environ deux ou trois livres, singulièrement coupé en forme de vis, quoique aucun morceau n'en eût été séparé; il s'éloigna sans proférer un seul mot.

Malgré l'amertume du chagrin qui me dévorait, je me rendormis, et me réveillai encore dans l'obscurité la plus complète. Je me levai, car j'avais faim. J'allai en tâtonnant vers la table sur laquelle se trouvait la cruche : pour le pain, il avait disparu. Alors je m'imaginai qu'il existait avec moi d'autres êtres vivants qui habitaient mon cachot. Retombé sur mon gîte, le sommeil ne me ferma plus les yeux. La faim me tourmentait trop péniblement. Attentif à ce qui pouvait se passer autour de moi, je ne tardai pas à entendre les pas de mon geôlier, le bruit des verrous et la porte s'ouvrir. Cet homme m'apparaissait sous l'aspect d'un de ces spectres dont on parle dans les légendes des temps passés; il m'apportait du pain et de l'eau. Vainement je lui demandai qui avait pris le pain que je n'avais pas mangé, vainement je le priai de me dire où j'étais. Pas un mot de réponse. Il se retira comme s'il eût été muet. Je mangeai de suite la moitié de mon pain, je bus de l'eau et je me recouchai. A mon réveil, je cherchai le reste de mes provisions : elles n'y étaient plus, ainsi que la première fois. Il fallut donc prendre patience jusqu'au retour du geôlier. Pourtant, il me semblait que mes yeux avaient changé; soit par l'habitude des ténèbres, soit que la clarté du jour fût plus grande, je voyais à la voûte de mon cachot une espèce de soupirail qui laissait pénétrer quelques rayons de lumière dans cette tombe où j'étais enterré tout vivant. Je pouvais au moins distinguer mes mains lorsque je les faisais passer devant mes yeux, de même que le soupirail; c'étaient les seuls objets visibles, il m'était de toute impossibilité d'entrevoir à mes pieds.

Je languissais depuis je ne sais combien de jours dans cette horrible réclusion, et mon pain m'était fréquemment enlevé sans que je pusse découvrir le voleur. La faim, qui m'assiégeait, me prescrivait la prudence. Ainsi donc, aussitôt que j'étais approvisionné, après avoir mangé la moitié du pain, j'enveloppais le reste en me couchant dans mes couvertures. Cette précaution n'empêcha pas qu'à mon réveil je

Gravé d'après Hodges. (Bibl. Nationale.)

Pichegru.

ne retrouvais plus rien. J'avais, il est vrai, remarqué qu'il se faisait du bruit autour de moi sans que je pusse en deviner la cause. Je résolus alors de pénétrer ce mystère : je m'enveloppai, comme de coutume, avec les restes de mon pain, et je feignis de dormir. Bientôt des hôtes qui me parurent de la grosseur d'un lapin piétinèrent sur moi; je précipitai ma main droite pour en saisir un, mais à peine l'eus-je attrapé, que je me sentis percer un de mes doigts. Effrayé, je lâchai prise bien vite; mon sang coulait abondamment, j'éprouvais une vive douleur : la cicatrice que je porte au doigt est une attestation de la vérité de ce récit. Intimidé, force me fut par la suite de manger tout mon pain d'une seule fois, si je voulais éviter de le partager avec mes voisins à longue queue, car je supposai que c'étaient de grands rats, ainsi que j'en ai depuis acquis la certitude. J'ai souvent été trompé par ces animaux et foulé au lit sous leurs pieds. Quand je ne leur laissais pas de quoi assouvir leur voracité, ils faisaient beaucoup plus de tapage, et quand volontairement je leur jetais à terre de la pâture, ils avaient le grognement de petits cochons. Meilleurs que certains hommes, ils ne m'ont jamais fait d'autre mal que de piller mon pain, par l'instinct de leur conservation. Les hommes, au contraire, ont attenté à ma vie et à mon honneur.

Mon gîte se composait d'un monceau de paille étendue par terre dans un coin de mon cachot, et d'une couverture de laine; il formait un carré voûté, humide et froid; je ne recevais jamais ni linge ni vêtements : il arriva un temps que je n'avais plus de chemise. Ma redingote, ainsi que mon pantalon, n'existaient qu'en lambeaux, et pour me bien couvrir, il me fallait entourer mon corps de cette couverture mille fois trouée par les rats qui, vraisemblablement, en avaient fait le coucher de leurs petits. J'étais âgé de dix-neuf ans lorsque je fus enseveli au fond de ce souterrain, réduit ténébreux qui ne me permettait d'entrevoir ni les rayons du soleil, ni les lueurs de la lune. Toute idée du jour s'était effacée de mon esprit, de même que celle de la division du temps. Je me figurais, par le délabrement de mes vêtements, que ma captivité n'avait pas duré moins d'un demi-siècle, je savais tous les pas de mon cachot, et mes oreilles pouvaient saisir dans le lointain ceux de mon geôlier. A l'exception de ce bruit, je n'en entendais pas d'autre que celui des tambours qui me semblait le bourdonnement d'un tonnerre fort éloigné. Le soupirail, par où l'air ou la lumière aurait pu pénétrer plus abondamment, me produisait l'effet d'un long tube dont l'extrémité eût plongé dans de l'eau sale que le soleil éclairait à sa surface, ou eût été masquée par des toiles d'araignée. L'espace entre les murailles dessinait un carré d'un diamètre d'environ douze pieds. Seul sur ce point inaperçu de la terre, abandonné de tout le monde, je réfléchissais avec amertume qu'il ne me restait plus d'amis; je me regardais comme ayant devancé l'heure de mon ensevelissement éternel. Mes cheveux, que je ne pouvais pas couper, étaient redevenus longs et bouclés, ma barbe avait considérablement épaissi, et quand je venais à tâter mon visage avec la main, je me serais pris pour une bête fauve. Mes ongles avaient tellement cru, qu'ils se brisaient par morceaux, et je ne pouvais me soustraire au mal qui en était la conséquence qu'en les rongeant avec les dents. Mon imagination se livrait au désespoir de ne plus jamais revoir la surface du globe, quand subitement je fus réveillé au milieu de la nuit par deux êtres qui m'appelèrent par mon nom. Je me levai, entouré de ma couverture, plongé dans un état de saleté pitoyable et saupoudré des hachures de la paille qui, n'ayant pas été renouvelée, s'était broyée sous mon corps. A cet aspect, à celui de ma figure sauvage, et de l'affreuse misère dont toute ma personne offrait l'affligeant spectacle, mes libérateurs s'écrièrent, saisis d'une émotion de surprise et d'attendrissement : « Eh quoi!! qu'est-ce que cela veut dire? » Mon geôlier, qui était présent avec sa lanterne, faisait des signes de tête affirmatifs en disant : « Oui, oui, c'est bien lui-même. » Cet homme avait sur la joue gauche une longue balafre qu'avait vraisemblablement

produite un coup de sabre; il me prit par la main pour montrer un de mes doigts qui portait une cicatrice dont la cause était connue de mes sauveurs. Ces amis courageux m'amenèrent immédiatement hors de mon cachot. Dès que j'eus respiré l'air libre, je tombai évanoui. Je repris connaissance dans une voiture qui marchait si rapidement qu'on eût dit qu'elle avait des ailes. Nous arrivâmes la même nuit dans une nouvelle retraite où je fus caché dans une chambre isolée, d'où je ne sortais pas, pour éviter le danger d'être repris. Je reçus là de mes amis les plus tendres empressements. Leurs soins assidus ne purent détruire chez moi le germe d'une maladie grave qui se déclara avec les caractères les plus inquiétants. Peu s'en fallut qu'en fixant le terme de mes souffrance, une mort prématurée ne vînt anéantir en un jour toutes les espérances de mes amis, les plus nobles efforts du dévouement, tant de fatigues, tant d'essais périlleux entrepris à mon occasion. Mais la Providence, qui veillait sur moi, me réserva pour une destinée d'avenir dont je ne cherche point à pénétrer les immuables desseins. Je me rétablis presque miraculeusement, et à peine pouvais-je chanceler sur mes jambes que mon asile fut découvert par mes persécuteurs. Je partis rapidement, accompagné de mon seul ami Montmorin. Accablés, exténués de tant de secousses, nous arrivâmes à Francfort-sur-le-Mein, en Allemagne, où nous prîmes quelques jours de repos, et nous échangeâmes nos habits chez un juif. Nous étions alors au printemps de 1809. J'appris dans cette ville, de mon ami Montmorin, que j'étais demeuré environ quatre ans au fond du cachot dont je viens de donner la description : j'avais vingt-quatre ans. En arrêtant le compte de mes jours de détention, depuis mon emprisonnement de la tour du Temple avec ma famille, je réunissais en ce temps-là dix-sept années de captivité plus ou moins rigoureuse; car lors même que j'étais entre les mains de mes amis, j'étais encore captif. Sachant que Madame Joséphine avait été ma protectrice, je m'informai auprès de Montmorin pourquoi elle m'avait

laissé si longtemps dans la misère? J'appris que Bonaparte, son mari, avait pénétré le secret de sa coopération à me soustraire à ses persécutions, et que, pour la détourner de contrarier ainsi continuellement les ordres qu'il prescrivait contre moi, il avait été assez persuasif pour lui laisser entrevoir qu'après lui son intention était d'élever son fils Eugène sur le trône de France. L'amour-propre d'une femme, dont la loyauté d'ailleurs n'était pas équivoque, avait succombé sous les charmes d'une ambition aussi séduisante. Montmorin ajouta : « C'est cependant elle qui vous a sauvé cette dernière fois, et qui a révélé à vos amis le lieu de votre détention, qu'ils eussent toujours ignoré, sans ses bienveillantes communications. Ne croyez pas, continua-t-il, que sa conduite soit l'effet de sa grandeur d'âme : non, c'est tout simplement un calcul d'avenir; le projet de son mari est de se séparer d'elle après votre mort, et de convoler à un second mariage. Voilà le motif auquel vous devez votre présente liberté. »

Dans les temps de mon emprisonnement à la tour du Temple, avec mon père et Cléry, de nombreux amis songeaient à me délivrer des mains qui me tenaient enchaîné. Ma bonne mère partageait ces espérances. En conséquence, elle écrivit elle-même toutes les marques que je portais sur mon corps afin qu'en cas d'évasion je fusse, dans tous les cas, infailliblement reconnu. Ce papier se trouvait avec d'autres preuves entre les mains de Montmorin, et, pour les mettre en sûreté, il les avait cousues dans le collet de ma redingote, en me recommandant avec instance de ne les confier à personne, parce que ce serait la constatation irrécusable de mon identité devant les rois et leur justice. C'est de là qu'est venu le bruit que la reine de France avait marqué ses enfants tantôt par une bague, tantôt par un tatouage, tantôt par d'autres moyens; et surtout qu'elle avait fait à la cuisse gauche de son fils l'image du Saint-Esprit en forme de pigeon : j'atteste que toutes ces versions sont autant d'erreurs, et je m'en rapporte à Madame la duchesse

d'Angoulême elle-même. Il est vrai qu'en effet, la nature a tracé sur ma cuisse gauche l'image d'un pigeon, les ailes ouvertes et plongeant. Ce signe, dessiné par des veines, a été parfaitement décrit par ma mère; et mon père, en confirmant la description de sa conformité, l'a scellée de sa signature et de l'empreinte du cachet dont il se servait à la tour du Temple.

Quand nous eûmes reçu des nouvelles de mes amis de France, avec une lettre de crédit, nous quittâmes à la hâte Francfort, et suivîmes en poste la route de Bohême. Nous arrivâmes après une longue course en Allemagne, où nous trouvâmes dans une ville située au milieu d'une vallée, sur l'Elbe, un homme qui nous conduisit auprès du duc de Brunswick, lequel nous donna des lettres de recommandation pour la Prusse. Nous nous reposâmes dans une petite ville appelée Semnicht, sur la frontière d'Autriche, ensuite nous partîmes pour Dresde dont on nous refusa l'entrée. Nous fûmes obligés de prendre un long détour et nous gagnâmes le royaume de Prusse. Nous descendîmes à un village et nous logeâmes dans une auberge dont je n'ai pas conservé le nom. C'était le soir, nous étions excessivement fatigués; en conséquence, aussitôt après avoir soupé, nous nous retirâmes dans une espèce de chambre pour nous coucher. Nous venions de nous endormir profondément lorsque nous fûmes réveillés, arrêtés comme espions, nous disait-on, et conduits chez le commandant d'un corps d'armée qui depuis le même soir occupait ces environs : c'était le major de Schill. Montmorin, mon ami, lui remit la lettre du duc de Brunswick; il parut entièrement satisfait, et nous garda près de lui jusqu'au moment où la petite armée fut écrasée par les Westphaliens. Pendant notre marche, je ne savais pas trop ce qui se passait : j'entendais parler d'une réunion avec le duc de Brunswick. Chaque jour, nous étions poursuivis par un fort corps de troupes qui nous attaqua enfin dans une ville. Le brave commandant nous fit partir, parce qu'il n'avait pas les moyens de nous protéger, sous une escorte

de cavalerie à la tête de laquelle était un jeune officier, comte d'Allemagne, qui se nommait, si mes souvenirs ne me trompent pas, Veptel ou Vetel. Nous tombâmes au pouvoir de nos ennemis qui se ruèrent sur nous en masse; nous essayâmes de fuir; il nous fallut nous défendre, car on nous criait : « Point de quartier! » Le jeune comte seul, qui avait un bon cheval, put échapper. Mon fidèle Montmorin tomba près de moi le sabre à la main, la tête fendue par un misérable qui lui porta un coup par derrière; déjà antérieurement il avait perdu son shako. Moi-même je fus blessé; lorsqu'on tira sur moi, mon cheval tomba mort, de sorte que mon pied gauche demeura engagé sous lui dans l'étrier, et malgré mes efforts, je ne pus parvenir à me débarrasser. Un fantassin s'approcha de moi et me frappa vigoureusement la tête de la crosse de son fusil : ce fut pour moi l'effet d'un coup de foudre, qui m'étourdit tellement qu'il me semblait que comme une boule la terre tournait autour de moi. J'ignore combien de temps dura cette situation, car lorsque j'eus repris mes sens, je me trouvai dans un hôpital. Mes facultés naturelles étaient encore fortement ébranlées, et toutes les personnes qui m'environnaient me semblaient des géants. Mes membres même, mes doigts par exemple, me paraissaient de la longueur des sapins; mes jambes lourdes et épaisses comme des tonneaux. Dans ce pénible état, je me sentis un jour empaillé dans un chariot : ce souvenir produit encore sur mon esprit les retours ordinaires d'un songe. Lorsque mon rétablissement touchait à peu près à sa fin, je me vis dans la forteresse de Wesel, sur la frontière de France. Tous les individus qui s'y trouvaient renfermés, soit de l'armée de Brunswick, soit de celle de Schill, furent illégalement, par ordre de Napoléon, condamnés aux galères à Toulon. J'étais du nombre de ces malheureuses victimes du despotisme, sans savoir pourquoi. On nous transféra dans l'intérieur de la France, jetés de prison en prison comme des brigands. Je n'avais pas un sou pour subvenir à mes besoins. Sur le champ de bataille, on ne

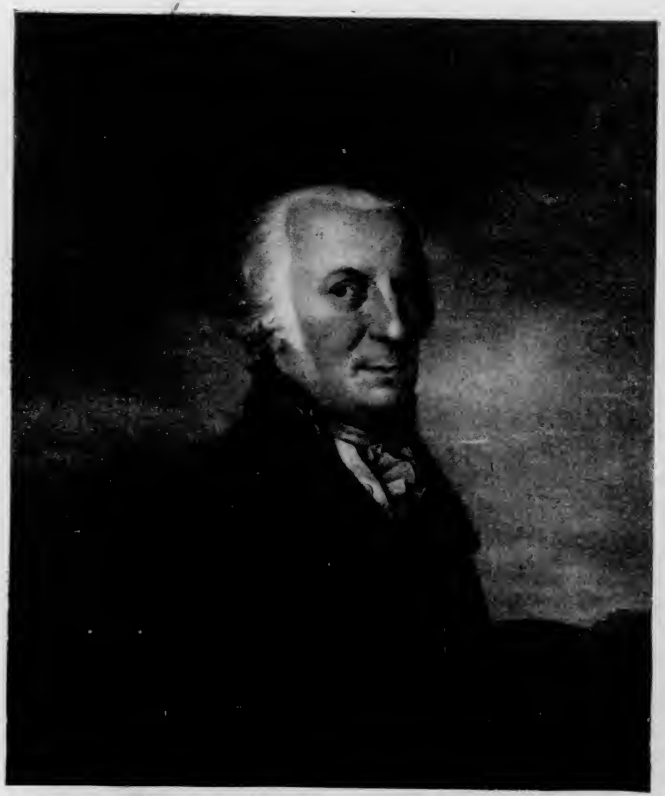

Gravé par von Krafft. (Bibl. Nationale.)

Le duc de Brunswick.

m'avait rien laissé que ma redingote que je retrouvai à l'hôpital de Wesel, sur mon grabat. Nous fûmes si rudement traités en route par les Français qui nous escortaient, que même ceux qui voulaient avoir pitié de nous étaient repoussés par ces cris : « Ce sont des gens des bandes de Brunswick et de Schill ! » Ce traitement me fit retomber malade, car je n'étais pas entièrement remis, de sorte que l'escorte fut forcée de me laisser au milieu d'un village où j'avais perdu connaissance. Une pluie fine dont je fus bientôt humecté me rappela de ma léthargie. Il m'était impossible de me tenir debout; une femme, et il me semble aussi sa fille, s'approchèrent et m'offrirent leur assistance. La soif me dévorait, mon sang brûlait et ma tête était dans un état d'étourdissement complet : tous les objets tournaient devant mes yeux. En essayant de parler, et ne le pouvant pas, le mouvement de mes lèvres donna à comprendre combien j'étais altéré. Cette femme m'apporta du lait que je bus abondamment. Enfin il arriva une charrette et je fus transporté à l'hôpital de la ville voisine. J'y rencontrai un convalescent nommé Friedrichs, hussard du régiment de Schill, qu'on appelait simplement Frédéric. Friedrichs m'eut bientôt reconnu, et comme il était sûr de ma discrétion, il me persuada de déserter avec lui. Ce projet ne tarda pas à s'exécuter. Quand ma santé fut rétablie, nous profitâmes d'une nuit pendant laquelle il fit un grand orage. Nous descendîmes dans une cave que j'aurais volontiers prise pour un tombeau, car il y avait des caisses qui ressemblaient à des cercueils. De là nous n'avions qu'à franchir une petite croisée ovale au travers de laquelle était une croix de fer qui nous empêcha de nous glisser en dehors par cette ouverture. Les caisses dont je viens de parler nous servirent d'échafaudage et bientôt la vieille croix de fer, déjà fort endommagée par la rouille, fut brisée : nous sortîmes et nous nous trouvâmes dans un enclos entouré de murs fort élevés, gardés par deux factionnaires qui, pour se mettre à l'abri de la pluie battante, s'étaient enfermés dans leur guérite. Nous avions de

grandes précautions à prendre dans la crainte d'attirer l'attention des factionnaires, par le plus léger bruit. Je fus donc obligé de faire la courte échelle à Friedrichs, qui monta avant moi sur le mur. Il portait sur lui un bissac dont je ne connaissais pas alors le contenu. Ce bissac me servit de corde pour grimper après lui. Malgré cette aide et malgré tous mes efforts réunis, je ne pouvais parvenir. Je fis du bruit et aussitôt un *Qui vive?* de toutes parts retentit à mes oreilles. Soit peur d'être repris, soit le résultat immédiat de la volonté de la Providence, j'arrivai comme un éclair, sans pouvoir m'expliquer comment, sur le sommet de la muraille. Nous ne sautâmes pas de l'autre côté, mais nous tombâmes dans un fossé profond. Ma chute fut loin d'être heureuse, car je ne pouvais plus marcher. Je ne saurais m'expliquer pourquoi l'on ne nous poursuivit pas. Friedrichs me prit sur ses épaules, et nonobstant la gêne qu'il dut éprouver de cette charge, nous ne tardâmes pas à atteindre un bosquet dans l'épaisseur duquel il me déposa. Là il me remit mon pied qui s'était démis dans ma chute, et réussit si bien que peu à peu je ne ressentis plus de mal. Il pleuvait toujours et il faisait si noir que de temps en temps les éclairs nous laissaient entrevoir notre chemin. L'orage se dissipa insensiblement et le jour parut. Nous nous croyions déjà loin du lieu que nous venions de quitter, et nous cherchions un asile qui pût nous servir de cachette; quelles ne furent pas, au contraire, nos angoisses et nos inquiétudes, en remarquant que nous étions au même point de départ que la veille, et que dans l'obscurité nous n'avions fait que tourner tout autour ! Nous aperçûmes de loin du mouvement. Ce pouvait être des ouvriers : toutefois nous crûmes que c'étaient des gens qui nous poursuivaient. Par bonheur les blés, hauts et très épais, nous offrirent un abri. Nous résolûmes donc d'entrer dans un champ pour nous mettre à couvert jusqu'à la nuit prochaine. Grand Dieu ! Quelle affreuse journée ! Jamais le souvenir ne s'en effacera de ma mémoire. La pluie avait duré jusqu'à dix heures environ : et c'était vers

onze heures que nous nous étions couchés dans la boue. Le ciel s'était éclairci et un soleil ardent nous tourmentait tellement que la moitié de notre corps, brûlé par les rayons qui dardaient sur nous, se retournait alternativement sur la terre humide pour se rafraîchir. Au soir, au lieu de ressembler à des individus de la race humaine, nous eussions plutôt présenté l'aspect de deux êtres immondes qui se fussent vautrés dans la fange. La journée se passa sans que nous prissions aucune nourriture. Si nous voulions humecter notre langue, il nous fallait mâcher des tuyaux de blé. Néanmoins, au milieu de ces tortures et de ces poignantes privations, quand le soleil sur sa déclinaison ne put plus nous atteindre, nous nous endormîmes et la nuit avait déjà commencé quand Friedrichs me réveilla pour nous remettre en route. La faim et la soif nous tourmentaient si cruellement que nous fûmes contraints d'aller dans un jardin dévaliser les arbres. Il me semble qu'il attenait à un petit hameau. La haie fut franchie en un clin d'œil et les arbres visités. Des poires vertes et des pommes aigres firent notre déjeuner, notre dîner et notre souper : nous en remplîmes nos poches et continuâmes notre voyage nocturne. A la pointe du jour, nous nous enfoncions soit dans un bosquet, soit dans l'épaisseur des blés. Force nou. était bien de ne marcher qu'à la nuit, puisque ni l'un ni l'autre nous n'avions de passeports.

Mon but n'est point de raconter ici l'immense série de souffrances dont ce voyage fut traversé. Je me borne au récit de ce qui est indispensable à la suite de mon histoire et à la liaison des faits. Passant donc rapidement sur les intervalles qui ne seraient qu'un aliment à la curiosité, je me transporte immédiatement en Allemagne où nous arrivâmes après mille et mille vicissitudes; j'eus la douloureuse infortune d'y perdre mon ami Friedrichs. Voici de quelle manière. Pendant nos laborieuses courses, il avait pris sur lui, suivant ses propres expressions, d'aller fourrager lorsqu'il jugeait le moment opportun. J'ignore par quel moyen il obtenait un résultat si efficace. Il me laissait toujours caché avec

son bissac et son retour nous approvisionnait constamment de pain, de fromage, de fruits, etc. Arrivés sur la frontière de Westphalie, un jour, après avoir marché toute la nuit, inondés par une pluie qui tombait à torrents, et quand l'horizon commençait à paraître, nous nous réfugiâmes dans une forêt : il y avait un arbre dont le tronc était creux; nous descendîmes au fond en attendant le moment où Friedrichs devait aller renouveler nos vivres. Nous avions toujours la précaution de nous arrêter dans le voisinage d'un village, lors même que nous eussions pu prolonger notre route. Souvent aussi la fatigue ou des obstacles nous contraignaient à faire notre halte plutôt que nous ne l'eussions voulu.

Il était environ neuf heures : le bissac de Friedrichs à côté de moi, je restai blotti dans le chêne creux, et je m'endormis bien tranquille sur le sort de mon ami, selon ma coutume, tandis que lui remplissait sa tâche habituelle. Pendant son absence, un grand chien noir découvrit ma retraite, et son maître, qui le suivait, me retira du creux du chêne : c'était un berger qui gardait ses moutons dans les alentours. Il me prit pour un déserteur westphalien et mon état lui inspira de la pitié, car il avait lui-même un fils en Espagne à l'armée de Napoléon. Il essaya de me persuader de demeurer auprès de lui jusqu'au soir, me promettant de me cacher quelques jours dans son grenier à foin pour, disait-il, me refaire un peu. Je lui fis comprendre que je n'étais pas seul et qu'il fallait attendre le retour de mon camarade qui était allé chercher de la nourriture au village voisin. Le berger me demanda le signalement de Friedrichs et quand il le connut, il s'écria : « Ah! vous ne verrez plus ce brave homme, les chevaliers de la corde l'ont pris! Il n'y a pas longtemps qu'ils l'ont reconduit par ici dans la ville voisine. — Qu'est-ce que les chevaliers de la corde? lui dis-je. — Ce sont, me répondit-il, les nouveaux gendarmes qu'on appelle ici *Stric Vereiter.* » Dès lors, il réussit à me faire accepter son offre bienveillante et à me dissuader d'entreprendre la recherche de mon compagnon, projet que

je m'étais mis en tête. Il m'assura et me fit entendre que Friedrichs pourrait peut-être plus facilement se sauver sans moi; tout en parlant ainsi pour maîtriser ma détermination et m'attacher à lui, il s'empara du bissac de Frédéric et le mit sur son dos. Vers le soir, je le suivis dans sa maison où il me présenta à sa vieille femme qu'il appelait mère en ajoutant : « Voilà aussi un fils malheureux, fais-lui du bien, parce que le bon Dieu protègera peut-être notre enfant en Espagne », et alors les deux vieilles gens pleurèrent; car c'était leur fils unique. Je partageai leur souper, et ensuite on me mena coucher dans le grenier à foin. La bonne femme avait pour moi tous les soins imaginables. Je goûtai cette touchante hospitalité jusqu'au matin le troisième jour, où le bon berger me conduisit loin de son village sur le grand chemin. Il me remit avec le bissac de Friedrichs trois pièces en argent, du pain et un demi-boudin, en me disant adieu et ajoutant : « Que Dieu vous garde. Vous n'avez pas besoin de savoir mon nom ni celui de mon village. » Il se retourna bientôt et disparut bientôt à mes yeux. Il avait refusé de me mettre à même de lui témoigner un jour ma reconnaissance en accédant au désir que j'avais de connaître les moyens de retrouver plus tard ou lui ou les siens.

Ancien militaire, il craignait de se compromettre par l'indiscrétion d'un jeune homme qu'il s'imaginait déserteur.

Quand ce brave vieillard parut pour la première fois devant moi au chêne creux, je le prenais pour un être d'un autre monde, tant je fus surpris de la manière singulière dont il était habillé. Il portait sur la tête un chapeau de feutre noir qui avait par derrière une longue corne, et pour protéger son front contre le soleil, ce chapeau avait un large bord en forme de toit qui servait à ombrager son visage. Le reste de son corps était couvert d'une espèce de redingote en toile blanche, et sur son dos pendait un sac de cuir orné de franges : entre les mains il tenait une longue perche au bout de laquelle il y avait une sorte de petite bêche dont il se servait pour jeter de la terre sur ses brebis. Ses bottes

étaient d'une forme si bizarre qu'elles me paraissaient d'un autre siècle, et ses cheveux longs, blancs comme la neige, flottaient sur ses épaules. Le souvenir agréable que je conserve de cet homme a toujours occupé mes pensées.

Je poursuivis mon pèlerinage et j'arrivai bientôt dans le pays des Saxons où, me l'avait annoncé mon berger, je n'avais plus à redouter la présence des gendarmes pendant le jour. Il m'avait aussi conseillé pour la nuit de suivre la méthode adoptée par Friedrichs, celle de coucher dehors. En conséquence, changeant seulement les temps de repos, le jour je voyageais, la nuit je prenais mon sommeil à la belle étoile. Friedrichs, par son influence, m'avait déterminé à préférer le parti de servir dans l'armée prussienne. Je me dirigeai donc sur la ville de Berlin, la seule que je connusse, pour mettre mon projet à exécution. Je demandais le chemin à tous ceux que je rencontrais. Soit qu'ils ne comprissent pas mes questions, soit qu'ils se les figurassent adressées par pure plaisanterie, ils me guidaient à tort et à travers, de sorte que je finis par aller tout à l'opposé de ma destination. Par suite de cette marche incertaine, je me trouvai un jour dans une grande forêt dont l'issue était masquée par son immensité. La soif me tourmentait, je cherchai au travers des bois quelques fruits pour me rafraîchir. Je découvris une espèce de framboises sauvages noires, produites par un tronc très épineux : mais en les cherchant je m'étais totalement égaré. Au milieu de mon embarras, j'entendis derrière moi un cornet de postillon. Je me tournai de ce côté et j'aperçus loin de moi une chaise de poste. Rendu sur la grande route, je m'assis, en attendant la voiture, sur une pierre qui portait pour inscription : *Doctor Martin Luther.* Le postillon s'avançait et je le priai de me dire si j'étais sur la route de Berlin et s'il s'y rendait. Un jeune homme, qui occupait la chaise, s'écria : « Halte-là, *beau frère !* » (expression du pays), et aussitôt il me questionna ou par un sentiment de curiosité, ou par l'intérêt que lui inspirait mon triste état. Touché sans doute de mes réponses, il me pro-

posa une place à côté de lui en disant qu'il voulait bien me mener jusqu'à Wittenberg. J'acceptai sans balancer et j'entrai dans la voiture. En route, il me question beaucoup et s'informa de ce que j'avais dans mon bissac. « Je l'ignore, répondis-je, car il appartient à mon camarade et je ne l'ai pas encore visité. — C'est singulier, » répliqua-t-il, et en même temps il s'en empara pour y voir. N'en ayant sorti que des haillons, mon nouveau protecteur se mit à rire sans raison, et me tenait des propos absurdes, tout en me conseillant de jeter ce sac parce qu'il pouvait me compromettre. Il saisit lui-même les haillons et se disposait à les jeter hors de la voiture quand, s'arrêtant brusquement, il s'écria : « Halte-là, il y a autre chose là-dedans », et avec son canif il coupa les coutures. Nous trouvâmes, enveloppés dans divers lambeaux, plus de seize cents francs en or. « Oh! observa vivement l'étranger, votre camarade avait le cœur bien noble, puisqu'il vous a abandonné son argent lors de votre arrestation, et qu'il eût pu reprendre s'il l'eût voulu, surtout au moment où il se voyait replongé dans la misère. Certainement, il a mieux aimé tout perdre que de vous trahir. Ah! quelle âme généreuse, » répétait-il. Nous atteignîmes Wittenberg et je descendis avec le jeune voyageur à l'hôtel de la Grappe d'or. La première occupation fut de changer mes vêtements. Il fit lui-même ma barbe, m'arrangea les cheveux, et bientôt je n'étais plus reconnaissable. « Maintenant, me dit ce bienfaisant inconnu, comment vous faire passer la frontière de Prusse? on y est bien sévère et vous n'avez pas de passeport. Eh bien! se dit-il, nous trouverons des moyens. » Il fit venir quelqu'un qui lui prêta son équipage dans lequel je fus transporté le lendemain à Treinpretzen, première ville sur la frontière de Prusse. Là il me reprit dans la chaise de poste jusqu'à Potsdam, d'où il me fit conduire dans une autre voiture particulière à Berlin, où il m'avait devancé, étant parti avant moi, et il me logea dans l'hôtel de l'Aigle-Noir.

Après quelques jours de repos, je me procurai des renseignements sur le régiment dont Frédéric m'avait parlé; je m'adressai au commandant et satisfis à ses questions suivant les instructions de mon ami, mais ce chef me déclara que Sa Majesté n'admettait pas d'étrangers. Humilié de ce refus et des circonstances particulières m'ayant empêché d'aborder le roi, ainsi qu'on m'avait donné le conseil de m'adresser à lui, je dus m'arrêter à une autre détermination d'autant plus que mon argent, ou plutôt celui de Friedrichs, avait beaucoup diminué. C'était vers la fin de 1810. En conséquence, je m'établis comme horloger pour gagner mon pain, Schutzengasse, n° 52, dans un appartement que je louai. Je venais de faire connaissance avec un horloger nommé Pretz, chez lequel j'achetai une montre. Je connus ensuite un autre horloger, Weiler, qui me soutint à mon début, de sorte que mes affaires prirent une tournure assez favorable en peu de temps. Le magistrat ne tarda pas à me soulever des difficultés, par la raison que je n'avais pas été autorisé à exercer ma profession. Je fus cité devant lui : conformément aux indications de Weiler, je réclamai le droit de bourgeoisie à Berlin. On exigea mon passeport, mon extrait de naissance et le certificat de bonne conduite de la magistrature de ma dernière résidence, et l'on m'ordonna de les déposer dans les bureaux du magistrat. On conçoit que je ne possédais aucune de ces pièces. Sur ces entrefaites, M^me^ Sonnenfeld, veuve d'un horloger du même nom, natif de Rattsweil, s'était chargée de faire mon ménage. C'était une femme de bien; je me confiai à elle et lui fis part de cette nouvelle tribulation. Elle suggéra l'idée de recourir auprès de M. Lecoque qui était Français et occupait à cette époque la place de président de la police générale du royaume de Prusse. J'agréai ce sentiment et je l'informai par écrit de ma naissance et de ma situation à Berlin. M. Lecoque vint me visiter et m'ayant mis ma lettre sous les yeux, me demanda si c'était bien moi qui l'avais écrite. Sur ma réponse affirmative, il me questionna beaucoup et désira que je lui communiquasse des preuves de mon identité. J'avais pu conserver ma redin-

gote de Francfort et devant lui en ayant décousu le col, j'en tirai les papiers qu'on y avait cachés, et je les lui montrai. Il reconnut l'écriture de ma mère ainsi que le cachet et la signature de mon père. Il me quitta alors pour aller prendre les ordres du roi à mon égard. Le lendemain, il me pria de lui confier mes papiers pour les soumettre à Sa Majesté. Je les refusai d'abord, et j'insistai afin d'être moi-même présenté au roi. Il observa que ma requête pour le présent ne pouvait être accueillie, mais, ajouta-t-il, vous verrez Sa Majesté dès que le président des ministres, le prince d'Harttenberg, aura lu vos documents. Après avoir eu la précaution de couper en zigzag l'empreinte du cachet de mon père, je remis à M. Lecoque tous les écrits conservés. Il prit seulement l'écriture de ma mère et s'éloigna en me promettant de me secourir, et que je n'aurais plus à essuyer aucun tourment parce qu'il allait s'occuper de ce qui me concernait vis-à-vis des magistrats de Berlin. Malgré cette assurance, quelques semaines plus tard le magistrat me cita devant lui. Je me transportai chez M. Lecoque, il garda l'assignation et m'affirma que je devais être sans inquiétude, que je ne tarderais pas à être fixé sur mon sort, et que le délai de la solution provenait de ce que le ministre n'avait pas encore statué sur mes affaires. Au bout d'un temps assez rapproché, M. Lecoque me manda chez lui et me dit : « Il est impossible de vous laisser à Berlin, il y a trop de danger pour vous et pour nous. Le magistrat n'a pas le droit de vous dispenser de produire les justifications qu'il a exigées de vous. » Il m'interrogea beaucoup sur l'individu qui m'avait rencontré dans la forêt près de Diebingen. Je ne pus lui donner d'explication, sinon que je savais seulement que son nom de famille était Naundorff, natif de Weimar. M. Lecoque fit chercher son passeport à la police, et m'engagea, pour me soustraire à mes persécuteurs, de m'établir dans une petite ville près de la capitale, sous le nom de mon ami. « Pour vous en faciliter les moyens, continua-t-il, je vous enverrai une patente, vous serez ainsi libre de choisir le lieu

qui vous conviendra, et quand le magistrat de votre nouvelle résidence voudra se faire représenter vos pièces, vous lui répondrez que vous les avez laissées entre les mains de M. Lecoque. » Je lui répliquai que je n'avais pas d'argent qui pût suffire à mon déménagement. « Oh! c'est vrai! » s'écria-t-il ; puis, ouvrant son secrétaire, il me donna un rouleau d'or en me disant : « Acceptez cela pour le moment : j'aurai soin de votre avenir. » Je retournai chez moi ; peu de jours s'étaient écoulés, quand un homme de la police, que je n'ai jamais connu, m'apporta à ma résidence une patente sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff. Je restai dès lors tranquille jusqu'en 1812, époque à laquelle je changeai ma résidence actuelle pour celle de Spandau. M. Lecoque m'en avait intimé l'ordre, en me prescrivant les plus rigoureuses recommandations d'être discret et en me répétant que la plus légère imprudence me perdrait, parce que le roi de Prusse n'était pas maître de faire ce qu'il voulait ; qu'il importait donc de toute nécessité que je portasse un nom supposé pour me soustraire au pouvoir de Napoléon. Le président examina avec plus d'attention le passeport de M. Naundorff, afin de s'assurer si le signalement pouvait un peu se rapporter à moi. « *Cheveux noirs*, dit-il hautement, *yeux noirs ; non, cela ne se peut pas.* Dites à votre magistrat, reprit-il, ce que je vous ai conseillé et je m'occuperai du reste. » Il écrivit sur un morceau de papier les noms Charles-Guillaume et le mit dans sa poche. Je me rendis donc à Spandau, et lorsque le magistrat me demanda mes papiers pour me conférer le droit de bourgeoisie, j'observai ce que M. Lecoque m'avait recommandé et je priai le bourgmestre de les réclamer. Mon nom imposé fut inscrit sur les registres, et on me donna la permission de demeurer dans cette ville. Je ne sais pas si le président avait oublié ce dont il était convenu avec moi, car il avait répondu au bourgmestre : *Charles-Louis Naundorff.* Nonobstant cette inadvertance, si toutefois c'en était une, j'obtins le droit de bourgeoisie et l'acte en fut solennellement constaté devant

les conseillers de la cité. Cet événement eut lieu en 1812, peu de mois avant la retraite de l'armée française; chaque jour, des régiments traversaient Spandau. Dans ces circonstances, soit que M. Lecoque eût peur, soit qu'il fût mû par d'autres sentiments, il me visita et me donna encore de l'argent, en insistant du ton le plus pressant sur un secret inviolable de ma part. J'avais un double motif de me conformer strictement à cette ligne de conduite, car je redoutais moi-même d'être découvert. Heureusement la garnison de cette ville était composée de Hollandais et de Polonais. On logea dans la maison où je demeurais un officier ami du commandant français, et par lui je savais tout ce qui se passait. Il me semblait voir la chute de Napoléon. En conséquence, j'écrivis à M. Lecoque, ensuite au prince de Harttenberg qui me laissèrent sans réponse. Spandau fut bloqué par les troupes russes et prussiennes, et je m'y trouvai enfermé. La ville avait reçu auparavant des renforts polonais, dont les rangs étaient infestés de la fièvre jaune et décimés par elle. J'avisais aux moyens de sortir de la garnison, quand à mon tour je tombai malade et perdis bientôt connaissance. La ville, bombardée par les batteries prussiennes et russes, tout le monde se précipitait au fond des caves et même les malades y furent transportés. Seul, le pauvre étranger qui n'avait pour protecteur que Dieu et la bien malheureuse M^me^ Sonnenfeld, seul le proscrit de l'univers restait exposé aux ravages des bombes et des boulets de dix batteries. Malgré, ou plutôt à cause de ce danger dont je n'avais pas le sentiment, M^me^ Sonnenfeld ne quittait ni ma chambre ni mon lit.

Déjà quatre faubourgs étaient dévastés lorsque les Russes pointèrent leurs batteries sur l'intérieur de la ville, et le même soir, vers dix heures, elle brûlait aux quatre coins. Le feu s'arrêta, comme par une sorte de prodige, à la maison que j'habitais. Je me sers ici du mot de prodige, parce que les bâtiments dépendant de mon habitation qui étaient adjacents à la maison et sous le même toit, furent consumés jus-

Augustin pinx. Audouin sculp.

qu'aux fondements; ma chambre seule fut épargnée et n'éprouva pas le moindre endommagement. Ce fait est si public qu'aujourd'hui même la vérité pourrait en être attestée par plus de six mille habitants de Spandau. La destruction de cette ville à cette époque est historique.

Après le rétablissement de ma santé et la délivrance de Spandau, je m'adressai alternativement au roi de Prusse, aux empereurs de Russie et d'Autriche, au prince d'Hartenberg ainsi qu'à M. Lecoque. Je ne reçus jamais de réponse.

En 1816, j'envoyai à Madame la duchesse d'Angoulême M. Marsin ou Marassin, ex-officier de l'armée de Napoléon; et pour lui ménager une introduction plus facile auprès d'elle, je lui fournis des preuves de mon identité et le chargeai même de jouer mon rôle. J'ignore ce qu'il est devenu. On m'a dit qu'il avait été arrêté et mis en prison à Rouen, qu'un individu, sous le nom de Mathurin Bruneau, lui avait été substitué, et qu'on l'avait fait disparaître. Je me restreins, dans le cours de cette histoire, et pour n'en pas interrompre le fil, à ces courtes indications sur le compte de l'officier. Des notes explicatives complèteront ces renseignements à la fin de l'ouvrage, en même temps que je communiquerai les lettres écrites par moi aux divers membres de la famille royale exilés.

En 1818, j'envoyai au duc de Berry une déclaration formelle dans l'intérêt de l'avenir de ses enfants, et je résolus d'aller en France lorsqu'une maladie grave de M^me^ Sonnenfeld m'empêcha d'exécuter mon projet. Je ne pus pas me résoudre à la délaisser dans cet état, en raison de l'attachement qu'elle me portait. C'était elle en effet qui m'avait sauvé la vie durant le siège de Spandau : elle mourut en 1818. Après son décès et pour des raisons particulières, je pris le parti de ne plus essayer de reparaître sur la scène du monde, et de me confiner à jamais dans un oubli éternel. En conséquence, je me mariai le 18 octobre de la même année avec M^lle^ Jeanne Finers, qui avait perdu son père, et dont la famille, issue d'une ancienne noblesse, avait été

frustrée des avantages de sa naissance par de longues infortunes.

Ma femme avait, à l'époque de notre union, quinze ans et demi, et j'atteste que jusqu'à ce jour je n'ai pas un seul instant regretté de l'avoir choisie pour épouse. Ce dont je me console difficilement, c'est de ne pas être resté fidèle à ma détermination d'oublier le monde entier pour jouir exclusivement du bonheur que je goûtais au sein de mon modeste ménage; mais les pensées de l'homme appartiennent à Dieu qui en dispose l'effet suivant ses desseins.

Je devins père le 31 août 1819; la lettre que j'écrivis à cette occasion à Madame la duchesse d'Angoulême figurera parmi les pièces justificatives. Je vécus en qualité de bourgeois de Spandau, non pas deux ans, ainsi que l'a publié la Gazette de Prusse, mais depuis 1812 jusqu'en 1821, par conséquent dix années non interrompues. J'avisai dans ce temps aux moyens de forcer le ministre prince de Harttenberg à me restituer mes documents écrits; c'est pourquoi j'épousai la querelle du bourgmestre Dabercow, et je soutins sa résistance à l'ordonnance de ce ministre qui voulait le faire destituer par la volonté du conseil de la ville : mon opposition et l'énergie dont je l'appuyai par mes écrits firent voir que je ne le redoutais pas. Le prince d'Harttenberg, pour contrarier le but auquel je tendais, insinua à son roi la nécessité d'employer le bourgmestre destitué au service de l'Etat et, par un ordre du cabinet de Sa Majesté, la lutte assez connue de tous les habitants de Spandau cessa subitement et Dabercow fut bien placé et prit sa résidence à Brandebourg. Cette opération diplomatique me précipita dans le désespoir. Je quittai Spandau pour aller me fixer dans la ville où était l'ancien bourgmestre : une même difficulté que par le passé se présenta encore au sujet des papiers qu'il me fallait fournir pour y obtenir les droits de bourgeoisie.

Personne ne savait qui j'étais, excepté l'ancien bourgmestre de Spandau, M. Kattfus seul, qui me sembla avoir été instruit, soit par le gouvernement, soit par le président

de la police. Ce qui me suggéra cette opinion, c'est qu'un jour je fus invité par le magistrat à un dîner public dans l'hôtel, dit *Palais*. On me fit asseoir en face du bourgmestre : il m'entretenait avec beaucoup d'intérêt. Quand le repas fut fini, il se leva et m'embrassa tendrement en me disant : « Ce n'est pas ici votre place » ; et tandis qu'il me serrait la main, je voyais les larmes dans les yeux de ce vénérable vieillard. J'ai soupçonné depuis que M. Lecoque lui avait confié le secret, car M. Kattfus était, à mon arrivée à Spandau, premier bourgmestre de la ville.

Dans le cours de l'année 1820, j'écrivis pour la dernière fois au duc de Berri qui me fit alors une réponse dans laquelle ce prince me révélait qu'il avait été trompé à mon égard. La lettre était consolante pour moi, et datée, si je me le rappelle bien, du 3 février : dix jours après il fut assassiné! Des circonstances que je ne puis encore publier furent la principale cause qui me décida à me rendre moi-même en France pour y trouver ma sœur. Un concours d'incidents paralysa l'exécution de mes desseins : j'étais père de deux enfants, et mon devoir avant tout me prescrivait de pourvoir à leur sûreté. J'achetai à cet effet une maison à Brandebourg. Cette acquisition me mit en rapport avec un malhonnête homme et m'engagea dans un procès qui ne me permit pas de quitter la Prusse sans perdre l'honneur; deux faux témoins furent excités contre moi, et au moment où j'étais en mesure de prouver leur perfidie, on m'arrêta soudainement sous le misérable prétexte que j'avais voulu répandre de faux écus de Prusse. Pour soutenir cette mensongère infamie, le juge d'instruction qui avait lancé le mandat se favorisa de la déposition d'un témoin qui attestait m'avoir vu le 15 septembre, vers sept heures du soir, jeter dans la Sprée un sac, vraisemblablement rempli de faux écus; et pour prêter plus de couleur à son imposture, il ajouta qu'il était si près que l'eau lui avait jailli au visage, quoique le pont sur lequel il prétendait être eût une élévation de trente pieds. Ne semble-t-il pas entendre la dénon-

Robert-Lefevre pinx. H. Grevedon del.

La duchesse d'Angoulême.

ciation des deux vieillards impudiques contre la chaste Suzanne?

Le magistrat prévaricateur fit affirmer par serment et inscrire sur les registres publics ce dégoûtant parjure; le tout hors de ma présence. Plusieurs jours après, il me fit venir et eut l'impudeur de me dire : « Voulez-vous encore nier le fait? Voilà un témoin qui vous a vu jeter le sac. » Le ciel avait permis que je fusse absent de Brandebourg le jour indiqué par le témoin. Mon retour, qui eut lieu à neuf heures et qui fut l'instant de mon arrestation, offrait un témoignage matériel d'où ressortissait évidemment la fausseté mal calculée de celui qu'on m'opposait. Nonobstant cette efficacité d'une lumière éclatante, le juge d'instruction prolongea la procédure parce qu'il voulait soutenir mon accusateur. Je fus, en conséquence, forcé d'appeler des témoins des quatre coins du monde, car à l'heure indiquée par l'imposteur, je me trouvais en route dans une voiture publique avec plusieurs voyageurs qu'il me fallut faire entendre. Il fut démontré que ce témoin était un misérable parjure. Je demandai qu'il lui fût fait l'application de la loi contre les faux témoins. Le juge instructeur me refusa cette nouvelle justice, et persuada à un autre individu, nommé Libhert, étudiant et fils de la propriétaire de la diligence, de donner aussi dans le sens de l'accusation en faux témoignage. Je contraignis le juge d'instruction de répéter en face de moi le mensonge. Le jeune homme se destinait au sacerdoce, et quand il fut en ma présence, je lui demandai s'il avait bien suivi le chemin que la religion lui traçait, et si mentir en justice était une bonne préparation à la carrière qu'il ambitionnait. « Comment, Monsieur, l'entendez-vous? » me répliqua-t-il. Je sommai alors le juge d'instruction de lire sa déposition. Ce jeune homme indigné s'écria : « Monsieur, je n'ai pas déposé ainsi. » Je repris la parole et j'apostrophai l'homme de la justice en ces termes : « Voilà donc encore un individu séduit par vous, Monsieur Schulz. » Il me répondit sèchement : « Accusez-le si vous le voulez. »

Mais, me tournant vers le témoin, je le rassurai par ces courtes observations : « Je n'ai pas l'intention de vous faire du mal, en raison de l'état que vous désirez embrasser, par considération pour votre âge, et parce que vous n'avez agi que par séduction; pourtant, vous devez comprendre dans quelle situation je me trouve. » Un autre motif me dictait cette conduite de pardon : la déposition commandée venait d'être anéantie par le juge lui-même qui y avait été contraint. Malgré ma justification qui attestait sans réplique la diffamation dont j'étais l'objet, le juge d'instruction intima à comparaître devant lui le caissier Neuman, auquel j'avais payé pour l'acquisition de ma maison six cent cinquante écus de Prusse huit jours avant mon incarcération. Ce Neuman déclara que parmi l'argent que je lui avais compté précédemment, il avait trouvé quinze faux écus.

Qui serait assez peu clairvoyant pour ne pas sentir que ce troisième témoin avait, comme les deux autres, été acheté? Peut-on raisonnablement supposer qu'un comptable de deniers publics ne s'aperçoive pas immédiatement s'il existe de fausses pièces dans l'argent qu'il reçoit, et que s'il y avait de la fausse monnaie il attendît huit jours pour attaquer la responsabilité de celui qui l'aurait livré entre ses mains? Un caissier qui enregistre de l'argent tous les jours d'un grand nombre d'individus pourrait-il, avec une ombre même de probabilité, assigner le nom de la personne ou coupable ou qui, de bonne foi, aurait été trompée elle-même? Neuman n'en persista pas moins dans sa criminelle assertion : j'exigeai de lui le serment qu'il refusa, pour ne pas s'exposer à la manière dont j'avais traité ses prédécesseurs; son témoignage était donc nul. C'est sur de semblable errements que, par l'intrigue du juge d'instruction, sans jugement et par conséquent sans condamnation, je fus enfermé par la force armée dans une maison correctionnelle, et pour justifier cette infâme iniquité, la cour suprême m'envoya plus tard copie de l'arrêt suivant :

« Attendu que bien que les indices qui s'élèvent contre

l'accusé Charles-Guillaume Naundorff ne soient pas suffisants pour le condamner, une condamnation devient nécessaire dans ce cas, parce qu'il s'est conduit pendant le cours du procès comme un menteur impudent, se disant prince natif et laissant supposer qu'il appartient à l'auguste famille des Bourbons. »

Une explication devient nécessaire pour donner au lecteur le sens de cette bizarre sentence. Mes persécuteurs invisibles m'avaient fait questionner par le juge d'instruction sur ma famille et ma naissance. Confiant et pleinement rassuré, en vertu de la mesure prise par M. le président Lecoque, je répondis que j'étais natif de Weimar; et d'ailleurs il me répugnait douloureusement de révéler ma véritable origine aux débats d'une aussi dégoûtante affaire. Le magistrat de Weimar ayant démenti ma déclaration, le juge d'instruction insista en observant : « Si vous êtes d'une honnête famille, pourquoi ne pas dire la vérité? — Monsieur, répliquai-je, je suis prince natif et malheureux sans le mériter; mais ce n'est point à moi de vous dévoiler ce mystère; si la justice veut en pénétrer les profondeurs, qu'elle s'adresse à Sa Majesté le roi de Prusse; elle a été instruite par le prince de Harttenberg et le président Lecoque de ma haute position sociale.

« — Bah! me répondit-il, ce n'est pas vrai. »

J'ajoutai tranquillement :

« — Ce n'est pas à vous de me juger, écrivez au roi : voilà votre mission.

« — Alors, conclut-il, nous transmettrons ces ouvertures au ministre de Harttenberg pour prendre ses ordres. »

Et aussitôt un procès-verbal fut rédigé, signé par moi, le juge, et M. de Renné, référendaire à cette époque. Depuis ce moment, personne ne s'est plus inquiété de ce que j'étais, et on me laissa en repos sur cet article. Comme témoignage infaillible de la sincérité de mes rapports, je renvoie aux pièces de la procédure déposée dans les archives judiciaires de Prusse. Je dois aussi, moi, à mon tour, faire une interpellation, et je demande ici qui a précisé dans cette procédure que j'appartenais à la famille des Bourbons? Car je me suis borné à indiquer textuellement et uniquement que j'étais prince natif.

Par l'arrêt de la Cour suprême, on parle d'indices de culpabilité : quels sont donc ces indices? Peut-on sérieusement en avoir puisé la moindre apparence dans les dépositions de trois faux témoins convaincus tels? Sera-ce dans celle du fourbe Neuman qui, comme Judas, trahissait l'innocence, pour la perdre et, comme ce traître déicide encore, bourrelé par les remords d'une conscience agitée, treize jours après mon transfert dans la prison correctionnelle, s'est pendu de désespoir au Palais de Justice, dans l'appartement même où il avait consommé son crime? Plus de douze mille habitants de Brandebourg savent fort bien que ce n'est pas moi qui faisais de la fausse monnaie, et personne n'a jamais prétendu que j'en aie mis en circulation. Au contraire, tous ceux qui ont eu avec moi des relations d'affaires ont donné sur mon compte le témoignage le plus favorable. Mais l'ordre était imposé de me flétrir : je devais être victime d'une infâme machination. L'Europe entière apprendra et mes plaintes légitimes et les sourdes menées de mes ennemis qui se transformaient sous toutes les faces. Je citerai encore quelques exemples.

Par suite du procès que l'on m'avait suscité au sujet de l'acquisition de ma première maison, je demeurai chez M. Schernberck, ex-maître de poste. Il était veuf et riche, et réservait quelques centaines d'écus disponibles au fond d'une caisse placée dans sa chambre à coucher. Il avait un caractère fort jovial, et parce que je fuyais le monde, toutes mes soirées s'écoulaient chez lui, de sorte que je pouvais apprécier la conduite de sa fille aînée qui dirigeait le ménage. Un soir, M. Schernberck prenait conseil de moi pour que je l'aidasse à découvrir le voleur qui, me disait-il, était dans sa maison et lui soustrayait peu à peu son argent sans qu'il pût avoir aucun soupçon.

« — Etes-vous vraiment assez aveugle, lui répondis-je, pour ne pas vous en douter?

« — Comment, monsieur! s'écria-t-il.

« — Eh bien! repris-je, souhaitez-vous de voir votre voleur?

« — Oui, et sur-le-champ, s'il vous plaît. »

Au même instant, j'appelai sa fille aînée, je fermai la porte et j'ordonnai à son père de visiter ses poches où il saisit la fausse clef qui servait à ouvrir sa caisse. La fille, qui n'avait que dix-sept ans, agissait sous la séduction d'une mauvaise société qu'elle fréquentait : voyant sa fraude connue, elle tomba aux genoux de son père en avouant ses torts et protestant de se corriger. Je fus assez heureux pour réconcilier le père et la fille; je promis un secret inviolable, puis je quittai la maison parce que je remarquais que les inductions avaient d'abord plané sur moi, ce que Schernbeck m'avoua en me disant qu'on m'avait calomnié auprès de lui. Je choisis ma résidence chez un maître tailleur, M. Cravathe. Quelques semaines plus tard, au matin, un homme de la police vint me prévenir qu'on avait assassiné mon ancien hôte, M. Schernbeck, feignant d'ajouter que les soupçons se portaient sur moi. La véritable innocence conserve toute l'énergie de sa dignité. Je m'habillai sur-le-champ : je me rendis au domicile de l'assassiné qui n'était pas mort, et que je vis assis dans son fauteuil, entouré de la police. Je sollicitai l'autorisation de faire des recherches en présence du magistrat; ma requête ayant été octroyée, la vérité m'apparut et je découvris la coupable. Je communiquai le succès que j'avais obtenu au bourgmestre, M. Zanden, qui, je crois, était parent de la famille. La malheureuse fut arrêtée et le lendemain elle avoua son crime. Par la grâce du roi et en raison de sa jeunesse, elle ne subit qu'un condamnation à huit ans de prison. La ville entière de Brandebourg peut rendre témoignage que je dis vrai.

Pendant que mon procès relatif à la maison dont j'ai parlé était en seconde instance, et antérieurement à l'accu-

sation de fausse monnaie, la salle de spectacle de Brandebourg avait été incendiée pendant une nuit; et sans que je pusse m'en rendre compte, le gouvernement de Potsdam avait ordonné au conseil de la justice, M. Voigt, de m'accuser de ce crime. On ne me mit point cependant en état d'arrestation. Tant de malheurs successifs m'accablèrent et m'anéantirent : mais je puisai de grands motifs de consolation dans l'intérêt et la justice de mes concitoyens, et surtout de mes voisins qui ne se démentirent pas un seul instant à mon égard; ils m'attestèrent, par leur touchante sympathie, combien ils étaient indignés de voir mon innocence et mon courage mis à de si rudes épreuves, par la turpitude de mes ennemis. L'enquête qui eut lieu eut bientôt fait apparaître avec évidence l'énormité de la diffamation dont on me noircissait à dessein; et c'est alors, quand on eut prévu un résultat qui tournerait à la honte des instigateurs de cette trame inique, c'est alors que sur les ruines de cette accusation d'incendie qui se démolissait elle-même, on bâtit l'accusation de fausse monnaie, ainsi que je l'ai rapporté, et pour fortifier sans doute les éléments de la nouvelle calomnie, on m'avait emprisonné. Les deux instructions marchaient concurremment. Deux des faux témoins soulevés contre moi dans le procès de la maison parcouraient la ville en répandant que j'étais l'auteur de l'incendie de la salle de spectacle. Malgré ma situation déplorable et le peu de moyens qu'on laissait à ma défense, ces deux misérables furent démasqués presque providentiellement, et condamnés au carcan et à deux ans de travaux forcés. L'accusateur paya son iniquité de trois mois de prison, et le magistrat de Brandebourg fut chargé des frais et dépens. Il est au sein de l'infortune des compensation qui soulagent et l'innocence opprimée a aussi ses moments de joie au travers de ses persécutions. M. Voigt vint me féliciter en prison du résultat, et m'annoncer que la Cour suprême m'avait acquitté de l'infâme prévention que le gouvernement de Potsdam avait appelée sur ma tête.

Que mes lecteurs se reportent au certificat de bonne conduite de Spandau, qu'ils prennent le témoignage honorable et unanime de six mille habitants de cette ville dont j'avais été concitoyen presque dix ans, et qu'ils expliquent s'il est vraisemblable que, dans un court espace de temps, un homme constamment vertueux devienne subitement un profond scélérat.

Le triomphe que je venais d'obtenir semblait être désagréable à mon juge d'instruction seul : il ne pouvait dissimuler la contrariété qu'il en ressentait et osa un jour m'insulter en disant : « Votre acquittement par rapport à votre dernier procès ne prouve pas votre innocence : désabusez-vous si vous espérez vous échapper aussi facilement d'entre mes mains.

« — Misérable ! m'écriai-je. J'exige à l'instant même qu'il soit fait un rapport à la Cour suprême, et je réclame un autre juge d'instruction. »

Je le contraignis à rédiger un procès-verbal qu'il a fait disparaître, car il me répondit : « Je veux finir d'abord la première instance, et alors je vous en choisirai un autre. »

J'ai su depuis que ce juge prévaricateur avait envoyé à la Cour suprême des calomnies infâmes contre moi dont le résultat fut la continuation de ma détention jusqu'en 1828.

Le fils irréprochable du roi-martyr eut à subir à cette époque l'humiliation d'être gracié sous la condition qu'il quitterait Brandebourg et s'éloignerait de Berlin. Pour soutenir l'énergie de mon âme au sein de l'infortune qui l'affaissait, le baron de Sackendorff m'avait procuré un emploi en Silésie, et cette ressource ne pouvait être efficace pour moi qu'autant que j'aurais eu l'argent nécessaire pour moi et ma famille dans ce voyage. J'étais entièrement ruiné Un gentilhomme, il est vrai, M. de Hagen, fils du préfet, baron de Hagen Ahoennauen, me devait, sur une lettre de change, deux mille six cents francs : j'allai le trouver. Il me promit de me payer en deux jours et me persuada de l'attendre à

Brandebourg : je m'y rendis. A peine y étais-je arrivé que le bourgmestre Zanden me cita devant lui et me déclara que le procureur du roi, qu'on appelle en ce pays *juge du dôme*, avait reçu l'ordre de me renfermer si je ne partais pas pour la Silésie. Cette cruauté me força de vendre au plus offrant tout ce que ma pauvre femme avait pu conserver.

J'abandonnai avec ma famille une ville qui fut tant de fois témoin des angoisses que l'acharnement des hommes imposa à ma résignation. J'emportai seulement quelques articles d'horlogerie et quelques morceaux de lit pour mes enfants, derniers débris de la fortune qui avait été arrosée de mes sueurs. Par des circonstances pécuniaires, je fus retenu à Berlin presque huit jours, et lorsque j'arrivai en Silésie, mon prétendu emploi était donné à un autre. On voulut bien cependant, à titre de libéralité, me gratifier de seize écus, au lieu de quarante qui m'étaient assurés. Indigné de cette perfidie, je me retirai à Grossen, petite ville prussienne, à une date dont je n'ai pas conservé la mémoire. Je me souviens seulement que le jour de mon arrivée était un dimanche, vers le soir. Ce fut à cette heure que je me trouvai avec ma femme et mes enfants en pleurs à la belle étoile sur le marché de Grossen, n'ayant pour toute fortune que quarante-huit francs. Le lendemain, un rayon d'espoir adoucit l'amertume de cette détresse. Je sollicitai le droit de bourgeoisie qui me fut accordé sans opposition, quoique je n'eusse pas le certificat nécessaire : sur la remise du passeport de Brandebourg comme père de famille, des lettres de la bourgeoisie des deux villes et de l'ancien certificat de bonne conduite de Brandebourg de 1824. La Providence ne me priva pas non plus de son assistance. Des amis bienveillants me procurèrent de l'ouvrage : je travaillai jour et nuit, et bientôt je fus remarqué par mes concitoyens ; mon intelligence m'attira leur confiance, et mon activité fit disparaître la misère.

Déjà je réunissais une telle quantité de pratiques que je fus obligé de m'adjoindre un ouvrier. Dans ce moment, les

magistrats de Brandebourg chargèrent celui de Grossen de me demander par exécution le remboursement de cent et quelques écus, restes des frais du dernier procès. Le magistrat de Grossen refusa d'accéder à cette prière, et m'accorda sa protection; mais cette circonstance, en tuant mon crédit, me ravit l'estime dont je jouissais précédemment, et je consommai en peu de temps la petite fortune que j'avais réédifiée avec tant de peine. Malgré les persécutions des magistrats de Brandebourg, le bruit de mon origine circula, de sorte que le commissaire de la justice et syndic de Grossen m'invita à lui faire connaître la vérité. Il m'avait inspiré de la confiance parce qu'il était homme de bien. Je lui communiquai les pièces de mon identité, et immédiatement il écrivit à Sa Majesté le roi de Prusse et à Charles X qu'on lui traçât la conduite qu'il devait tenir à mon égard. Il s'adressa même à ma sœur dont il reçut une réponse qui est entre mes mains. J'aime à me persuader que ma sœur a été trompée par ceux qui l'entourent. Au surplus, de grands éclaircissements jailliront en face de la justice devant laquelle elle a été citée.

J'ai depuis, moi-même, écrit à Charles X; je lui ai fait remettre ma lettre par son ambassadeur à la cour de Berlin, M. le comte d'Agoust. Enfin, en 1830, je renouvelai mes instances pour la dernière fois auprès de cette famille; peu de temps après, elle fut expulsée de France et mes lettres sont toujours restées sans réponse. Malgré son injustice à mon égard, je n'en avais pas moins conservé les sentiments d'une franche amitié pour elle, et dès que je la sus arrivée à Holyrood, je lui envoyai un exprès, porteur de mes dépêches : on s'est renfermé dans le même silence que par le passé.

Cependant mon chargé d'affaires, de son côté, et en mon nom, sollicitait avec une opiniâtre activité la revision des actes de la procédure de Brandebourg : il la déclarait infâme, et s'engageait à prouver la fourberie du juge d'instruction. La requête de mon avocat fut rejetée par le minis-

Peint d'après nature par Saint. Audouin sculp.

Charles X.

tère. Il prit le parti d'écrire au roi lui-même, et se rendit à Berlin dans le cabinet de Sa Majesté dont il ne put parvenir à obtenir une audience; mais son énergie et sa parfaite connaissance des lois triomphèrent enfin de la résistance ministérielle, et les pièces du procès lui furent remises. Alors le prince de Carolatz et son secrétaire de Seuden vinrent à Grossen me visiter : le prince gardait l'incognito, et je ne le connaissais pas; néanmoins, au moment même où il était dans ma chambre, je fus informé qui il était. Je chargeai M. Pezold de lui demander ce que signifiait sa conduite. Je n'en dirai pas davantage quant à présent sous ce rapport : la délicatesse retient ma plume. Sur ces entrefaites, mon chargé d'affaires, le digne M. Pezold, tomba malade; une forte inflammation intérieure mit sa vie en danger, et il n'en dut la conservation qu'à l'habileté et au discernement du docteur Hésius. Il se livra de nouveau aux fonctions de son cabinet. Ce fut, hélas! pour bien peu de temps. La propriétaire de la maison lui fit un jour servir une tasse de bouillon : à peine en eut-il bu la moitié qu'il s'écria, en repoussant cette femme : « Mon Dieu! vous m'avez empoisonné. » Il perdit immédiatement connaissance et mourut le 16 mars 1832. Son cadavre devint noir, et son bas-ventre si enflé qu'on a été obligé de prendre des précautions pour empêcher les progrès de l'enflure. Je sollicitai son frère, encore existant, de faire faire l'autopsie : il me répondit que cela ne le ferait pas revivre. Aussitôt après le décès de ce loyal ami, on mit les scellés sur tous ses papiers, et on confia son cabinet à un nommé Lauriscus, qui devait dorénavant occuper sa place; c'était un bien brave homme et il me promit qu'il allait continuer la suite de mes affaires. Quatre semaines plus tard, et sans que j'eusse pu obtenir le moindre de mes papiers, il mourut subitement et tous les papiers de M. Pezold furent saisis. Jusqu'à ce jour, je n'ai pu retrouver ceux que je lui avais confiés. M. Pezold avait plaidé mon affaire publiquement en présence des ministres de Berlin et de Sa Majesté elle-même. Une seule fois nous

reçûmes une réponse de M. Albrecht, premier secrétaire du cabinet du roi.

Je suis bien éloigné de vouloir humilier le faible Charles X : toutefois, sa conduite à mon égard m'oblige au moins à dire la vérité. Après la mort de mon ami Pezold, en 1832, je tentai encore une fois de lui faire parvenir une lettre. Toujours d'accord avec mes sentiments d'honneur, je l'engageais à venir en Prusse à l'effet de se réconcilier avec moi. La lettre était adressée à ma sœur. Que ma famille en fasse connaître le contenu, si elle l'ose. Eh bien! cette lettre est demeurée sans réponse, comme toutes les autres. En vain pendant trois mois je me flattais d'en recevoir une... Une main amie, mais inconnue, m'écrivit de Berlin que Sa Majesté le roi de Prusse, par le conseil des ministres, avait donné l'ordre de me faire arrêter et de me déposer dans une forteresse : qu'il était encore temps de me sauver. Le lendemain, je me rendis à la police demander un passeport à l'étranger : on me le refusa, en m'objectant que le gouvernement seul pouvait me le délivrer; alors je le réclamai pour Berlin, afin d'y aller défendre mes droits contre une semblable mesure. Je le reçus sous les noms de Charles-Louis, natif de Versailles. Je feignis aussitôt de me rendre à Berlin et, au lieu de suivre cette route, je quittai secrètement le royaume. J'arrivai bientôt sans difficulté jusqu'à Dresde en Saxe, où je sollicitai une audience de la famille royale avec laquelle j'avais des liens de parenté. Par l'effet des intrigues du confesseur du roi, nommé Kunitz, la police m'intima l'injonction de sortir de Dresde, sous prétexte que mon passeport n'était pas pour l'étranger. Il me fallait en conséquence me rendre en France. Entreprendre un pareil trajet était difficile puisque je n'avais pas de passeport et, par contre-coup, pas d'argent. J'étais dans l'incertitude comment me tirer de cet inextricable embarras, quand le Tout-Puissant vint à mon aide. Un homme, qui arrivait de la Pologne et dont j'avais fait connaissance en route, me proposa d'aller lui-même trouver l'ambassadeur de France

à Dresde qu'il saurait forcer, m'assura-t-il, à régulariser mon passeport pour ce voyage. J'acceptai cette offre, et voici ce qu'il me raconta à son retour : dès que l'ambassadeur eut lu le passeport, il s'écria : « Vous n'êtes pas Français!

« — Que vous importe, monsieur, reprit mon envoyé. Ce n'est pas à vous de me juger. Voulez-vous signer ou non?

« — Je ne le puis, répéta-t-il, vous êtes Prussien.

« — Encore une fois, reprit l'étranger, ce n'est pas votre affaire : je vous demande votre signature pour la France et je vous prie de me dire si vous consentez à me la donner.

« — Adressez-vous à mon secrétaire, homme insolent, » répliqua l'ambassadeur en s'enfermant dans sa chambre.

« Je me suis laissé redire deux fois ces dernières paroles », me rapporta l'envoyé. Il alla ensuite faire sa demande à M. le baron de Belleval, secrétaire de l'ambassade, en lui observant que l'ambassadeur l'envoyait à lui pour faire viser son passeport pour la France.

« — Vous voulez donc aller dans ce pays? » lui dit le secrétaire.

Et, sur sa réponse affirmative, il secoua la tête, signa et remit le passeport. Je l'attendais devant l'hôtel de l'ambassadeur. Je le remerciai et je retournai chez moi où je vérifiai que j'étais parfaitement en règle. Cette difficulté aplanie, il en restait une autre non moins sérieuse à lever. Je possédais encore environ quatre sous dans ma poche, et le maître de l'hôtel n'était pas payé. En montant l'escalier, je rencontrai un petit homme noir, avec un jeune homme et deux filles charmantes. Le petit noir me prit d'abord pour quelqu'un de sa connaissance, et me pria de venir dans sa chambre, où cette exclamation : « Ah! ah! vous voilà! » me firent croire à mon tour qu'en effet il me connaissait. Je ne fis pas de difficulté d'entrer avec lui, et nous nous aperçûmes l'un et l'autre de notre erreur. Ce petit homme avait une figure angélique et un cœur ouvert; il ne tarda pas à me prendre en amitié et m'engagea à visiter sa famille

lorsque je passerais dans la ville qu'il habitait et qui était sur la route de France. Il partit le même jour et le lendemain je louai une voiture jusque chez lui où je me proposais de m'arrêter et de lui demander des secours. A une halte que nous fîmes dans la vallée de Plaüen, mon cocher s'amusa à boire une bouteille de bière, et me pria d'avoir la bonté de la payer, attendu qu'il n'avait pas d'argent sur lui : je payai et conséquemment il ne me restait plus qu'un sou. Bientôt je fus rendu dans la ville et, à la demeure de mon nouvel ami, une femme d'environ quarante ans, fort aimable, m'accueillit comme un ami longtemps attendu; elle alla chercher son mari et fit venir ses enfants qui m'accablèrent de bienveillance. Au milieu de ces épanchements de bonne amitié, je révélai ma situation, sans laisser entrevoir qui j'étais. « Eh! mon ami, qu'importe, me dit-il, si l'on est véritablement ami de quelqu'un, il faut l'être en action. Combien vous faut-il? » Je fixai vingt écus. « Pas davantage? reprit-il. Les voilà. » Cet ami s'appelle M. Kishauere, curé à Freiberg, à six lieues de Dresde. L'aimable famille de ce ministre me pressa de rester au moins deux jours avec elle. Je renvoyai mon cocher auquel je remis l'argent pour payer le maître de mon hôtel, et deux jours après, le fils de mon loyal ami m'accompagna assez loin sur la route de France. Deux heures après qu'il eut pris congé de moi, je retrouvai sous un arbre, près de la grande route, l'homme de Dresde qui s'était occupé de mon passeport, et qui retournait dans sa patrie. J'avais alors de l'argent et je m'empressai de lui offrir le payement des soins qu'il s'était donnés pour moi. C'était un Souabe. Il prit ma valise sur son dos et me suivit; et comme il n'avait pas d'argent, je le défrayais dans les auberges, ce qui faisait croire que c'était mon domestique qui portait mes effets. A la frontière de Bavière, nous fûmes conduits chez l'inspecteur de la quarantaine, en raison du choléra qui régnait à cette époque et pour la vérification de nos posseports. En voyant le mien : « La nuit dernière, me dit-il, de grands seigneurs sont aussi passés

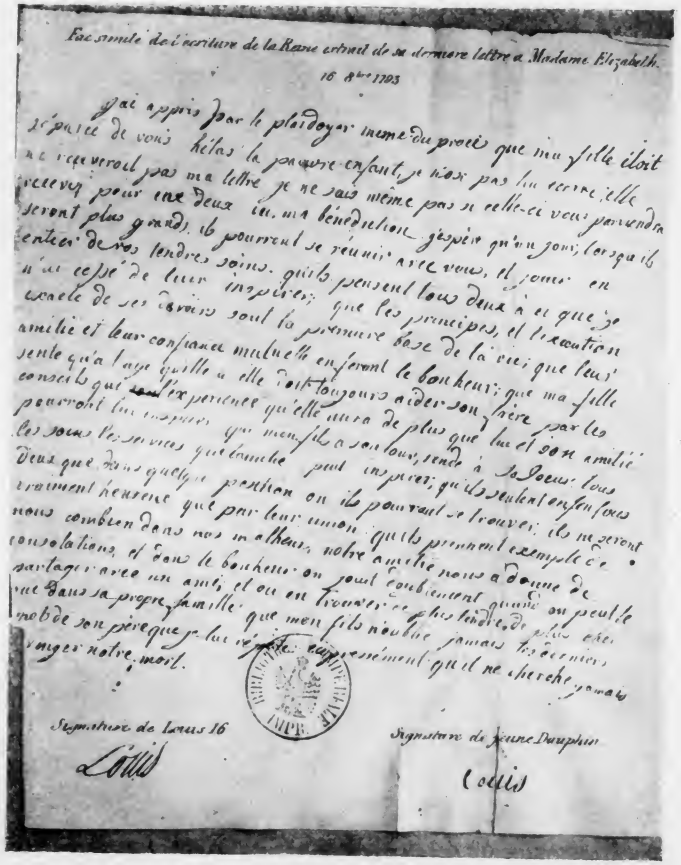

Fac simile de l'écriture de la Reine extrait de sa dernière lettre à Madame Elizabeth.

16 8bre 1793

J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille était séparée de vous. Hélas la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsque ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer; que les principes, et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer, que mon fils a son tour, rende à sa Sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer; qu'ils sentent enfin tous deux que dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union; qu'ils prennent exemple de nous combien dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on peut également quand on peut le partager avec un ami, et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille. que mon fils n'oublie jamais les dernières paroles de son père que je lui répète expressément qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.

Signature de Louis 16

Louis

Signature du jeune Dauphin

Louis

Lettre de Marie-Antoinette à Mme Élisabeth.

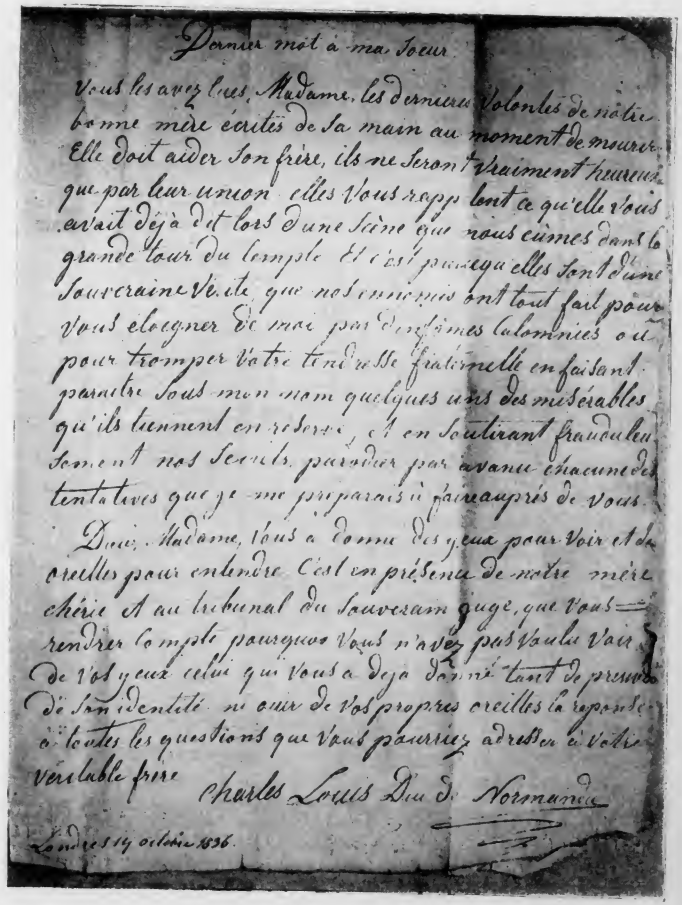

Dernier mot à ma Sœur

Vous les avez lues, Madame, les dernières volontés de notre bonne mère écrites de sa main au moment de mourir. Elle doit aider son frère, ils ne seront vraiment heureux que par leur union elles vous rapp lent ce qu'elle vous avait déjà dit lors d'une scène que nous eûmes dans la grande tour du temple et c'est pourquoi elles sont d'une Souveraine Vérité. que nos ennemis ont tout fait pour vous éloigner de moi par des infâmes calomnies et pour tromper votre tendresse fraternelle en faisant paraître sous mon nom quelques uns des misérables qu'ils tiennent en réserve, et en soutirant frauduleusement nos Secrets. parvenir par avance chacune des tentatives que je me préparais à faire auprès de vous.

Dieu, Madame, vous a donné des yeux pour voir et des oreilles pour entendre C'est en présence de notre mère chérie A au tribunal du Souverain juge, que vous rendrez compte pourquoi vous n'avez pas voulu voir de vos yeux celui qui vous a déjà donné tant de preuves de son identité ni ouir de vos propres oreilles la réponse à toutes les questions que vous pourriez adresser à votre véritable frère

Charles Louis Duc de Normandie

Londres 14 octobre 1836.

Lettre de Naundorff à la duchesse d'Angoulême.

par ici; ils se sont informés si vous aviez déjà traversé la frontière. » Sur ma demande, on me répondit que c'était l'ambassadeur de France et son secrétaire, M. de Belleval. Je ne fis aucune réflexion, mais, soupçonnant quelque perfidie, je pris mes précautions. Arrivés ensuite dans une petite ville, j'y logeai la nuit dans un hôtel rempli d'officiers polonais réfugiés. Le lendemain, nous continuâmes notre voyage. Les Polonais n'avaient quitté cet endroit qu'un jour après nous : ils nous rejoignirent néanmoins parce que mon compagnon marchait lentement. Tous ensemble alors, nous fîmes la route jusqu'à Hoff, où ils me persuadèrent de rester avec eux au même hôtel. Un de ces officiers m'engagea à louer une voiture jusqu'à Nuremberg, où une société s'était formée en faveur des Polonais fugitifs, me promettant de m'y rembourser ce que j'aurais payé pour le transport. Deux autres officiers montèrent avec nous, et le trajet s'effectua rapidement. Dans cette dernière ville, je liai connaissance avec un négociant nommé Dreckfler, qui me sollicita beaucoup de lui dire qui j'étais, prétendant que je n'étais pas ce que je voulais paraître. J'ignore qui pouvait lui inspirer des soupçons : toujours est-il que le chef de la société de Nuremberg me traita avec une haute bienveillance et me permit de voyager sur les frais de la société, ainsi que les Polonais, jusqu'en France. J'acceptai cette proposition pour me soustraire à la vigilance de l'ambassadeur français, et me croyant dorénavant assuré des moyens de parfaire mon voyage, je partageai avec les Polonais l'argent que j'avais économisé. Ces fugitifs étaient commandés par un prêtre qui s'appelait Domprowski, dont le docteur d'un régiment polonais, notre compagnon, me prévint qu'il fallait me méfier, parce qu'il projetait de me faire du mal. A Heilbronn, nous vîmes un grand nombre de bourgeois de cette ville qui, réunis dans un hôtel, attendaient les étrangers dans la compagnie desquels je marchais. Pendant le dîner, Domprowski leur parla longuement et, à la fin du repas, on porta plusieurs toasts en criant : « A bas le tyran! A bas les

traîtres! » et en même temps tous tombèrent sur moi comme des furieux, vociférant que j'étais un espion. Je ne saurais me rendre compte comment Domprowski, prêtre de l'Eglise catholique, que je n'eusse jamais soupçonné capable d'une pareille conduite, avait pu se douter que je portais sur moi la lettre de bourgeoisie de Brandebourg. Il eut la bassesse d'envisager cette pièce comme un faux passeport, et, dans le dessein de me nuire, ce misérable me l'avait enlevée furtivement; je présume qu'il en effectua la soustraction durant un nuit qu'il coucha avec moi dans la même chambre. Lors de la querelle que des insensés irrités par le prêtre m'avaient suscitée et pour la faire cesser, je m'étais retiré chez moi. Ce fut alors que Domprowski, après avoir jeté dans les latrines ma lettre de bourgeoisie m'accusa à Heilbronn d'être porteur de faux papiers et, à l'appui de sa dénonciation, il allégua qu'il m'avait surpris les jetant au fond des latrines. Sur des données aussi vagues, je fus arrêté et mis en prison. Le lendemain, conduit devant le juge d'instruction, il me demanda pourquoi j'avais mis ce prétendu faux passeport dans les lieux d'aisance. Je requis qu'on amenât mon accusateur en face de moi, afin de montrer que c'était un imposteur qui avait joué cette intrigue dont je ne devine pas la source. « La chose est impossible, m'objecta-t-il, parce que ces Polonais sont déjà partis.

« Eh bien! repris-je, de quoi m'accuse-t-on? d'être porteur d'un faux passeport? Ne savez-vous pas lire et comment pouvez-vous prendre pour un faux passeport une lettre de bourgeoisie d'une ville du royaume de Prusse? C'est une grande calamité chez vous, ajoutai-je, de faire arrêter un honnête homme sur la plainte d'un délateur que vous ne connaissez pas et que vous avez laissé échapper à une juste punition. »

Il me reprocha cet événement comme la conséquence de mon imprudence à me trouver dans la compagnie de pareilles gens. Je fus rendu à la liberté et je retournai à mon hôtel où je payai mon dîner si cher que je ne conservai

pas un sou. Néanmoins je ne perdis pas courage, et seul je continuai ma route, me confiant à la Providence.

Que le lecteur ne s'imagine pas que la malice du prêtre polonais ait produit le résultat fâcheux qu'il en espérait : bien au contraire. Cet homme a été l'instrument de la Providence et, en essayant de me nuire, il m'a, contre son gré, rendu un service signalé. J'ai su depuis que les prisons sur les frontières de France m'attendaient. Je pourrais raconter de nombreuses anecdotes qui me sont arrivées, dont les détails, je n'en doute pas, seraient d'un piquant intérêt de curiosité, mais je n'écris pas pour amuser : je me restreins aux faits substantiels et justificatifs de mon histoire. Je n'avance rien dont je n'aie les témoignages les plus décisifs à ma disposition; et quand viendra le jour des débats judiciaires, toutes les incertitudes disparaîtront devant mes preuves, car il en est que je ne dois pas livrer à la publicité avant le temps, qui démontreront l'évidence aussi clairement que la lumière du soleil en plein midi. Je laisse à la famille de Prague le soin de publier, si elle veut, le contenu des papiers envoyés par moi à la duchesse de Berri, lors de son séjour dans la Vendée; car elle en a également reçu des copies conformes. A cette époque, étant en France, la trahison m'obligea de me retirer en Suisse. Je fus trompé encore à Genève et persécuté jusqu'à Berne où l'on me tint arrêté pendant six semaines à la suite d'une lettre écrite à Madame la duchesse d'Angoulême, et envoyée par l'ambassadeur, M. le comte de Bombelles. Je n'impute point à cet ambassadeur les causes de mon arrestation : je ne lui avais point confié qui j'étais; je me plais au contraire à proclamer qu'il m'a fait du bien et que c'est à son intervention que je dois ma mise en liberté; mais je n'ai pu me soustraire à la persécution qu'en quittant la Suisse pour me rendre sous un autre nom à Paris, où j'arrivai le 26 mai 1833.

Je ne saurais non plus m'empêcher de faire mention que des Suisses m'ont soutenu dans mes malheurs, quoique ne me connaissant pas. Peuple hospitalier! Je ne peux pas

oublier tes compatriotes qui ont été si généreux à mon égard! Toutefois, le temps de ma reconnaissance publique n'est pas venu; mais je me rappelle tous tes bienfaits et jusqu'à la pauvre servante qui veillait nuit et jour auprès de mon lit lorsque j'étais malade, à Berne.

En 1834, ma sœur était malade à Dresde. Déjà j'avais envoyé auprès d'elle à Prague; je voulus tenter une seconde démarche dans le but unique d'éclairer sa religion; mais mes amis, trompés par les ruses de mes adversaires, me refusèrent les fonds nécessaires, ce qui me fit perdre un temps précieux dont profitèrent mes persécuteurs. M. Morel de Saint-Didier qui, une première fois, avait obtenu une audience de Madame la duchesse d'Angoulême, fut encore chargé de la même mission, et pour lors il était accompagné de M^me^ de Rambaut qui, depuis le jour de ma naissance jusqu'en 1792, fut constamment attachée à ma personne. Quand j'arrivai à Dresde, le 5 août 1834, il était trop tard. M^me^ de Rambaut et M. de Saint-Didier ont été jusqu'à Prague. M^me^ de Rambaut a vainement sollicité une entrevue avec Son Altesse Royale; on lui a répondu par écrit que *Madame la duchesse d'Angoulême ne pouvait pas croire que M^me^ de Rambaut, à son âge, eût pu entreprendre ce voyage;* et dans les vingt-quatre heures *elle a été contrainte de repartir.* M. Morel de Saint-Didier avait été reçu la veille; ma sœur lui a déclaré qu'elle ne voulait pas me recevoir et qu'elle était convaincue maintenant que j'étais un intrigant, mais très habile. Le résultat de cette dernière tentative de ma part a été entièrement inefficace, parce que Sa Majesté le roi de Prusse s'était laissé persuader par des intrigants d'aller incognito à Toeblitz. Ma sœur lui raconta de bonne foi et sans déguisement ce qu'on lui avait suggéré et Frédéric III, le Juste, voulut bien assurer Madame la duchesse d'Angoulême que j'étais un homme en démence, qui s'imaginait être le fils de Louis XVI, et que j'appartenais à une basse famille de son pays. Ainsi, que le public concilie, s'il le peut, cet état de démence avec le raffinement d'un habile intrigant.

Ces faits sont de la plus rigoureuse exactitude. J'invoque pour garantie et Sa Majesté le roi de Prusse et Madame la duchesse d'Angoulême elle-même. Pour réfuter ces mensonges et ces calomnies lancés contre moi par différents journaux, je dépêchai directement M. Laprade, l'un de mes avocats, au président des ministres de Sa Majesté le roi de Prusse. On lui répondit que tous les rapports faits à Sa Majesté me désignaient comme un individu taré et couvert de crimes. C'est ainsi que, dans l'ombre, une politique machiavélique a entassé, pour me perdr , une masse d'impostures que mes ennemis n'ont jamais osé préciser. Des combinaisons ténébreuses, de criminelles faussetés de la part de sujets puissants investis de tout crédit près de leur souverain, ont constamment égaré la conscience du monarque, et le monarque n'a pas su découvrir les traces de tant d'actes scandaleux, les auteurs de tant de coupables félonies! Les persécutions et un flagrant déni de justice m'ont enveloppé dans tous les Etats où j'ai fait entendre mes plaintes légitimes. Pourchassé des terres étrangères, j'avais foi dans l'hospitalité de ma patrie. Dès que, sous le beau ciel de France, j'avais un lit pour reposer ma tête, je me suis mis aussitôt sous la sauvegarde des lois et de la magistrature. Je ne demandais rien que mon héritage, mon état civil une patrie et un tombeau dans la terre de mes pères. Les pouvoirs du jour qui, mieux que personne, savent qui je suis, redoutant la manifestation légale de la vérité, m'ont placé hors la loi, arrêté sans cause, détenu dans leurs prisons, et banni du territoire français. Ces hommes de l'autorité ont, par un calcul méchamment astucieux, répété fastidieusement que j'étais né Prussien. Je les ai sommés d'en produire les preuves : ils se sont bien gardés de livrer le secret de leurs intrigues, car la vérité, par son attitude majestueuse et toujours uniforme, brise tout ce qui n'est pas elle. En vérité, on ne peut pousser la fourberie plus loin; car si l'on pensait que je fusse un imposteur, on ne m'eût pas empêché de me démasquer moi-même devant les tribunaux. Que

n'ai-je pas fait que je n'aie dû faire pour convaincre les esprits droits? Les mille et une considérations d'un égoïste intérêt ont étouffé ma voix et travesti toute ma personne. On m'a chassé du sanctuaire de la justice, qui est le droit du plus petit comme du plus haut personnage. De quel front vient-on donc encore ressasser toujours les mêmes mensonges, toujours les mêmes absurdités? C'est en vain que, par haine contre le dernier fils de France, on a transgressé les lois de mon pays et abjuré le sens commun. Les peines qu'on s'est données pour tromper le peuple plus facilement produiront des fruits bien amers pour leurs auteurs Les pouvoirs changent vite, et déjà les ministres de Louis-Philippe qui ont essayé de m'écraser ont perdu la confiance de leur maître et celle de la nation. L'aveuglement du peuple a pu, dans un moment de délire enthousiaste, proclamer des héros; mais la vérité de l'histoire à chacun assignera sa place; et ceux qui se sont crus grands deviendront la honte de leur siècle. Quant à moi, je pourrai mourir victime de la vérité; n'importe. Je n'appréhende ni la mort, ni la malice des hommes. Prince, j'ai été trompé, mes concitoyens l'ont été avec moi. La justice du Ciel ici-bas ne sommeille pas toujours, et la Providence, tôt ou tard, sait, même sur la terre, faire éclater le triomphe de l'immuable vérité.

Ici je m'arrête. J'aurais encore bien des choses à raconter, bien des choses à dire : les temps ne sont pas propres; la confiance et la bonne foi ne sont goûtées que dans un pays où la vérité n'est pas l'objet de la risée publique, et là où règnent des lois justes, sans politique. Ce pays, je suis encore à le chercher. Bien des gens, dans ma chère patrie, se sont tournés contre moi, et ont grossi la somme de mes persécutions par des accusations irréfléchies, avec un langage peu mesuré. La piété de Madame la duchesse d'Angoulême est le seul argument qu'ils opposent à l'histoire trop vraie de quarante-six années d'infortune. Ils ont égaré ma sœur, ils ont empêché la vérité de parvenir jusqu'à elle, et ils se

vantent d'être de ses amis : les amis de la famille exilée; comme si les vrais amis de Madame la Dauphine ne devaient pas ardemment désirer sa réunion avec son frère! C'est ainsi que cette fille royale, dont on n'a pas respecté les malheurs, est devenue le point de mire de pénibles réflexions, par suite des faussetés que de misérables mercenaires, soldés par mes adversaires, ont vomies sans preuves contre moi. Qu'on ne s'abuse pas, et ce sont mes dernières paroles à mes compatriotes : ceux qui m'ont calomnié ont été de tous temps les ennemis secrets de la famille de Charles X, et les instruments d'une politique hostile aux Bourbons à l'effet d'anéantir la royauté. Louis-Philippe lui-même a été la dupe de ses prétendus partisans, et un moyen mis en avant pour parvenir à leurs fins. Il a été le jouet d'un parti qui mine sourdement l'œuvre des trois Journées et veut se débarrasser de toute autorité monarchique. Je suis prêt à prouver en face des souverains de l'Europe réunis les faits que j'avance hautement. Je le répète en finissant : quiconque propage des calomnies sur mon compte, ce sont des fourbes; quiconque ajoute foi sans en exiger les preuves, ce sont des esprits faibles, dénués de toute espèce de bon sens. Quant à moi, je pardonne à tous mes ennemis politiques. La plupart se sont laissés maladroitement entraîner contre moi. Je plains ma patrie; toutes mes espérances, mon unique consolation reposent dans le sein de la Providence qui, seule, peut la sauver. Si je succombe pour rendre témoignage à la vérité, je me soumets et je dis : que la volonté de Dieu se fasse. J'ai perdu des amis qui m'ont été fidèles jusqu'à la mort, et que le poignard ou le poison de mes persécuteurs m'ont ravis. Quel sort serait le mien sans la protection d'en haut?

Lorsque Dieu voulut sauver Jérusalem, il lui envoya des prophètes qui furent massacrés. Néanmoins, la miséricorde de Dieu permit que son Fils unique descendît du ciel. Alors les princes des prêtres, les Pharisiens, ces maîtres du peuple, crièrent que la religion était en péril, et par leurs menées insidieuses le fils de Dieu fut crucifié. Qui donc d'entre

les hommes oserait prétendre échapper aux décrets impénétrables de l'Eternel (1)?

CHARLES-LOUIS,
Duc de Normandie.

De 1795 à 1810, le récit que Naundorff fait de sa vie est, aux yeux mêmes de ses amis, d'une invraisemblance ridicule. Ils ont compris que, par là, tout l'édifice imaginé par Naundorff et par eux croulait. Ils ont, et M. E. A. Naville encore tout récemment, essayé de combler, au moins en partie, cette lacune de la vie de Naundorff. Ayant découvert une vieille demoiselle qui avait gardé une mémoire obscure de récits faits par des parents ou par des amis, récits d'ailleurs sans liens, M. Naville a cru qu'il pouvait, à l'aide de ces étranges témoignages, établir que le Dauphin, évadé du Temple, avait d'abord été recueilli en Suisse.

Si l'on considère les dépositions de Mlle Leschot telles que les a recueillies M. Naville, on en arrive à une conclusion toute différente.

Il existait à Genève un horloger, Jean-Frédéric Leschot, qui, ayant fabriqué des automates, vint les montrer à Paris et notamment à la cour. Leschot est autorisé, par Marie-Antoinette, à embrasser le duc de Normandie que ces mécaniques avaient sans doute distrait. Durant son séjour à Paris, il se lie avec Charlotte Robespierre dont un certain nombre de lettres *auraient* figuré dans les papiers de Leschot, aujourd'hui perdus. Comment se lie-t-il à Paris, avec Mlle de Robespierre qui, à cette date, 1788, est à Arras ? Comment n'est-il point question de Leschot dans les Mémoires de la sœur de l'Incorruptible ? Mystère.

Au temps de la Révolution, Leschot, sous le nom de Lebas, favorise le passage, à travers la Suisse, des émigrés. Un jour de 1797, un vieillard, habillé en mendiant et accompagné d'un enfant, se présente chez Leschot, y passe la nuit, et ne dit point son nom. Leschot aurait été frappé de la ressemblance de l'enfant et du Dauphin, mais le vieillard ne lui fit point de confidence ; il les conduit en Valais et les perd de vue. C'est précisément chez son beau-père, le Dr Himly, à Neuveville, qu'on aurait caché cet enfant qui n'était autre que le Dauphin. Pourquoi ? C'est, suppose M. Naville, parce qu'un des neveux du docteur, ancien officier aux régiments suisses, a indiqué ce refuge. Vers 1800, le docteur mort, c'est son neveu, le pasteur Himly, qui recueille l'enfant devenu jeune homme, lequel, à ce qu'on croit, est un jour arrêté par la police et disparaît. Tout cela est aussi invraisemblable que nébuleux. La suite le devient davantage encore.

Le fils de Leschot, Frédéric, a dû se lier durant les séjours faits chez son grand-père avec le jeune inconnu, il lui a voué un véritable culte. Il faudrait qu'il ait su et qu'on lui ait confié que cet inconnu était le Dauphin. Etrange confidence faite à un enfant de neuf ans et qu'on ne fait point partager, en tout cas, à ses parents. A une certaine date qui peut bien correspondre à celle où fut arrêté le jeune inconnu, la vie de Frédéric devient étrange, il fait des fugues, est absent plusieurs mois ou plusieurs années, revient, pour repartir encore. M. Naville, d'après les souvenirs de Mlle Leschot, a essayé de fixer les dates de ces fugues et s'efforce de les rapprocher d'incidents de la vie de Naundorff qui, on le devine, ne serait autre que l'enfant inconnu, le Dauphin fugitif, qu'abrita une nuit la maison de Leschot. C'est pour aller au secours de son ami que Frédéric disparaît ainsi, et pour tirer des prisons et des griffes d'ennemis redoutables l'auguste personne du Dauphin de France. C'est ce que suppose M. Naville. La famille de Frédéric tient plus simplement qu'il mène une vie déshonoré, que, du jour où il a rencontré Naundorff, il a vécu en aventurier, subi des arrestations et des poursuites sous les chefs d'accusations les plus divers. Or, s'il se tire de ces mauvais pas, c'est par l'intervention de sa famille, parce qu'on tient compte de l'honorabilité des siens. Ainsi, ces mêmes parents, du fait de leurs démarches pressantes, sont mis en relations avec les magistrats qui instruisent, les avocats qui occupent pour leur enfant, et ils n'ont, à aucun moment, le moindre soupçon que leur fils est un héros. Voilà une chose impossible à admettre.

Ce qui semble se dégager du travail de M. Naville, c'est d'abord que, si Naundorff et Frédéric Leschot ont été en relation, c'est qu'ils ont fait partie ensemble des troupes du patriote Schill et ont été mêlés à ses intrigues pour soulever l'Allemagne contre Napoléon ; c'est ensuite que rien ne permet d'établir un lien entre Naundorff et l'enfant inconnu qu'on *suppose* avoir été caché chez le Dr Himly. Sans doute, au reste, à ce moment, Naundorff lui-même n'avait point songé à imaginer son histoire.

ÉPILOGUE

Ce fut le 26 mai 1833 que Naundorff arriva à Paris, venant de Crosen, petite ville prussienne située sur les frontières de Silésie, après un voyage que son manque de ressources dut rendre particulièrement pénible. Il habitait 18, rue Richer, chez Mme de Rambaud, lorsqu'il se décida, le 13 juin 1836, à assigner devant le tribunal civil, la duchesse d'Angoulême pour la reconnaissance de son identité « et le partage des biens délaissés par leurs auteurs ». La réponse ne se fit pas attendre : quinze jours après il était arrêté, et la police saisit ses papiers (environ 200 pièces). Malgré les efforts de ses conseillers, Gruau de La Barre et Crémieux, il fut expulsé après 26 jours de détention. Il se réfugia à Londres où il soutint que des ouvertures lui furent faites pour le décider, moyennant une offre d'argent, à se retirer en Suisse et à y garder le silence. Il eut à ce moment une crise d'illuminisme, et fonda une église dans l'esprit de Swedenborg. Un grand nombre de ses fidèles l'abandonnèrent.

Dans la nuit du 16 novembre 1838, il se dit victime d'une tentative d'assassinat ; un meurtrier, resté inconnu, déchargea sur lui deux pistolets, dans le jardin de la maison qu'il occupait, 21, Clarence Place. Naundorff ne fut que légèrement blessé. Nous le voyons ensuite s'occuper d'inventions mécaniques. En 1845, il passa en Hollande, pour y négocier la vente de projectiles de guerre dont il était l'inventeur ; le gouvernement hollandais l'autorisa, non sans quelques difficultés, à résider à Delft. Ce devait être la dernière étape de son existence aventureuse. Au cours d'un voyage à La Haye, il ressentit de violentes coliques, auxquelles succéda une fièvre intense, et ne put qu'à grand'peine revenir à Delft. Il envoya en toute hâte son fidèle ami Gruau de La Barre en Angleterre pour ramener sa femme et sa fille qui y étaient restées. Elles arrivèrent à Delft le 8 août. Naundorff

mourut deux jours après, le 10 août : à peine avait-il pu, dans son agonie, reconnaître les siens. Une mort si étrange s'abattant si rapidement sur un organisme aussi robuste, ne laissa pas de surprendre ses partisans. Jules Favre, dans sa plaidoirie, laisse entendre que plusieurs d'entre eux admettaient l'hypothèse d'un empoisonnement. Le gouvernement hollandais célébra avec solennité les obsèques de l'*inventeur* Naundorff. Des soldats portèrent son cercueil à sa dernière demeure, des officiers supérieurs suivirent son convoi, où les ministres de la guerre et de la marine s'étaient fait représenter. M. Van Buren, l'avocat qui l'avait fait admettre à résidence, prononça sur sa tombe quelques paroles d'adieu.

APPENDICES

(Bibl. nat.)

Marie-Antoinette sur la charrette la conduisant à l'échafaud
Croquis d'après nature par David.

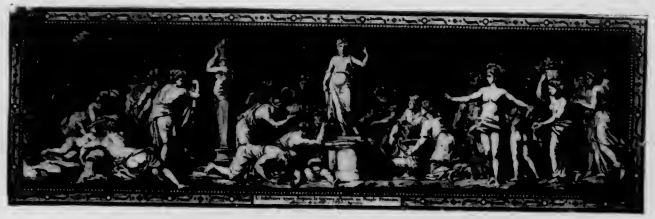

De quelques autres faux Dauphins

L'esprit reste confondu devant la quantité d'imposteurs, le plus souvent d'humble condition, qui réussirent à se faire passer pour le fils de Louis XVI : Hergavault, Fruchard, Marassin, Mathurin Bruneau, Dufresne, Persat, Aug. Mèves, Fontolive, sans parler de Richemont et de Naundorff. C'est une longue théorie d'aliénés ou d'escrocs qui s'efforce, pendant un demi-siècle, de s'imposer à la crédulité publique. M. de La Sicotière, dans son excellent travail sur les faux Louis XVII, prétend reconnaître dans un ouvrage romanesque, *le Cimetière de la Madeleine*, publié par Regnault-Warin en 1800, le scénario d'après lequel tous les faux Dauphins construisent leur intrigue. C'est une série de dialogues nocturnes entre l'abbé Edgeworth de Firmont, qui assista Louis XVI sur l'échafaud, et l'auteur. Au cours de ces entretiens, nous apprenons entre autres choses, que Desault, chirurgien en chef du Grand hospice de l'Humanité, aurait reçu une lettre anonyme, contenant 500 louis d'or, lui promettant que sa fortune était faite s'il voulait simplement ne pas opposer d'obstacle à l'enlèvement du jeune prince. Desault, en bon

patriote, aurait remis la lettre au Comité de salut public, mais l'un des élèves de Desault, qui l'accompagnait dans ses visites et qui

(Bibl. nat.)
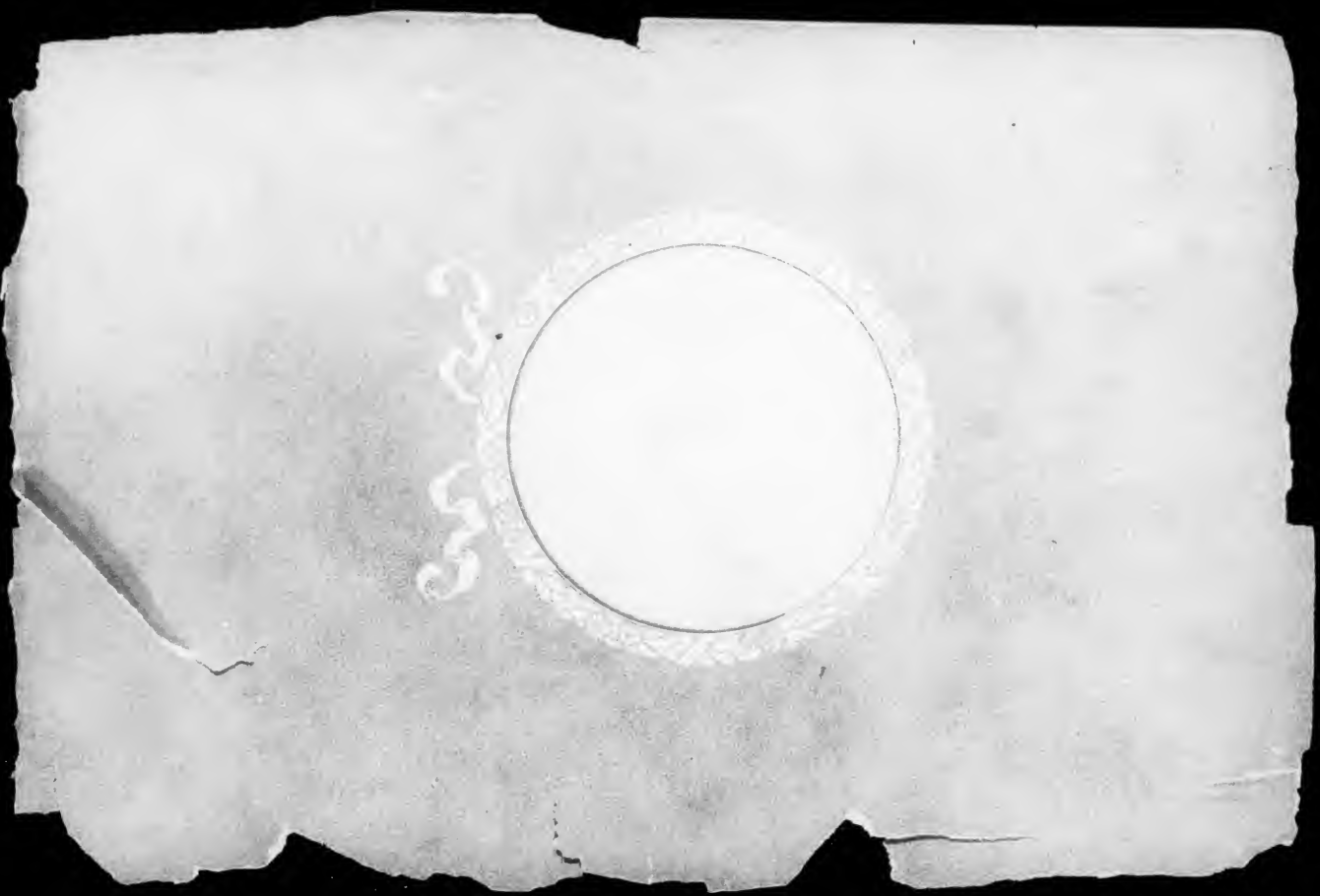
n'était autre qu'un royaliste déguisé, s'introduisit au Temple après la mort de son maître, avec un complice, endormit le Dauphin